



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

**Dossier de candidature LEADER/FEADER modifié suite à la décision
du comité régional de sélection Leader du 22 février 2008**

Alliance Ville-Campagne
Pour
« LA QUALITE TERRITORIALE »

2007-2013

*"Au sortir de cette gorge,
on domine tout le bassin très vaste et très beau de Montluçon,
le cours du Cher qui le traverse et le canal très beau,
Couvert de bateaux, planté de beaux arbres.
Très belle vue hérissés des cheminées monumentales des usines qui ne font de vilains repoussoirs"*

George Sand "voyage dit du Midi", 1861



*"Postes combles aux Fours à Chaux,
aussi bien qu'à Saint-Jacques, aux Fers creux et ailleurs.
Le gros village voisin de Domérat envoie l'hiver de la main d'oeuvre autant qu'on en veut :
- la vigne sommeille ;
les vigneron, dès novembre, recherchent un salaire d'appoint."*

Emile Guillaumin "Baptiste et sa femme", 1911

SOMMAIRE

<u>CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE</u>	page 5
A-PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE LEADER	page 6
A-1 Le périmètre de candidature Leader Pays de la Vallée de Montluçon	page 7
A-2 Organisation et fonctionnalité du territoire	page 9
A-3 Population-Démographie	page 16
A-4 Emploi-Situation sociale et économie	page 22
A-5 Economie et Entreprises	page 28
A-6 Habitat	page 45
A-7 Services et Culture	page 52
A-8 Environnement et Paysages	page 62
A-9 Transports et déplacements	page 72
 B-LEADER SUR LE TERRITOIRE DU PAYS	 page 78
 C- FORCES-FAIBLESSES-ENJEUX	 page 81
<u>CHAPITRE 2 : STRATEGIE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT</u>	page 88
A- RAPPEL D'ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA CANDIDATURE LEADER	page 89
 B- RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC	 page 91
 C- LA STRATEGIE LEADER et LE PLAN DE DEVELOPPEMENT	 page 93
« QUALITE TERRITORIALE »	
C-1 Axe 1 Renforcer la vitalité économique des pôles secondaires	page 96
C-2 Axe 2 Construire une image de marque pour le territoire	page 102
C-3 La capacité de portage du GAL	page 107
C-4 La consolidation de la stratégie Leader par la coopération	Page 111
C-4-1 Consolidation de l'axe 2 de la stratégie	page 112
C-4-2 Consolidation de l'axe 1 de la stratégie	page 117
C-5 La maquette financière du plan de développement Leader	page 121

<u>CHAPITRE 3 : LE PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS</u>	page 122
A-UNE RELLE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX	page 123
B-MODALITES DE CONSTITUTION DU GAL	page 129
C-ARTICULATION GAL/PAYS	page 133
D- COMPLEMENT AU SCHEMA DE PROCEDURE GAL	page 134
<u>CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE DU PROGRAMME</u>	page 136
A-ORGANISATION DU GAL	page 137
B-FONCTIONNEMENT D'ANIMATION-GESTION -EVALUATION	page 138
C-SUIVI-EVALUATION	page 138
D-LE SUIVI DU PROGRAMME ET DES ACTIONS	page 139
E-CAPITALISATION-DIFFUSION	page 139
<u>CONCLUSION</u>	page 141

CHAPITRE 1 : TERRITOIRE ET STRATEGIE

A - PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE LEADER

Sources :

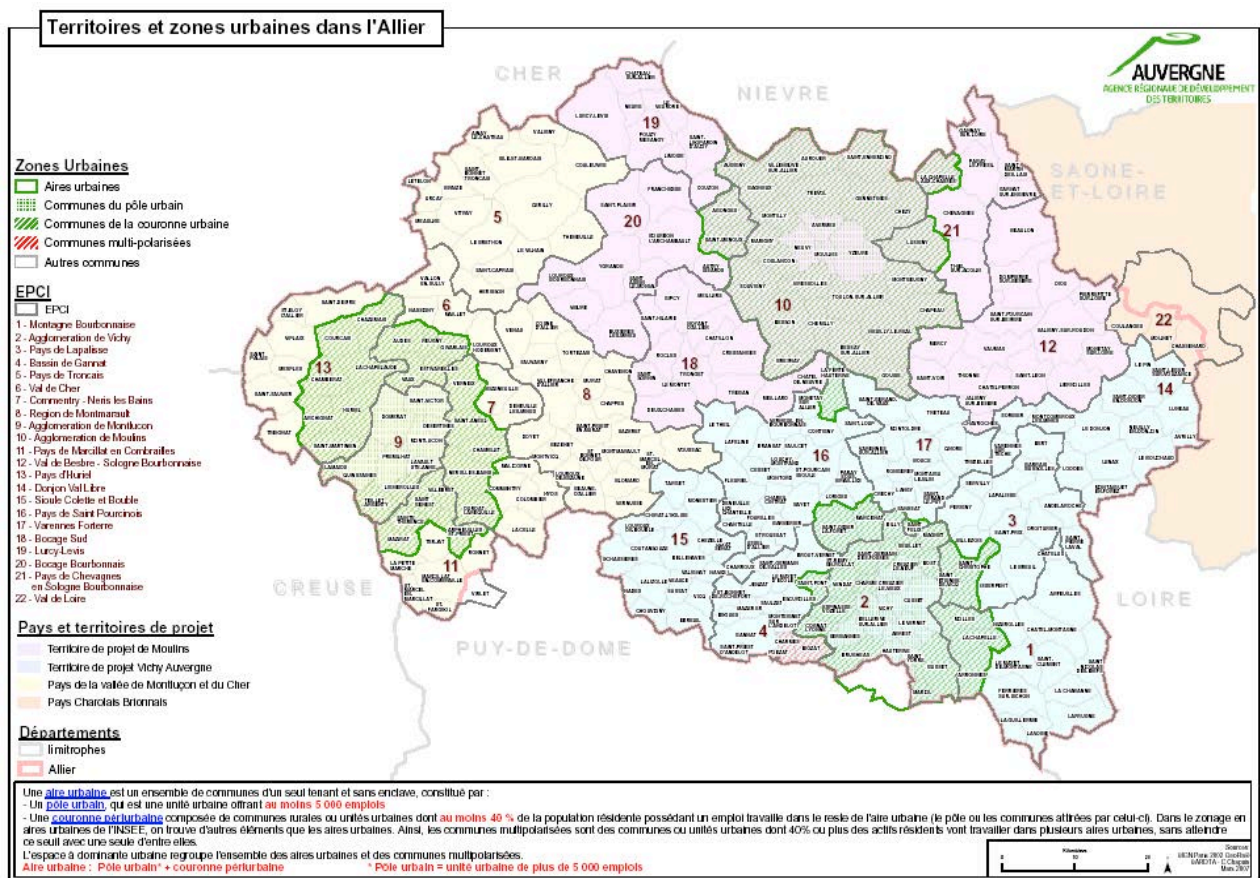
- *Portrait de Territoire INSEE*
- *Porter à Connaissance SCoT - Avril 2006*
- *Données cartographiques SCoT Sémaphores - Novembre 2007*
- *Atlas cartographique - Etat des ressources en eau Sage Cher Amont – Septembre 2007*

94 communes, 7 EPCI, 114 534 habitants (Insee 99), 2189 km²

Ces réalités géographiques et un fonctionnement territorial, basé sur un modèle de développement bipolaire entre une ville centre et sa couronne périphérique (communes périurbaines et rurales), rendent nécessaire la prise en compte des particularités des espaces infra – territoires.

Cette convergence d'enjeux de développement inégal, mais solidaire et combiné entre espaces ruraux, péri -urbains et urbains a conduit les élus du Pays lors du Comité Syndical du 6 juillet 2006 à la décision de porter une candidature LEADER/FEADER 2007-2013 dont la stratégie de développement reposerait sur l'alliance ville - campagne comme moteur d'attractivité prioritairement pour son espace rural et péri- urbain, en cohérence avec l'ensemble du territoire Pays.

Ainsi, conformément et dans les conditions fixées par l'appel à projet Leader, le périmètre de candidature LEADER du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher épouse celui du Pays.



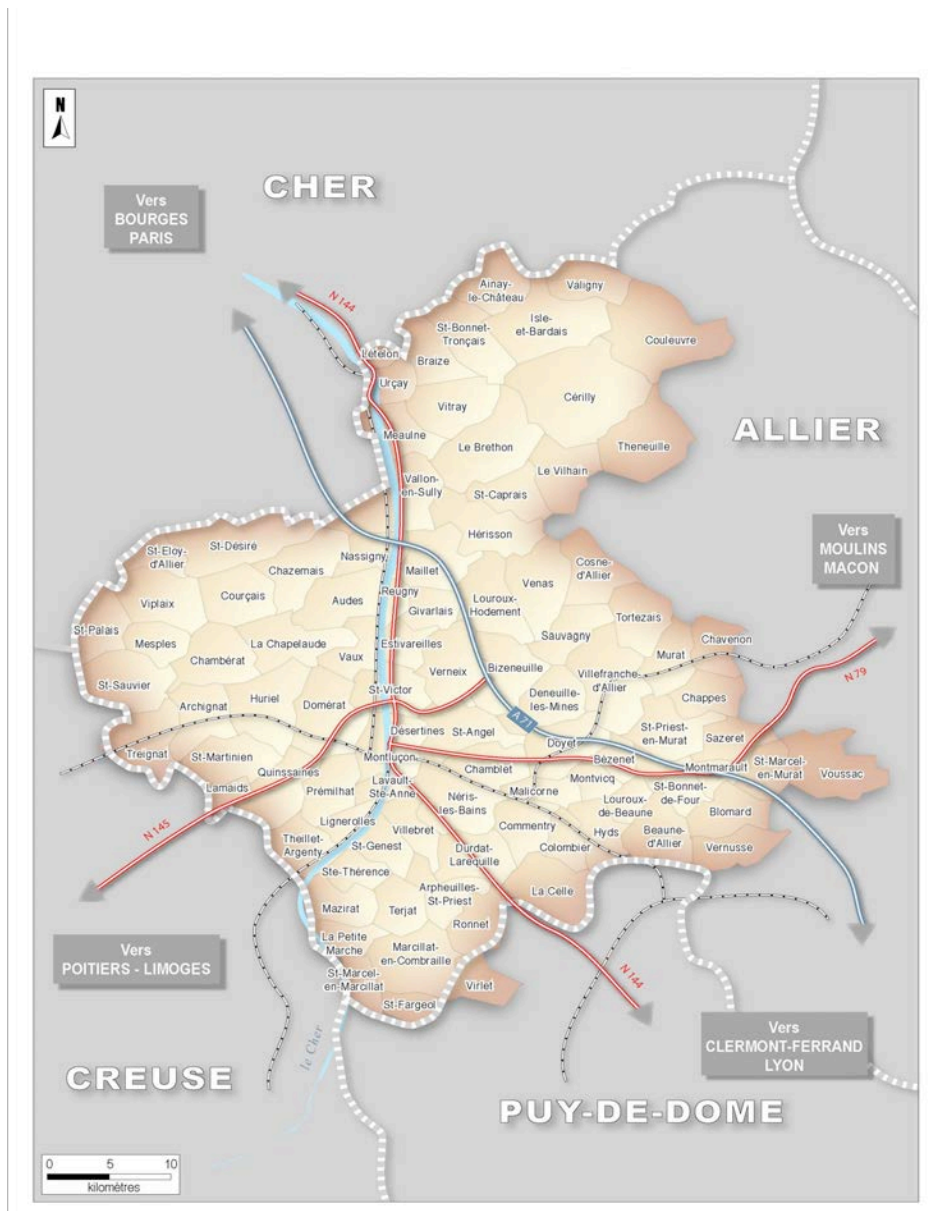
(Source ARDTA)

A-2 Organisation et fonctionnalités du territoire :

Un positionnement géographique favorable mais une attractivité « contrastée »

Le Pays présente des conditions favorables à son attractivité en raison de sa position géographique centrale et stratégique au Nord du Massif central, en proximité des principaux axes routiers structurants et à la croisée nationale des axes nord-sud et est-ouest ;

- L'autoroute A71 traverse le pays, le reliant au bassin parisien et l'ouvrant à l'axe majeur Paris/Méditerranée/Espagne (prolongation de l'A71 par l'A75 Clermont-ferrand/Montpellier), le reliant également à l'axe Clermont- Bordeaux par la liaison A89/A71 de Combronde.
- La RCEA (RN 145) reliée à l'A20 (axe Paris- Toulouse)



(Carte AID Observatoire/Sémaphore –SCOT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher – Nov. 07)

Ce positionnement attractif est altéré par une mauvaise desserte ferroviaire frappée de vétusté et qui ne lui assure pas de liaison directe avec Paris.

Le levier économique A71 agit comme séparateur du territoire du Pays en 2 zones :

- l'une à caractère urbain à l' Ouest, axée sur Montluçon – Commentry
- l'autre à caractère rural à l'est du périmètre avec une emprise agricole plus présente

Montluçon et son pôle urbain « locomotive économique » pour l'ensemble du Pays et « Jambage » de l'organisation territoriale au profit des acteurs et populations du monde rural.

La ville centre de Montluçon et son agglomération (10 communes) concentrent plus de la moitié de la population du Pays soit 62 167 habitants (recensement Insee 99).

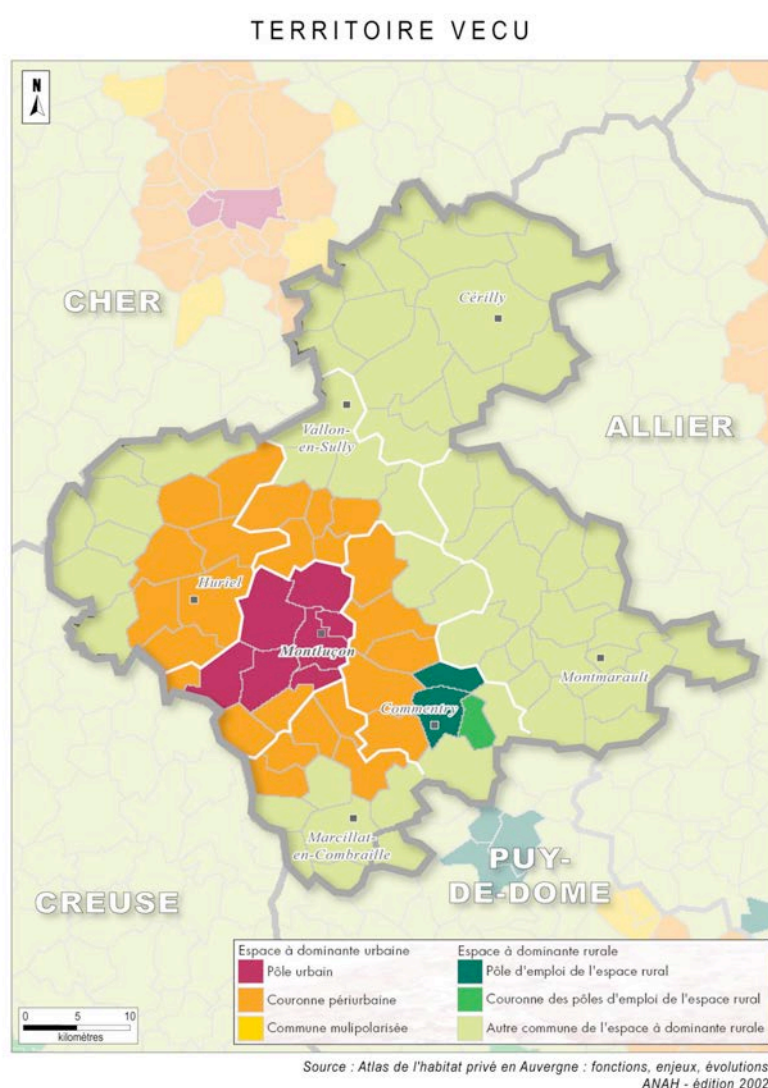
La densité de population du Pays est de 52,3 habitants au Km² pour une superficie de 2189 km². Hors agglomération elle devient 26,1 habitants au km².

Cela constitue un poids économique et démographique important au sein du Pays même si Montluçon connaît une perte de population qui ne semble pas s'infléchir – 3,1% au vu des projections 2007 (SCOT- Sémaphores recensements intermédiaires)

Elle continue de concentrer plus de la moitié des emplois soit 25 884 emplois sur 48 249 pour l'ensemble du Pays dont 31% des emplois sont occupés par des actifs habitant hors agglomération montluçonnaise ; dont un taux d'évolution entre 90 et 99 de +31%.

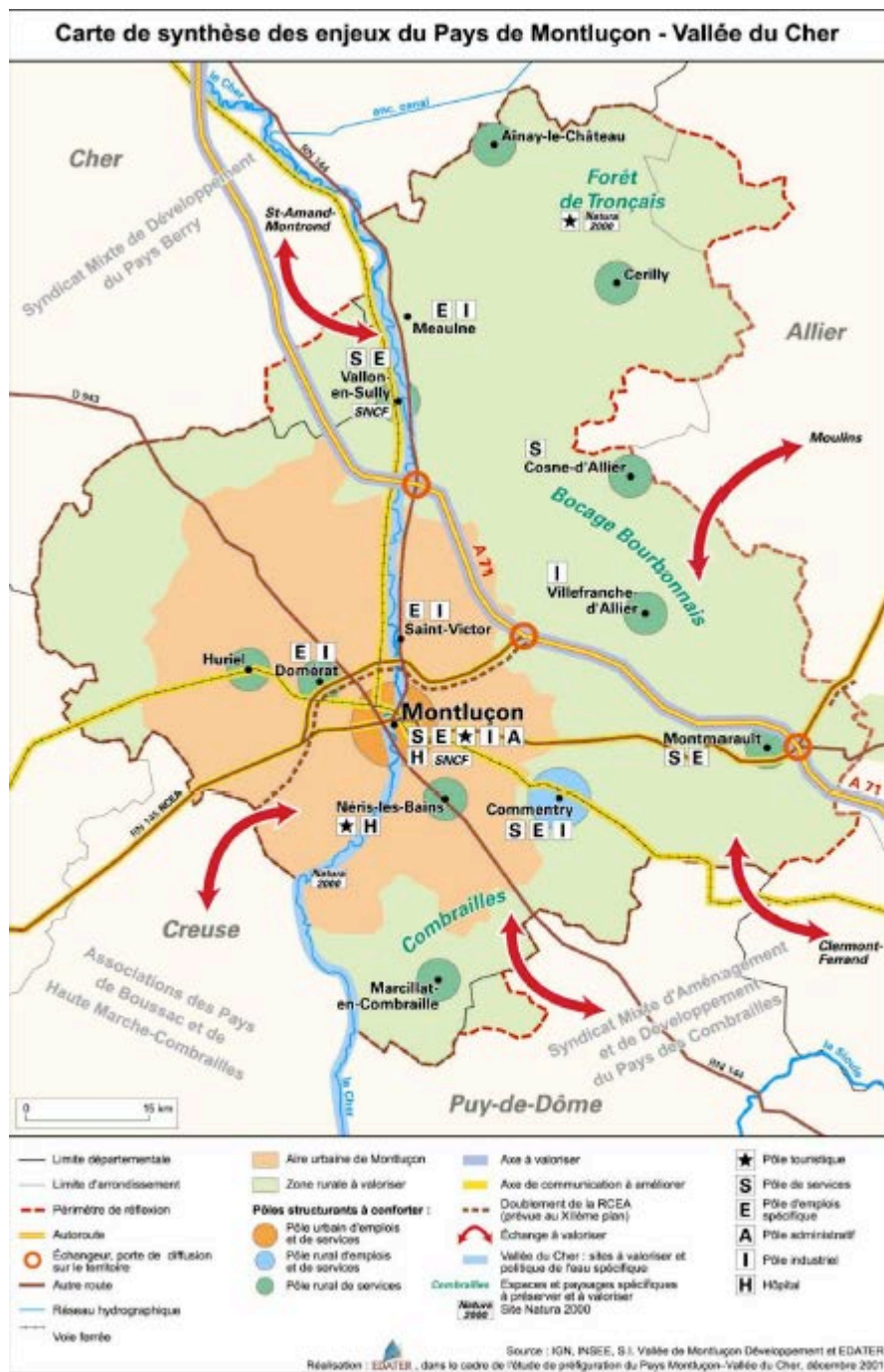
(Portrait de territoire Insee données 99 – Les migrations quotidiennes des auvergnats « Le point économique de l'Auvergne n°61 2001)

Les fonctionnalités urbaines de Montluçon en offre d'équipements et services dans les secteurs de la santé et de l'éducation lui assurent une attractivité pour l'ensemble du territoire.



Le rôle structurant de Montluçon pour le territoire du Pays est renforcé par 3 pôles d'activités complémentaires que sont Commentry aux portes de Montluçon ; Montmarault (accès A71) et Cosne d'Allier. Cependant les emplois et activités du milieu rural ne garantissent pas à Montmarault et Cosne d'Allier une autonomie suffisante en matière d'offre de services même si la situation de Montmarault lui procure un avantage.

Ces deux bassins connaîtraient une baisse démographique de 10% pour Cosne d'Allier et de 6% pour Montmarault selon les projections démographiques déduites des travaux du SCOT (données démographiques recensements intermédiaires –Sémaphores Nov. 07)



DDE de l'Allier – Porter à Connaissance de l'État
dans le cadre du SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Diagnostic - Décembre 2004

Une Aire d'influence du Pays allant au-delà de son périmètre le prédisposant à de nouvelles coopérations interterritoriales

Outre l'emprise économique de Montluçon et de son bassin d'emploi, la ville centre exerce son influence au-delà des marges rurales de son périmètre. Son équipement urbain encore complet en matière de services non marchands attire les populations en provenance du Puy de Dôme (St Eloy les mines – Pays des Combrailles) et de la Creuse (Boussac, Evaux les Bains, Chambon sur Vouèze- Pays Combraille en Marche...)

L'identité fonctionnelle du Pays conférée par cette interaction rural/urbain définissant son bassin de vie favorise des coopérations interterritoriales à développer entre pays limitrophes. Ces trois Pays partagent également des caractéristiques géomorphologiques et paysagères que sont les Combrailles, le bocage, et le bassin du Cher.

Une Intercommunalité installée depuis 2001, terreau de l'organisation en Pays et d'outils de gestion territoriale du développement durable

Le Périmètre du pays englobe les territoires des 7 EPCI ; la communauté de communes du Pays de Tronçais initialement dans le périmètre d'étude du Pays, l'ayant rejoint en 2007 :

Le Pays compte donc les intercommunalités suivantes :

Intitulé de l'EPCI	Date de création	Nb de communes
Communauté de communes du Val de Cher	03 mars 2000	9 communes
Communauté d'agglomération Montluçonnaise	31 décembre 2000	10 communes dont 3 hors unité urbaine de Montluçon
Communauté de communes de Montmarault	31 décembre 2000	21 communes
Communauté de communes de Commentry/Néris les Bains	31 décembre 2000	12 communes
Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille	31 décembre 2000	12 communes
Communauté de communes du Pays d'Huriel	01 janvier 2001	14 communes
Communauté de communes du Pays de Tronçais	30 décembre 1999	16 communes

Soit 94 communes (cf. liste en annexe) et **114 534 habitants** (recensement Insee 99)

Les recensements intermédiaires impactent ce chiffrage démographique en présageant une baisse de population approchant 3% (111 542 habitants – source Sémaphores SCOT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher), semblant en cela conforter les projections démographiques Insee à l'horizon 2015.

L'intercommunalité à fiscalité propre concerne donc l'ensemble du Pays et les territoires intercommunaux qui sont à présent tous dotés de diagnostic territorial et d'un projet de territoire.

Elles ont engagé des démarches de contractualisation avec l'Etat, le Département et la Région (contrats de développement local, de ville et charte 1% paysager et développement RCEA)

Les pratiques intercommunales antérieures à la constitution du Pays ont favorisé sa constitution (1^{ère} structure Pays reconnue en Auvergne le 29 décembre 2003) et l'élaboration de sa charte de territoire 2003-20012 se fixant 7 axes d'interventions stratégiques :

1

Définir une stratégie et accompagner les besoins en matière d'habitat et de gestion de l'espace

1.1-Observer, planifier et coordonner

1.2- Revitaliser le parc locatif et l'habitat en centre bourg

1.3- Développer des stratégies foncières

2

Soutenir le secteur industriel et le développement des entreprises

2.1 : Améliorer les infrastructures et moyens de communication

2.2- Rendre performant l'accueil d'entreprises

2.3- Soutenir et valoriser, sur tout le territoire, le secteur industriel et les dynamiques d'entreprises

2.4 : Développer des actions d'information et de promotion de l'industrie et de l'entreprise vis à vis de l'extérieur mais aussi vis à vis des habitants de la vallée

2.5- Consolidation de l'adaptation de l'offre de formation et identification des besoins

3

Redonner toute sa place à l'activité agricole dans un souci de qualité

3.1 – Communiquer et expliquer notre agriculture aux habitants et acteurs du pays de la vallée et à nos clientèles potentielles

3.2 – Faciliter les démarches d'installation et l'aide à la diversification de l'activité agricole

4

Faire du tourisme un véritable levier de développement économique et de valorisation des richesses du territoire

4.1- Consolider l'offre de base : les supports d'activités et l'offre de restauration et d'hébergement

4.2 – Développer des produits et prestations à l'échelle du pays

4.3 – S'appuyer sur des ressources humaines endogènes de qualité

4.4 – Informer, guider, promouvoir

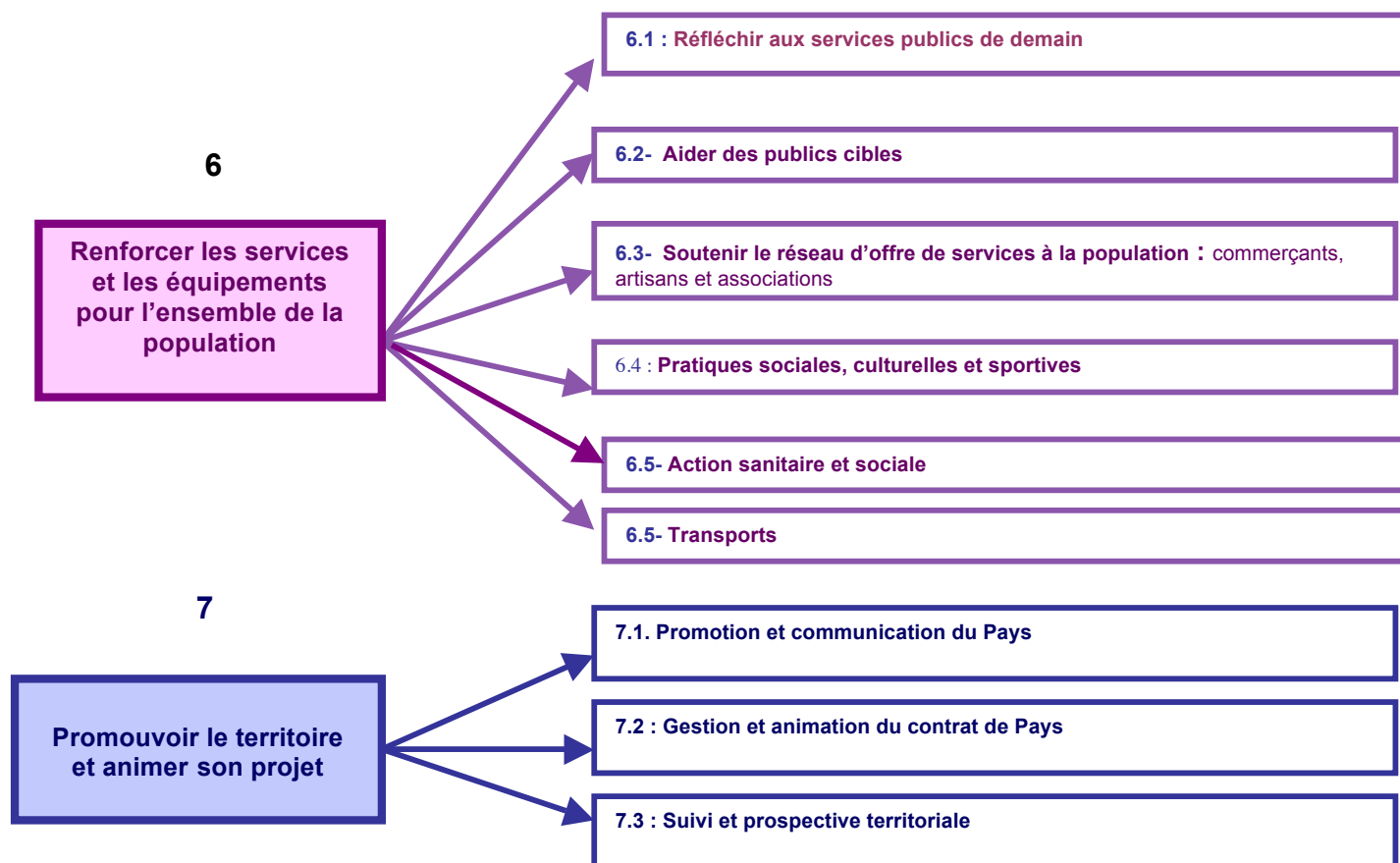
5

Faire du paysage, des patrimoines architectural et environnemental, des ressources pour le développement du territoire

5.1 : Préservation du paysage et de l'environnement

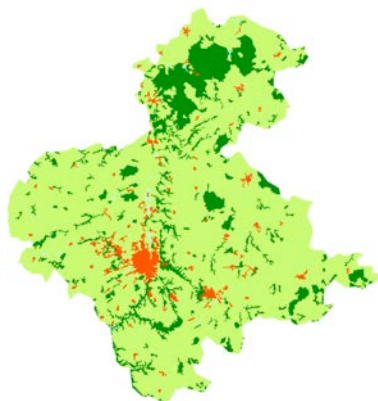
5.2 : Gestion des déchets et sensibilisation environnementale (activités industrielles, agricoles...)

5.3 : Développer une politique de l'eau



(Edater - Charte de Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher 2003-2013)

Un nouveau défi pour le Pays :



Le territoire du Pays : 2 189 km² dont

- 4 % d'espaces urbanisés
- 80 % d'espaces agricoles
- 15 % d'espaces forestiers
- 1% d'espaces en eau

Ainsi le Pays a été signataire d'un Contrat de Pays en juin 2005, puis d'un premier Contrat régional de développement durable avec la Région Auvergne en septembre 2005 qui arrivera à son terme en septembre 2008. Cette première étape de mise en œuvre d'un plan d'actions de chacune et de l'ensemble des intercommunalités du Pays, s'accompagne d'une démarche SCOT engagée en Octobre 2007.

Aux côtés de ces démarches contractuelles et de l'état des lieux de la ressource en eau « SAGE Cher amont » (en cours), des milieux aquatiques et des usages, le Pays se dotera d'un outil PADD de gestion et prospective territoriale auquel Leader pourra contribuer.

S'agissant pour Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ayant vocation à soutenir le développement de territoires ruraux confrontés aux logiques de polarisation et effets du changement climatique :

- de prendre appui sur sa ville centre et pôle urbain :
 - comme relais de promotion, communication, commercialisation de l'activité du milieu rural
 - comme relais de diffusion des ressources du pôle urbain et d'appui à l'innovation en direction du milieu rural
 - comme relais de facilitation de l'accès des habitants des zones rurales aux services à la population
- de contribuer à la gestion mesurée des espaces (« le ménagement »)
 - par la mise en valeur des espaces ouverts périurbains et le développement agricole et forestier
 - par la réduction du mitage et de la dispersion pavillonnaire en zone péri-urbaine (énergivore et préjudiciable à la qualité paysagère)
 - en visant la neutralité carbone (habitat /construction –déplacements -transport) ; objectif d'un plan climat.

Synthèse de rappel – Organisation et fonctionnalités du Pays

-  **Un positionnement géographique favorable mais une attractivité « contrastée »**
-  **Montluçon et son pôle urbain « locomotive économique » pour l'ensemble du Pays et «Jambage » de l'organisation territoriale au profit des acteurs et populations du monde rural**
-  **Une Aire d'influence du Pays allant au-delà de son périmètre le prédisposant à de nouvelles coopérations interterritoriales**
-  **Une Intercommunalité installée depuis 2001, terreau de l'organisation en Pays et d'outils de gestion territoriale du développement durable**
-  **Un nouveau défi pour le Pays : Le SCOT et son PADD**

A-3 Population –Démographie

Démographie et nouvelles interactions rural -urbain

Le Pays est confronté à une baisse démographique significative déjà constatée par le dernier recensement de 99 ; en effet sur cette période il a perdu 11.668 habitants soit -9,2% de baisse ; comparativement le département de l'Allier sur la même période accusait une perte de population de - 6,7% et la région Auvergne de -1,8%.

Population des 7 intercommunalités qui composent le Pays

Groupements de communes	Population en 1990	Population en 1999	Évolution entre 1990 et 1999 en %	Densité en 1999 en hab/km ²
Communauté d'agglomération Montluçonnaise	65 276	62 167	-4,8	335,7
Communauté de communes de Commentry / Nérès-les-Bains	16 821	15 761	-6,3	55,4
Communauté de communes du pays de Marcillat-en-Combraille	4 106	4 263	3,8	20,3
Communauté de communes du Pays d'Huriel	7 554	7 153	-5,3	18,9
Communauté de communes Région de Montmarault	11 460	11 427	-0,3	25,8
Communauté de communes du Val de Cher	5 538	5 421	-2,1	28,2
Communauté de communes du Pays de Tronçais	9 247	8339	- 9,80	16,8
TOTAL SCoT	120 002	114 531	-4,56	52,32

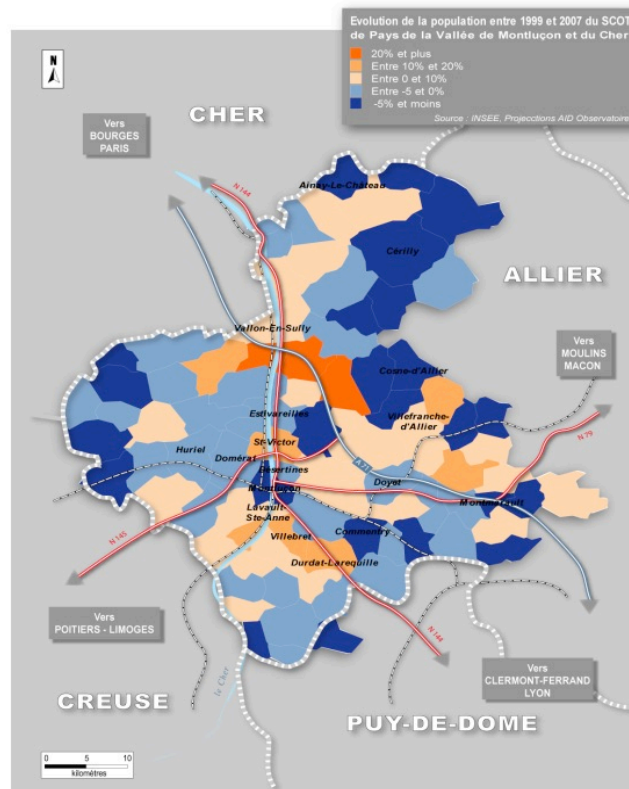
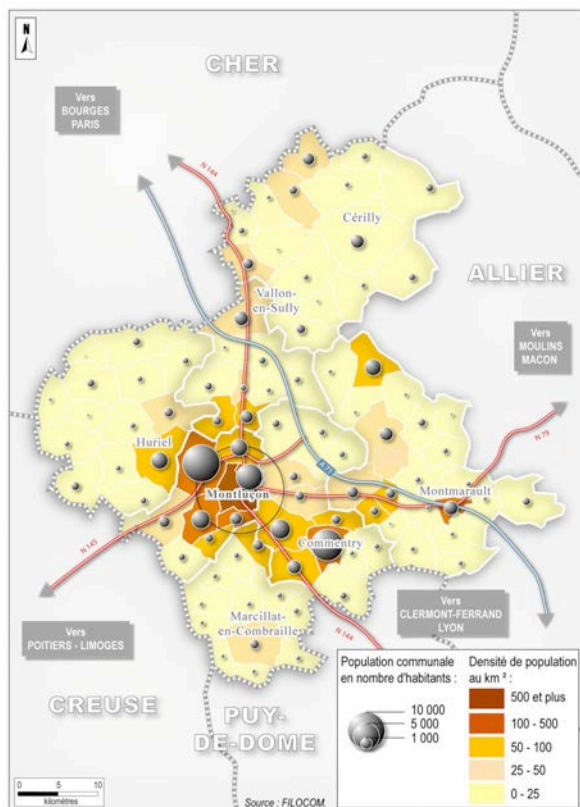
Source : INSEE RG 1990 et 1999

Sur la base du recensement 99, les intercommunalités urbaines situées au centre du pays (Montluçon -Commentry) sont plus fortement impactées par cette baisse de population, tandis que les communes périphériques du pôle urbain, voire les marges rurales de Marcillat en Combraille connaissent un gain de population : Villebret + 46,7%, St Victor + 46,9%, Marcillat en Combraille + 5,7% (source « porter à connaissance Etat –SCOT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »)

Montluçon depuis les années 70 « n'est plus le poumon démographique » du Pays, mais en demeure le stimulateur, sa couronne péri- urbaine et ses marges rurales accueillant de nouvelles populations renforçant ainsi les nouvelles fonctions résidentielles de ces territoires qui traduisent ce phénomène de dilatation urbaine.

La densité démographique reste faible, elle est de 52,3 habitants au km² mais néanmoins supérieure à celle du département de l'Allier (46,7 hab. /km²) et de la région Auvergne (50,3 habitants au Km²). Hors agglomération, elle devient de 26,1 habitants au km².

POPULATION EN 2007



Les projections de population au regard des recensements intermédiaires (source Sémaphore SCOT Novembre 07) et de la synthèse territoriale Insee de 2005 sont de nature à confirmer ce déclin démographique, cependant moins marqué que la décennie précédente.

Estimation de la population 2007 du pays en tenant compte des recensements intermédiaires ainsi que de la construction des logements neufs et des recensements antérieurs (source Sémaphore SCOT)

Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	pop 99	pop 07	évolution - 99-07
CA Montluçonnaise	62 167	60 228	-3%
CC de Commentry Nérès les Bains	15 761	15 421	-2%
CC de la Région de Montmarault	11 427	11 036	-3%
CC du Pays d'Huriel	7 153	7 027	-2%
CC du Pays de Marcillat en Combraille	4 263	4 412	3%
CC du Pays de Tronçais	8 342	7 830	-6%
CC du Val de Cher	5 421	5 589	3%
			-3%
TOTAL	114 534	111 543	

Soit – 2991 habitants

Comme constaté par le recensement 99, le déclin démographique porte de manière plus marquée sur les intercommunalités urbaines et les unités urbaines

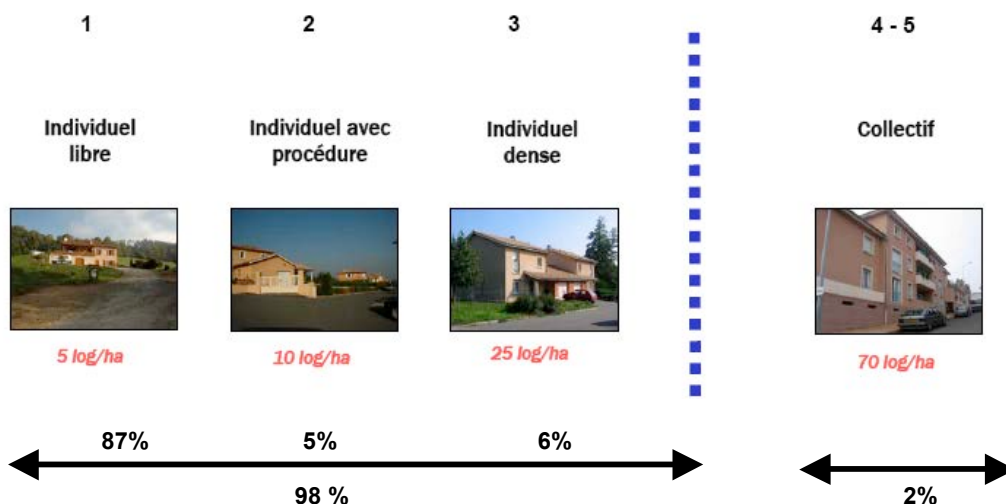
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Perte de population	Unités urbaines concernées
CA Montluçonnaise	- 2465 hab.	Montluçon – 2083 hab. Domérat Desertines
CC de Commentry Nérès les Bains	- 499 hab.	Commentry – 397 hab. Nérès les bains – 102 hab.
CC de la Région de Montmarault	- 233 hab.	Cosne d'Allier - 233 hab.
CC du Pays d'Huriel	- 41 hab.	
Total	- 3238hab	
Perte cumulée autres communes < 2000 hab.	- 1295hab	
Total perte	- 4531 hab.	

Quant au gain de population, il traduit une accentuation du phénomène de périurbanisation et de dilatation urbaine amorcées.

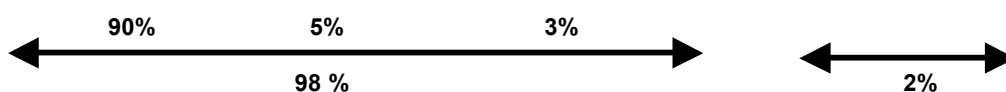
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Gain de population	Communes concernées par les + fortes progressions
CA Montluçonnaise	+ 562 habitants	St Victor, Teillet Argenty, Lamaids
CC de Commentry Nérès les Bains	+ 260 habitants	Durdat Larequille, Malicorne, La Celle
CC de la Région de Montmarault	+ 172 habitants	Blomard, Chappes, Tortezaïs, Villefranche d'allier
CC du Pays d'Huriel	+ 91 habitants	St Martinien, Chazemais
CC Marcillat en Combrailles	+ 213 habitants	Dont 85% sur la commune de Villebret
CC Val de Cher	+ 215 habitants	Dont 80% se répartissant sur les communes de Maillet et Louroux Hodement
CC Pays de Tronçais	+ 27 habitants	
Total gain	+1540 habitants	

Cette périurbanisation s'organise en fonction de la qualification de l'offre d'habitat, de l'accessibilité des services et la recherche d'un cadre de vie préservé.

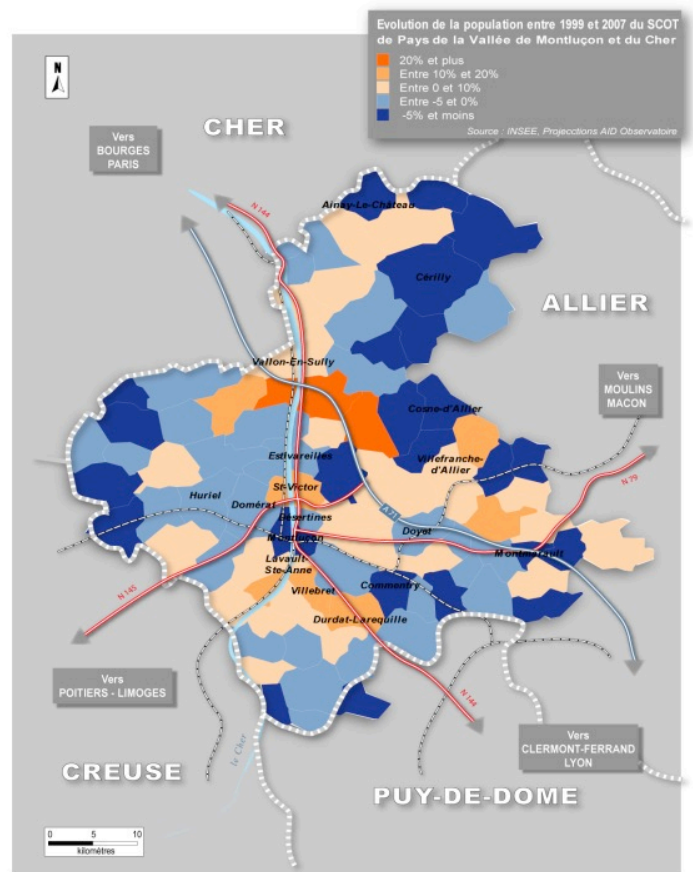
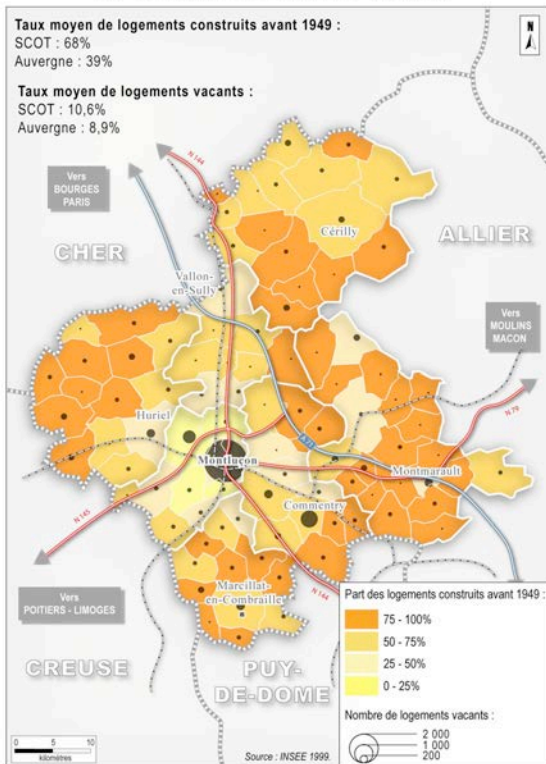
Evolution des densités et formes urbaines de 1990 à 1997



Evolution des densités et formes urbaines de 1998 à 2004



VETUSTE ET VACANCE DU PARC DE LOGEMENTS EN 1999

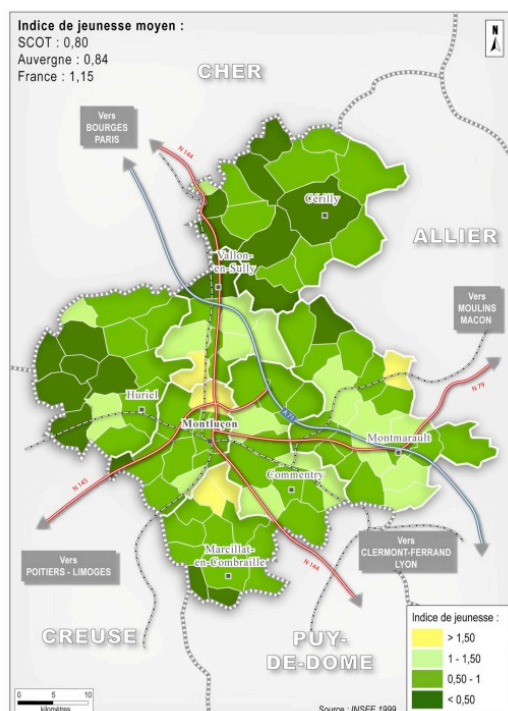


Cependant le faible dynamisme démographique du pays s'explique par le maintien constant d'un déficit migratoire accentué par le vieillissement de la population.

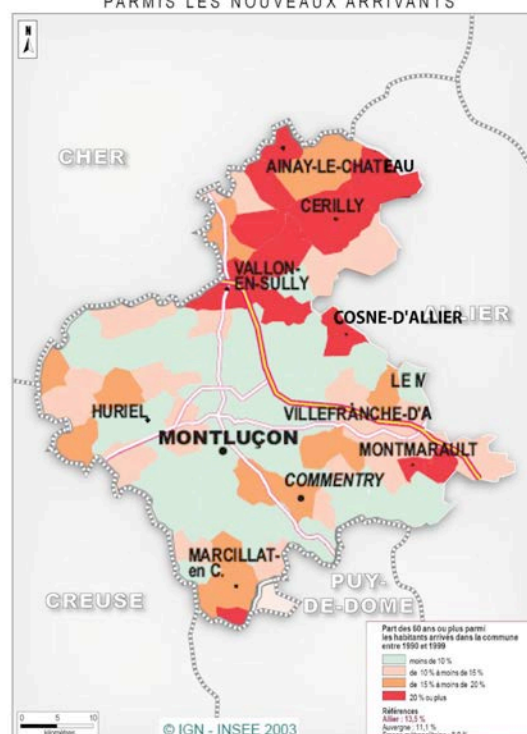
Ce vieillissement s'accompagne d'un exode constaté des jeunes actifs les plus qualifiés alors même que son offre de formation par le développement des filières Post- Bac limite le solde migratoire des scolaires et étudiants.

L'agglomération de Montluçon et le pôle d'emploi de la communauté de communes de Commentry -Néris les Bains ont de moins en moins d'empirise « attractivité » sur les « jeunes- adultes ».

INDICE DE JEUNESSE EN 1999



PART DES 60 ANS OU PLUS PARMIS LES NOUVEAUX ARRIVANTS



- Pays – 0,80
 - Auvergne 0,84
 - France 1,15

Indices de jeunesse des 7 entités intercommunales qui composent le SCoT :

Groupements de communes	Indice de jeunesse en 1990	Indice de jeunesse en 1999
Communauté d'agglomération Montluçonnaise	0,82	0,68
Communauté de communes de Commentry / Nérès-les-Bains	0,95	0,74
Communauté de communes du pays de Marcillat-en-Combraille	0,85	0,85
Communauté de communes du Pays d'Huriel	0,78	0,67
Communauté de communes Région de Montmarault	0,77	0,69
Communauté de communes du Val de Cher	0,89	0,79
Communauté de communes du Pays de Tronçais	0,60	0,55
TOTAL SCoT	0,80	0,71

Source : INSEE RG 1990 et 1999

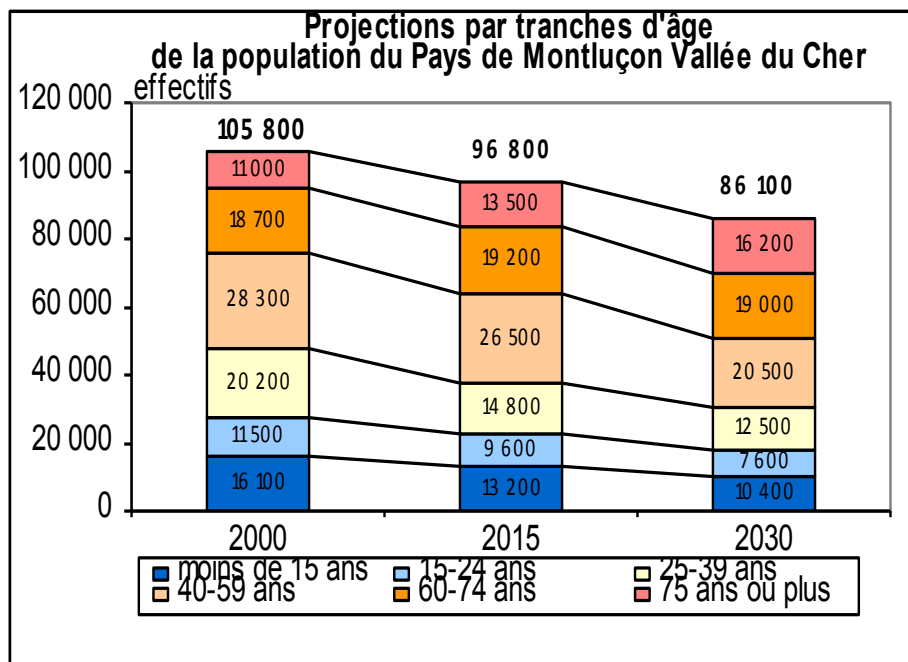
Indice de jeunesse : population de moins de 20 ans / population de plus de 60 ans

Solde naturel et migratoire des 7 entités intercommunales qui composent le SCoT :

Groupements de communes	Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (en %)		Taux de variation annuel dû au mouvement migratoire (en %)	
	1982-1990	1990-1999	1982-1990	1990-1999
Communauté d'agglomération Montluçonnaise	- 0,18	- 0,19	- 0,71	- 0,35
Communauté de communes de Commentry / Nérès-les-Bains	- 0,47	- 0,37	- 0,10	- 0,35
Communauté de communes du pays de Marcillat-en-Combraille	- 0,59	- 0,42	+ 0,81	+ 0,84
Communauté de communes du Pays d'Huriel	- 0,64	- 0,59	+ 0,85	- 0,01
Communauté de communes Région de Montmarault	- 0,68	- 0,50	+ 0,54	+ 0,47
Communauté de communes du Val de Cher	- 0,50	- 0,27	+ 0,69	+ 0,03
Communauté de communes du Pays de Tronçais	-1,21	-1,13	+0,21	0
TOTAL SCOT	-0,47	-0,38	+0,25	+0,07

Source : INSEE RG 1990 et 1999

Une pyramide des âges qui s'inverse



Synthèse territoriale Insee 2005 (hors communauté de communes de Tronçais)

La répartition spatiale de ce phénomène conjugué de baisse démographique et dilatation urbaine ont pour effet de marginaliser (socialement) plus encore les communes les plus éloignées de l'agglomération.

Le maintien, l'accessibilité des services et d'une économie de proximité dans les bourgs- centre ainsi que la requalification de l'habitat est un enjeu d'attractivité pour le territoire du Pays.

La désaffectation des centres- ville et l'étalement urbain consommateur du foncier, ainsi que les déplacements générés vont à l'encontre des enjeux « développement durable » (réduction de l'émission de gaz à effet de serre).

Maintenir la population, accueillir de nouveaux arrivants par la mise en œuvre d'une politique d'accueil et de promotion territoriale avec pour corollaire l'adaptation d'une offre attractive de services et d'habitat, constituent les fondements d'une stratégie de développement du Pays et nécessitent la mise en œuvre d'une politique pays encadrée par la charte de développement et le futur PADD-SCOT.

Organisation des acteurs pour la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil

Le Comité de bassin d'Emploi, depuis sa création, a travaillé au moyen de ses commissions sur le développement et une meilleure organisation de l'offre de formations à l'échelle du Pays.

Sa commission « Artisanat -commerce et services » a entrepris plusieurs initiatives en direction des PME et TPE du bassin d'emploi dont un forum des entreprises, la réalisation d'un répertoire des entreprises dans le but de favoriser le rapprochement de savoir-faire complémentaire afin de structurer une offre globale en réponse aux donneurs d'ordre. Cette commission a aussi procédé au repérage des cédants à n - 5ans de la retraite et cession au moyen d'une enquête à usage des consulaires.

Fin 2006, elle a fait le constat de la nécessité d'un véritable plan d'actions « Accueil- Création – Reprise - Transmission d'activités » à l'échelle du Pays, ainsi que de la mise en place d'un dispositif offensif prenant appui sur l'offre et potentiel d'activités de chaque territoire intercommunal du Pays.

Pour ce faire, la commission s'est donnée pour tâche la constitution d'un groupe de travail faisant appel à l'expérience de la mission Accueil du département de l'Allier et l'ARDTA afin d'élaborer ce plan d'actions et de déterminer le dispositif pertinent pour sa mise en œuvre; ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2007.

Une structuration territoriale en articulation avec la Mission Accueil du département et l'Interconsulaire, à 3 échelles a été arrêtée :

- **Pays sur une fonction de coordination territoriale et de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions**
- **Agglomération Montluçonnaise développant une stratégie propre à sa vocation industrielle et commerciale en lien avec les compagnies consulaires**
- **Territoires péri- urbains et ruraux à organiser en pôles territoriaux « Accueil »**

Ce groupe de travail composé des représentants (techniciens et élus) des consulaires (Chambre d'agriculture compris), d'un représentant de la maison de l'habitat, d'une association d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, d'un organisme de formation, de la Mission Accueil du département de l' Allier, de l'ARDTA et des agents de développement/ chargés de mission des 7 EPCI du Pays ont élaboré en partenariat un premier plan d'actions à 2 ans à destination des territoires péri- urbains et ruraux dont la 1^{ère} étape consistera à réaliser par territoire intercommunal un audit économique afin de caractériser et qualifier l'offre et potentiel d'accueil et d'activités.

Cette structuration « péri- urbaine et rurale » prend appui sur des initiatives existantes développées par 2 intercommunalités du territoire : la Communauté de communes du Pays d'Huriel avec l'Ecole de l'entreprenariat et la Communauté de communes de Commeny- Nérès les Bains qui a développé des actions volontaristes de valorisation des activités économiques du territoire.

A-4 Emploi–Situation sociale et économie

Une structure de l'emploi fragilisée par son activité industrielle et la baisse des actifs.

En 99, le Pays comptait environ 41.553 emplois; le taux d'activité est de 49,1% pour 52,2% en région Auvergne.

Le nombre d'emplois sur le Pays a baissé depuis le recensement 99, d'environ 3% en raison de la diminution des actifs sur le territoire (diminution de la population en âge de travailler).

Cette diminution de la population active se constate également sur le territoire du Pays et les projections tendanciennes de l'INSEE à l'horizon 2015 confirment cette tendance (38400 en 2015- données hors communauté de communes du pays de Tronçais).

Le taux de variation est d'environ -15 % contre - 8 % pour la région Auvergne et + 2,3 % pour le territoire national.

Le taux de chômage du Pays en 99 est de 14, 6% pour 11,6% pour la région Auvergne.

En 99, le chômage des femmes y est supérieur à 4 points (18,7%) par rapport à la région Auvergne (14,8%). La part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est également supérieure de plus de 5 points (30,4%) par rapport à la région Auvergne (24,9%)

Le marché du travail se caractérise aussi par une inadéquation de l'offre et la demande d'autant que les jeunes qualifiés quittent le territoire pour travailler dans d'autres secteurs.

Population active totale en 1999

	Ensemble	Actifs ayant un emploi (%)	Chômeurs (%)	Evolution 1990-1999 en %			
				Territoire		Zone comp.	
				Ensemble	Actifs ayant un emploi (%)	Ensemble	Actifs ayant un emploi (%)
Ensemble	48 249	85,1	14,6	-3,5	-3,4	0,5	0,8
De 15 à 24 ans	4 070	66,5	30,4	-34,4	-34,4	-35,6	-34,4
De 25 à 49 ans	33 271	86,3	13,6	-0,1	-1,8	3,6	2,4
50 ans ou plus	10 908	88,3	11,7	4,1	5,5	12,7	12,8
Hommes	26 285	88,3	11,1	-6,9	-6,6	-3,0	-2,9
Femmes	21 964	81,3	18,7	1,0	1,1	4,9	6,0

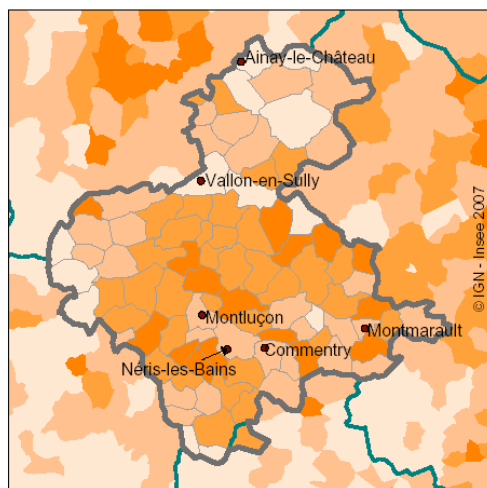
Structure par âge de la population en 99

Territoire

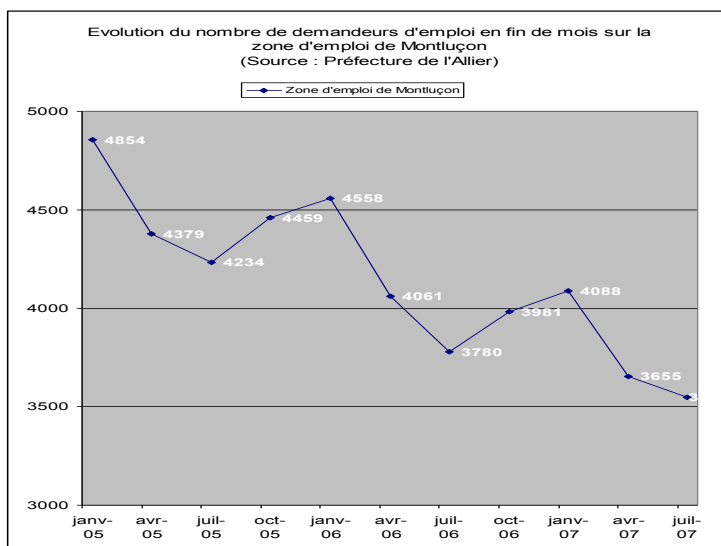
	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	55 093	100,0	59 396	100,0
0 à 14 ans	8 308	15,1	7 996	13,5
15 à 29 ans	10 130	18,4	9 211	15,5
30 à 44 ans	11 350	20,6	11 235	18,9
45 à 59 ans	11 165	20,3	11 451	19,3
60 à 74 ans	9 356	17,0	11 364	19,1
75 à 94 ans	4 733	8,6	7 897	13,3
95 ans ou plus	51	0,1	242	0,4

Source Portrait de territoire Insee recensement de la population 1999

Taux d'activité en 1999



Territoire : 49,1 %
Zone de comparaison : 52,2 %



En 2003, le taux de chômage du bassin d'emploi (+ large que le Pays 116 communes) était de 9,7% mais il reste supérieur à la moyenne départementale (8,8%) et régionale (8,2%)

Sur le territoire du Pays, il est le plus élevé sur les territoires urbains : Communauté d'agglomération (11,5%), sur la Communauté de communes de Commentry/ Nérès les Bains (11,1%).

La communauté de communes de Marcillat en Combraille marque le taux de chômage le plus faible (8,2%)

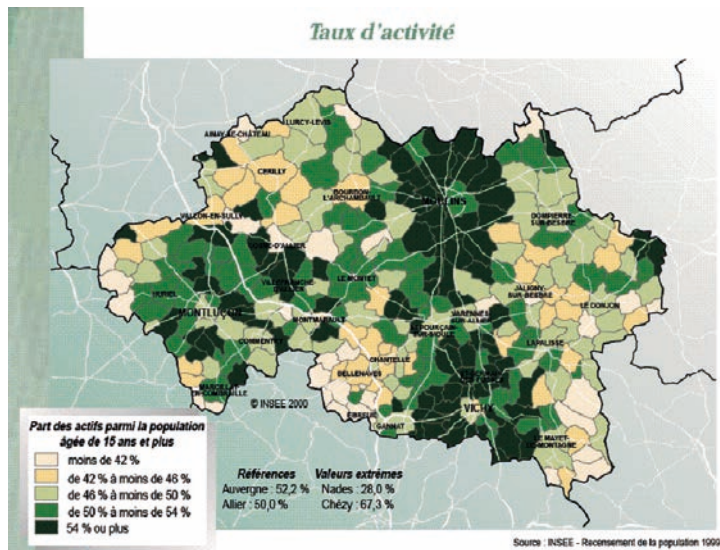
Nom du groupement	Population active en 99	Demandes d'emploi au 31-12-2004					
		Toutes catégories	Catégories 1+6*				
			ensemble	Moins de 25 ans	Dont femmes	Inscrits depuis plus de 1 an	Inscrits depuis plus de 2 ans
CC Pays de Tronçais	3237	541	338	20%	49%	35%	16%
CC Pays de Marcillat en Combrailles	1873	225	143	22%	53%	36%	18%
CC région de Montmarault	4568	668	484	20%	52%	36%	15%
CC Val de Cher	2313	383	235	17%	52%	37%	17%
CC Pays d'Huriel	3055	494	305	20%	54%	38%	18%
CC de Commentry et Nérès les Bains	6737	1140	762	25%	52%	35%	16%
CA montluçonnaise	26466	4698	3142	23%	50%	37%	17%

- Les catégories 1 et 6 regroupent les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Une activité industrielle du bassin d'emploi (+ large que le Pays 116 communes) toujours importante malgré les grandes restructurations industrielles.

29% de la population du bassin d'emploi travaillent dans l'industrie.

En 99, l'industrie totalise 25,1% des emplois au lieu de travail (10.426 emplois)

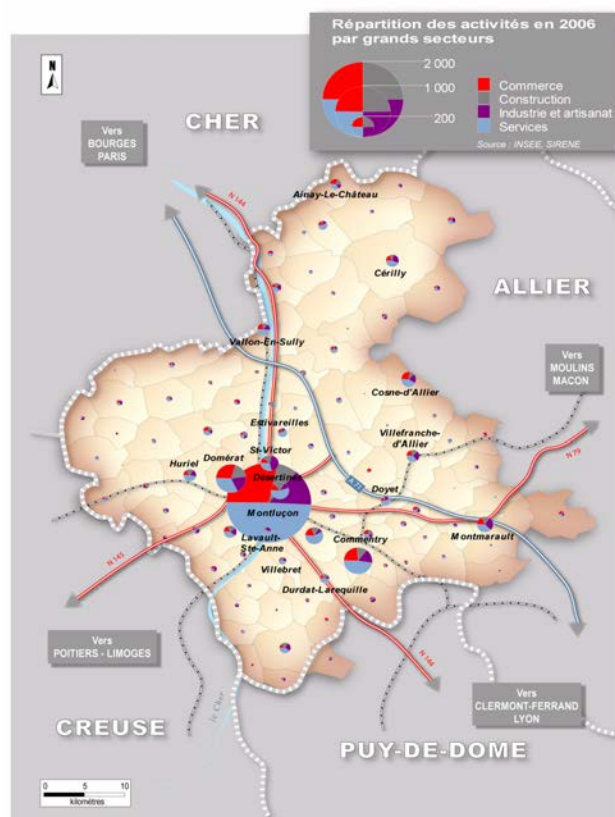


« 40% des actifs travaillent dans les services marchands et non marchands (pour 47,5% sur le plan national)

A l'échelle du territoire du SCOT, les effectifs de l'emploi industriel sont presque divisés par deux (- 45 %) entre 1975 et 1999, alors qu'ils diminuent de 28 % au niveau régional.

La part de l'industrie dans l'emploi total passe ainsi de 39 % à 26 %, de 18 150 à 9 750 emplois

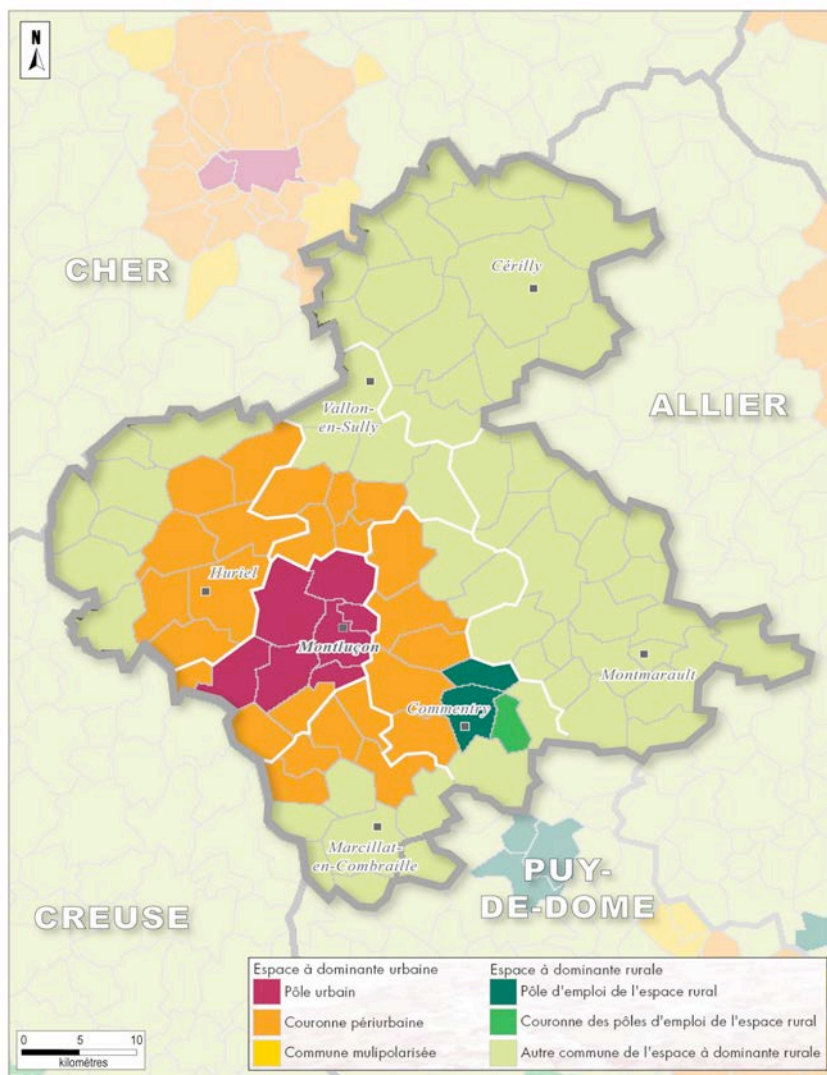
Cependant, avec un quart des actifs occupés dépendant de l'industrie, contre 22 % en Auvergne et 16 % dans les bassins de vie métropolitain équivalents, le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher dispose encore d'une forte spécificité industrielle » (Porter à connaissance Etat SCOT Avril 2006)



La diversification des secteurs d'activités et la promotion d'une image positive de l'économie locale s'avèrent un enjeu de développement pour le territoire

Conjointement à la prégnance de l'activité industrielle potentiellement délocalisable compte tenu de sa forte spécialisation sur le bassin et de l'éloignement des centres de décisions, s'affirme de plus en plus le développement du secteur du résidentiel tertiaire à fort enjeu développement durable.

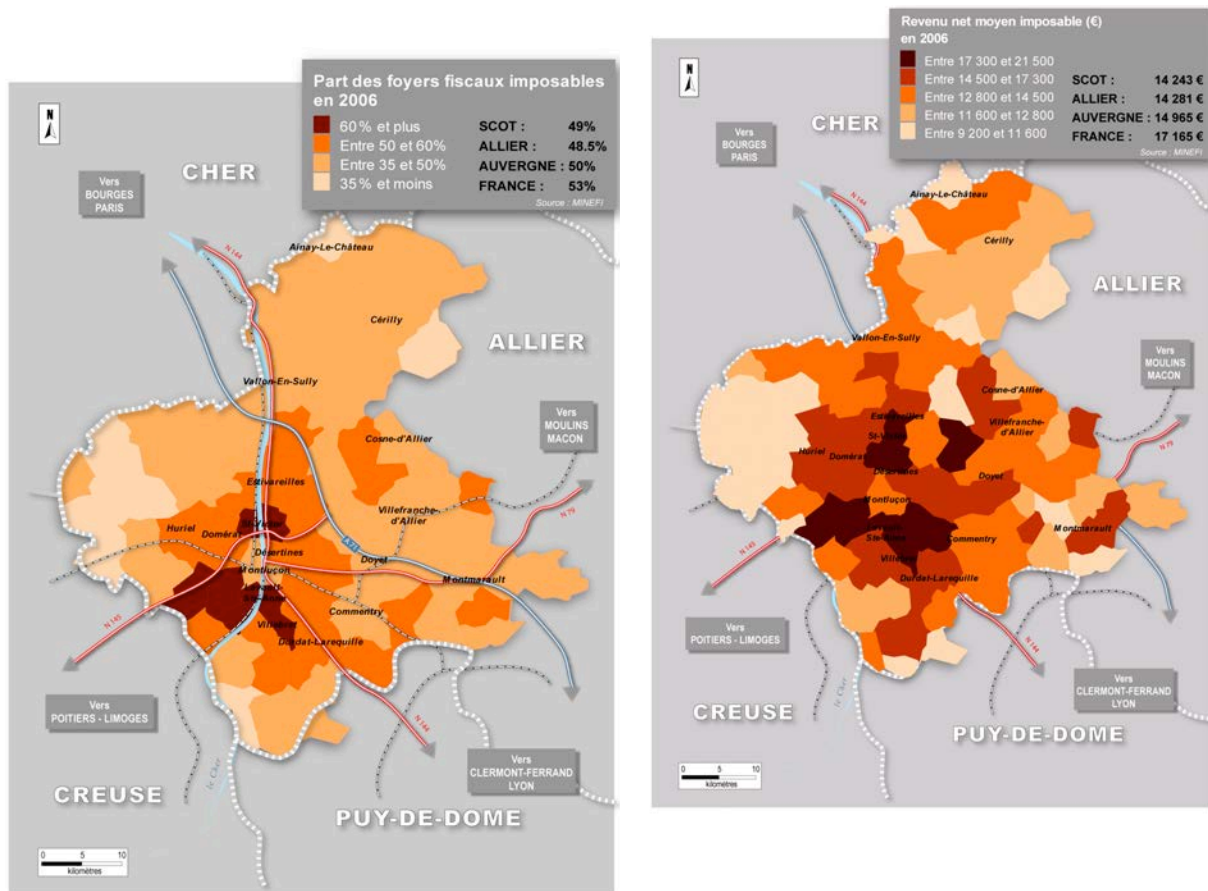
TERRITOIRE VECU



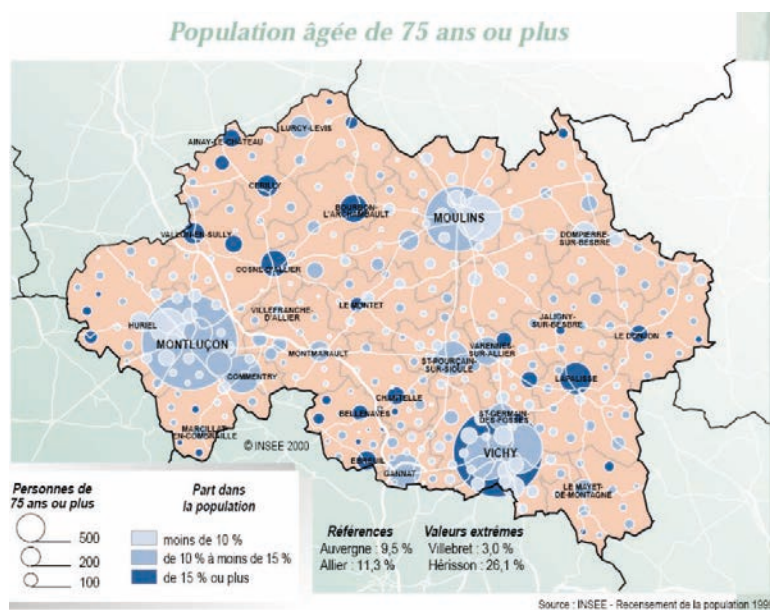
Source : Atlas de l'habitat privé en Auvergne : fonctions, enjeux, évolutions - ANAH - édition 2002.

Un risque d'inégalités sociales entre territoires du pays, notamment pour les communes les plus éloignées du pôle urbain

La part des foyers fiscaux imposables est inférieure (49%) à celle de l'Auvergne (50%) et de la France (53%) revenu



Un revenu net moyen imposable inférieur à celui de la région Auvergne et de la France. Phénomène accentué sur les Communautés de Communes d'Huriel et du Pays de Tronçais et plus largement sur les marges rurales du Pays.



Les données Insee 2000 quant aux bénéficiaires des minima sociaux par territoire intercommunal traduisent cette précarisation qui se concentre sur les mêmes zones. De plus en milieu rural le rôle de soutien social de la famille tend à disparaître.

- Une structure de l'emploi fragilisée par son activité industrielle et la baisse des actifs.
- Un risque d'inégalités sociales entre territoires du pays, notamment pour les communes les plus éloignées du pôle urbain

La diversification des secteurs d'activités et la promotion d'une image positive de l'économie locale s'avèrent un enjeu de développement pour le territoire.

Conjointement à la prégnance de l'activité industrielle potentiellement délocalisable compte tenu de sa forte spécialisation sur le bassin et de l'éloignement des centres de décisions, s'affirme de plus en plus le développement du secteur du résidentiel tertiaire à fort enjeu développement durable.

Autre enjeu celui du maintien d'une cohésion sociale et territoriale, passant par la prise en compte des besoins des populations les plus fragilisées et le soutien au tissu associatif « acteur » du lien social en zone rurale.

● Organisation des acteurs face aux mutations économiques et sociales à l'œuvre sur le territoire du Pays

➤ En matière d'économie

Face au grand choc économique du rachat de Sumitomo par Goodyear qui a eu pour conséquence la délocalisation hors de Montluçon de la moitié des productions de Dunlop en 2000, la communauté d'agglomération s'est engagée aux côtés des acteurs économiques dans plusieurs projets de reconversion et d'implantation de nouvelles activités économiques :

- Réhabilitation et commercialisation des friches industrielles de Dunlop à Montluçon (Site de la Loue)
- Organisation et création d'un SPL « Mémo » regroupant 20 PME de l'industrie mécanique
- Création d'un abattoir porcin et développement de l'abattoir bovin à Montluçon
- Création d'un centre d'appels à Montluçon (emplois majoritairement féminins)
- Mobilisation de savoir-faire en électromécanique, Entreprise DAGARD à Montluçon

Cette reconversion du bassin industriel de Montluçon se poursuit par le développement et l'implantation d'activités éco-industrielles (de recyclages) cohérentes avec l'économie du Pays marquée par l'industrie chimique et mécanique. Ce positionnement « produire propre » de l'activité du Pays devant concourir à la restauration d'une image valorisante de son bassin économique et de vie.

Un axe complémentaire de valorisation reste à développer, celui de la valorisation du patrimoine économique du Pays comme une image de marque.

Le développement d'infrastructures d'accueil en renforcement des principaux pôles d'activités sur le territoire du Pays.

- Projet de centre routier (classé catégorie 1) près de la ZA de La Loue, à la jonction entre la future antenne A71 desservant Montluçon et de la RCEA.
- Développement de la Zone d'activités et l'Hôtel d'entreprises du Campus de la Brande à Commeny.
- Développement de la ZA du grand Champ (20 ha) par la communauté de communes de Montmarault (classée catégorie 2)



Conjointement à ces initiatives, le maintien d'une économie de proximité par le renforcement des bourgs-centres dans leur fonction « pôle rural de services » est un enjeu de maintien d'une économie rurale induite pour partie par son pôle urbain, et d'attractivité pour l'accueil de nouveaux actifs et nouvelles populations. Ceci en appui, à la diversification engagée de l'économie du Pays.

L'émergence d'une politique d'accueil se dessine à l'échelle du pays (cf. chapitre population -démographie)

➤ En matière d'emploi et de formation

Le Comité de Bassin s'est employé au renforcement des filières de formation existantes en lien avec l'activité économique du Pays.

Des formations adaptées aux besoins des entreprises

www.agglo-montlucon.fr

- Génie mécanique et productif
- Génie thermique
- Génie électronique
- Technique de commercialisation
- Génie logistique et transport
- Conception mécanique chaudronnerie
- Informatique et logistique
- Génie climatique
- Systèmes automatisés, maîtrise de l'énergie
- Production industrielle (créativité industrielle)
- Chaudronnerie
- Fonderie
- Mécanique et automatismes industriels
- Maintenance industrielle
- Productique mécanique
- Management
- Développement commercial
- Négociation et relation client
- Commerce international
- Formations continues
- Recherche et formations doctorales
- IUP
- DESS Mécanique

(Diplôme universitaire (IUT)

(Licence professionnelle (IUT, Institut industriel Innovation et développement 3id)

(Brevet de technicien supérieur (lycée Paul-Constans, CFAI)

(IFAG, ACI, AFPI

(GRETA, AFPA, AFPI, AFORMAC

(IUT

Auxquelles viennent se rajouter les formations de services aux personnes « Lycée Geneviève Vincent à Commentry », en matière d'agriculture et d'agro-alimentaire « Lycée agricole et horticole de Durdar-Larequille » et le projet de Pôles des Métiers de la viande à Villefranche d'Allier sur le territoire de la communauté de communes de Montmarault.

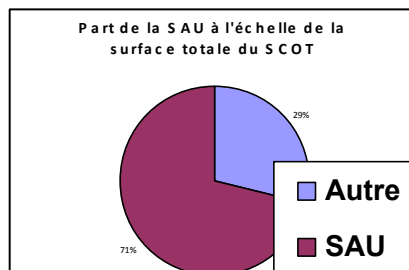
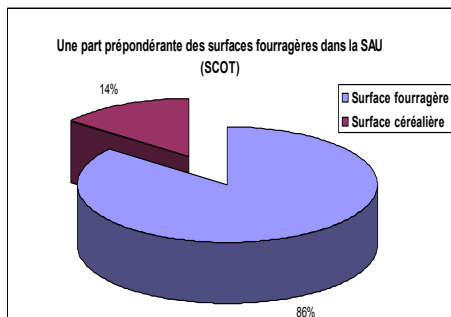
Les territoires ruraux d'Huriel et de Montmarault ont expérimenté « Une école de l'entrepreneuriat » à destination des demandeurs d'emplois de leurs territoires afin d'accompagner la création d'activités relevant du champ de l'économie solidaire. Ces initiatives sont à la recherche d'outils d'appui à la création d'activités complémentaires de type couveuse et d'une nouvelle échelle d'intervention territoriale « Pays ».

Plus globalement, l'effort de valorisation des filières de formation et des métiers du Pays doit être poursuivi, notamment en direction des jeunes, conjointement au développement d'une image attractive du Pays.

A- 5 Economie et entreprises

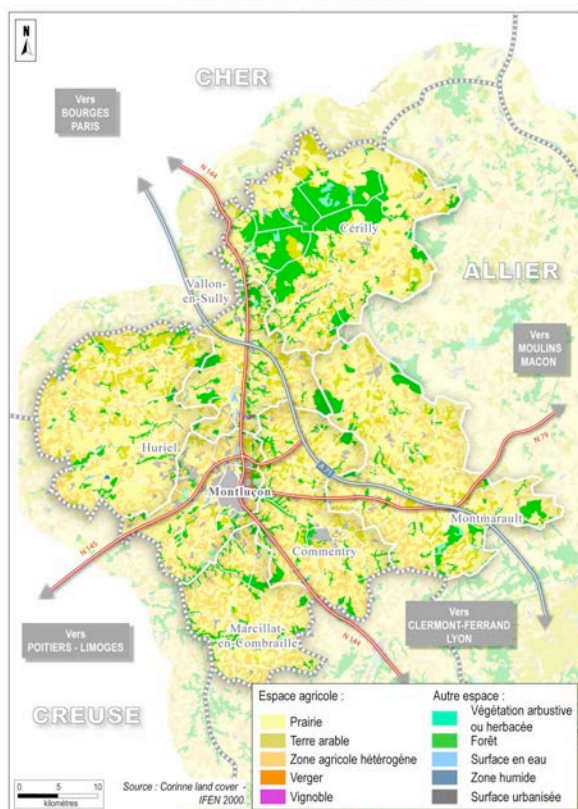
A-5-1 Une agriculture dominée par l'élevage, une baisse des effectifs et l'augmentation de la taille moyenne des exploitations avec une tendance à la déprise des surfaces en herbe au profit de la péri-urbanisation et de la mise en culture.

L'agriculture sur le Pays est une agriculture d'élevage de bovins et de nombreuses surfaces de prairies



Le secteur agricole concerne environ 9 % des emplois du territoire, ce qui représente un poids significatif dans l'économie locale au regard des statistiques nationales qui en comparaison en 2000, ce secteur représentait 4,5% des emplois.

ACTIVITES AGRICOLES



Le territoire du Pays : 2 189 km² dont

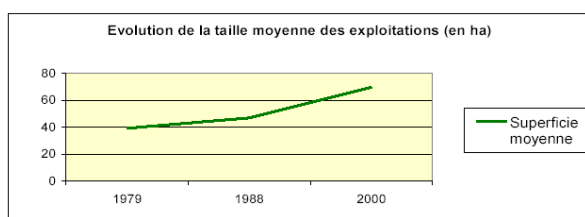
- 4 % d'espaces urbanisés
- 80 % d'espaces agricoles
- 15 % d'espaces forestiers
- 1% d'espaces en eau

Comme pour le département de l'Allier, l'on constate une baisse des chefs d'exploitations en 2000 de 30,7% par rapport à 1998 ; sur cette période de 2968 chefs d'exploitations, l'on est passé à 2058 chefs d'exploitations.

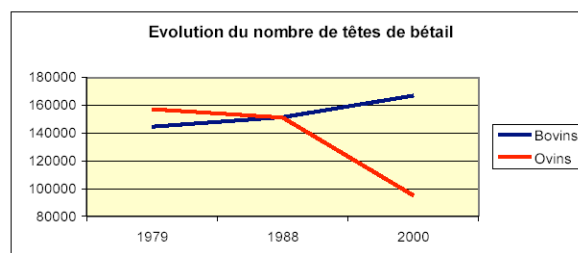
Parallèlement sur la même période, la surface agricole a diminué de -3,2%.

Accompagné du phénomène inversement proportionnel d'augmentation de la taille des exploitations qui d'une superficie moyenne de 43 ha en 1988 est passée à 69 ha en 2000, en cela approchant de la moyenne départementale, mais nettement supérieure à la moyenne régionale (50ha).

Cette agriculture d'élevage extensif est confrontée à l'enjeu du renouvellement générationnel et au phénomène d'urbanisation et de mitage qui ampute les surfaces exploitables.



Source : Agreste, RGA 2000



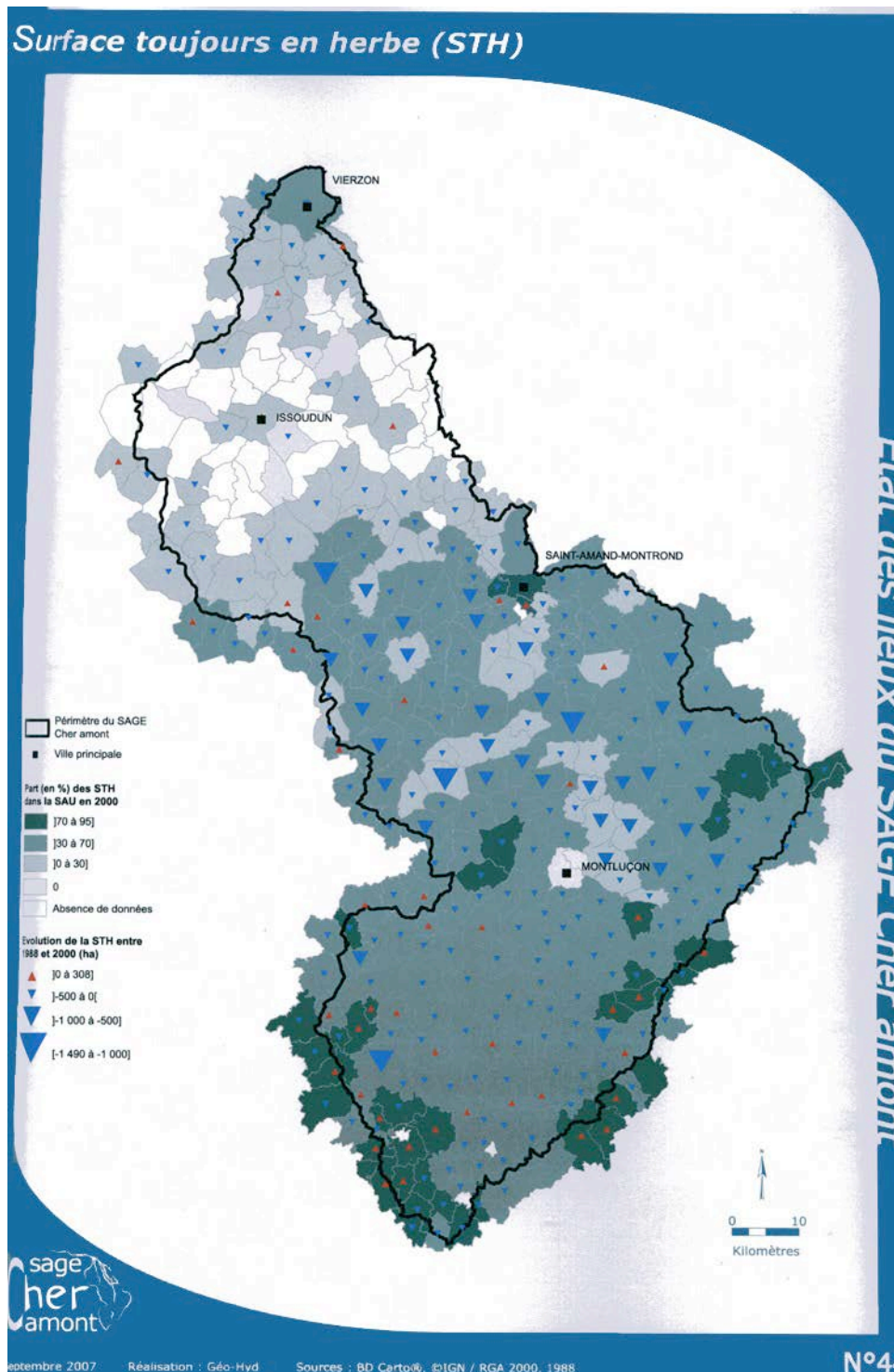
Source : Agreste, RGA 2000

Le cheptel bovin continue de croître et se tourne vers la qualité avec les labels dont le label « Charolais », tandis que le cheptel ovin décroît de manière très importante ainsi que la filière ovine à l'échelle du département de l'Allier. En complément de cette production bovine de qualité, la présence du pépiniériste Delbard à Malicorne sur la communauté de communes de Commentry constitue un potentiel pour le développement d'une image qualité des produits et productions du Pays.

Cette spécialisation de l'élevage bovin sur le territoire le fragilise plus encore, notamment face aux crises sanitaires malgré la présence d'une industrie agro-alimentaire SOCOPA à Villefranche d'Allier dans le secteur de la valorisation de la viande.

Le revenu agricole y est ici inférieur de 20% par rapport au revenu agricole moyen national, la transformation locale génératrice de valeur ajoutée y étant encore insuffisamment développée.

L'enjeu de la diversification agricole est bien présent sur le territoire du pays afin de limiter le phénomène d'extension de la taille des exploitations agricoles engendrant une rationalisation des modes de gestion favorables à la mise en culture des surfaces en herbe.



Cette modification structurelle de l'activité agricole du territoire impacte ce mode de production de polyculture –élevage qui jusqu'à lors concourt à la préservation, l'entretien du paysage et de son bocage « entité paysagère emblématique » du territoire. Sans omettre la fonction régulatrice de la haie bocagère dans le cycle de l'eau et sa qualité, ainsi que celle de corridor écologique, facteur de maintien de la biodiversité entre les massifs forestiers dont celui de Tronçais sur le territoire du pays. L'entité bocagère du Pays est fragilisée par ce phénomène d'agrandissement des exploitations et d'étalement urbain.

Le maintien de la qualité et la valorisation de ses produits et productions est un autre enjeu pour l'économie agricole du Pays.

Organisation des acteurs face aux mutations de son agriculture

En matière de préservation des paysages et de valorisation des productions:

Dans la phase d'élaboration des CAD en 2003 (Contrats d'agriculture durable), le monde agricole s'est organisé en affirmant sa volonté de préserver les productions herbagères et des paysages, de valorisation des signes de qualité. (Source : porter à connaissance Etat/SCOT avril 2006)

Notamment,

- Sur la Zone « Bocage » (communes au Nord du territoire) ont été soulignés les problèmes de qualité de l'eau (bassin versant de Sidaillies), de vieillissement des haies et d'abandon des bâtiments anciens et du petit patrimoine ;
Ces problèmes ont engendré les objectifs de préservation du paysage et du patrimoine culturel, de maintien des systèmes mixtes de polyculture élevage et le raisonnement de la fertilisation.
- La Zone Combrailles (communes au Sud du territoire)
Est constatée un affaiblissement de la filière granivore, une diminution de la population agricole notamment sur le secteur de Marcillat en Combraille.
Cette zone du territoire est exposée à l'extension des activités et l'urbanisation du bassin de Montluçon.
La qualité du maillage bocager et du bâti traditionnel y est préservé.
Les objectifs en découlant sont le maintien de la qualité des paysages et sa préservation, la valorisation du terroir et des signes de qualité.
- La Zone du bassin de Sidaillies relevant de la DCE.
La gestion et maîtrise de la qualité de la ressource en eau (eaux superficielles) pour ses différents usages dont l'alimentation en eau potable, la réduction des pollutions diffuses et limitation des pollutions ponctuelles en sont les objectifs.
Ces CAD prendront fin en 2011 et devront être relayés par d'autres dispositifs.

En matière de diversification des filières et des productions

La filière viande et son outil d'abattage ayant fait l'objet d'une modernisation, situé à Montluçon, se sont vus compléter par le développement d'une chaîne d'abattage porcin. Le Pôle des métiers de la viande, autre outil de structuration de la filière viande, est en cours d'étude faisabilité sous l'impulsion de la communauté de communes de Montmarault et des entreprises /outils de production localisés sur le territoire du Pays et du département de l'Allier.

Des réflexions sont en cours pour le développement de nouveaux outils de commercialisation (Marché au cadran), et l'adaptation « Ovins » de la chaîne d'abattage de l'abattoir de Montluçon.

La viabilité de ces nouveaux outils est conditionnée au développement d'outils et opérateurs de transformation de produits carnés sur le territoire du Pays.

Le développement d'activités de replantation de vergers et de variétés traditionnelles de fruits est expérimenté en agriculture biologique par quelques exploitations du territoire du Pays, exploitations localisées sur les anciennes zones de production en 1^{ère} couronne du pôle urbain de Montluçon (St Victor, Estivareilles, Beaune d'Allier...).

Cette initiative est accompagnée par le conservatoire des sites de l'Allier et le CEPA en perspective de développement avec l'entreprise DELBARD.

10 exploitations sur le territoire du pays sont inscrites dans le réseau « Bienvenue à la Ferme »

L'industrie demeure une composante essentielle du territoire, appuyée sur un pôle électromécanique fort. La concentration de l'emploi au sein de quelques entreprises fragilise le secteur industriel.

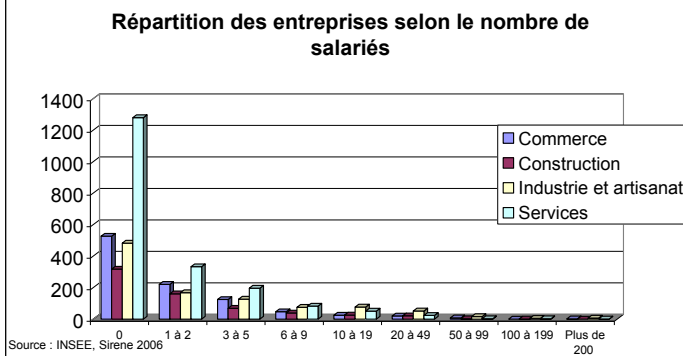
Principaux établissements industriels au 1.01.2003 dans les communes du SCoT

Raison sociale	Commune	Effectif (estim.)	Activité
SAGEM SA	Domérat	1 130	Construction de cellules d'aéronefs
DUNLOP FRANCE	Montluçon	810	Fabrication de pneumatiques
SOCOPA VILLEFRANCHE	Villefranche-d'Allier	740	Production de viandes de boucherie
ADISSEO FRANCE SAS	Commentry	700	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
ATELIERS MÉCANIQUES INDUSTRIES SPÉCIALISÉES (AMIS)	Montluçon	500	Forge, estampage, matriçage
ÉTS R. BREA FONDERIE ALUMINIUM ALLIAGES	Vaux	500	Fonderie de métaux légers
ERASTEEL COMMENTRY	Commentry	350	Sidéurgie

Source : Comité d'Expansion économique 2003

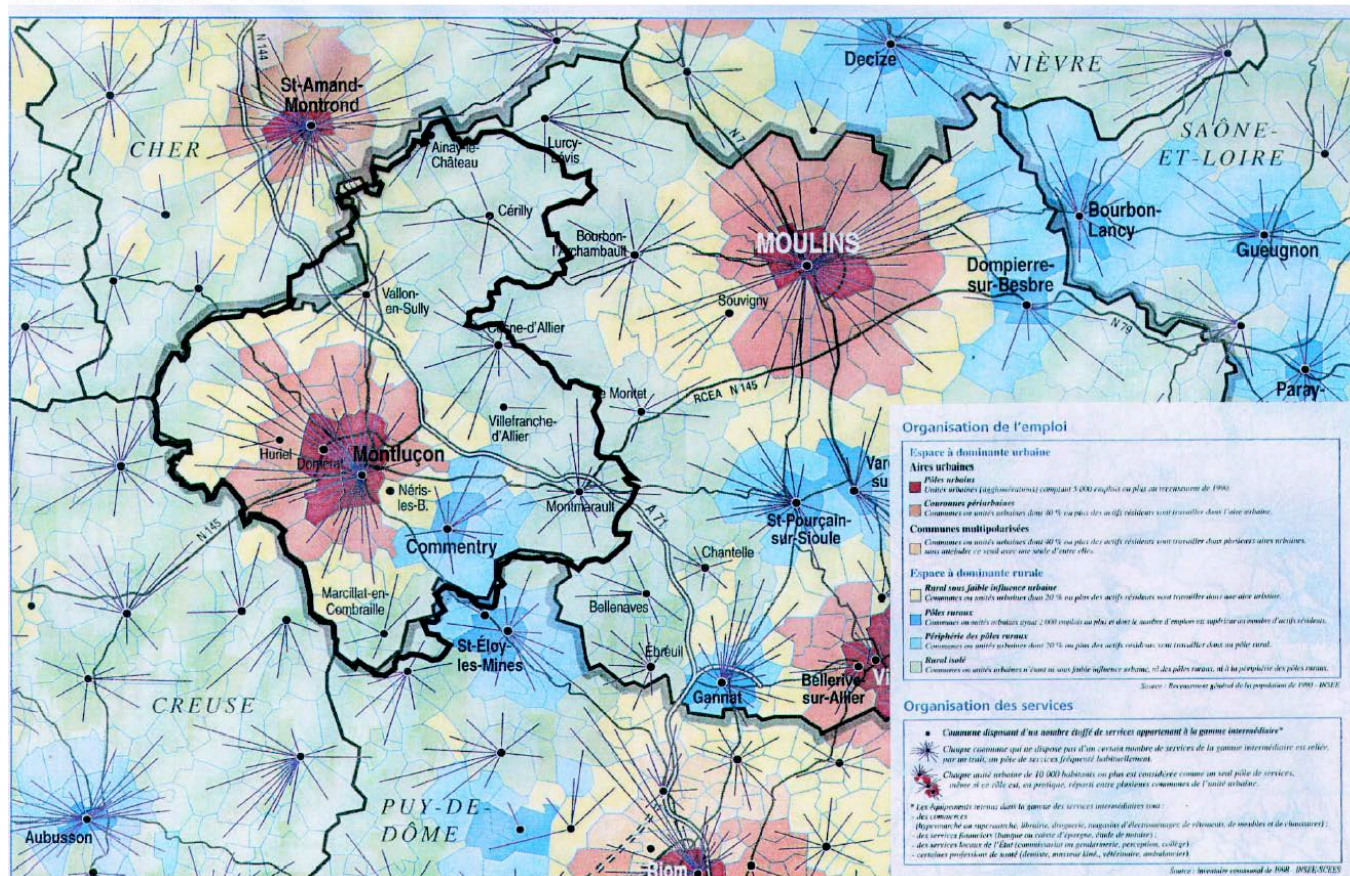
La régénération du tissu industriel (**cf. chapitre Emploi Activité- économie**) ne compensera la perte de l'emploi industriel suite aux profondes restructurations intervenues dans les années 80.

Cela a pour conséquence, le départ des jeunes actifs et la précarisation de certains salariés. Situation en cela renforcée par une faible mobilité des populations au sein du pays.



Source : INSEE, Sirene 2006

Les territoires vécus



L'industrie agro-alimentaire sur le pays s'est développée en partenariat étroit avec l'agriculture locale et ses productions de qualité ; elles sont étroitement imbriquées.

Comme pour les autres secteurs de l'activité industrielle de Montluçon, ses métiers souffrent d'une image disqualifiée.

A-5- 3 Une déprise du petit commerce et de l'artisanat

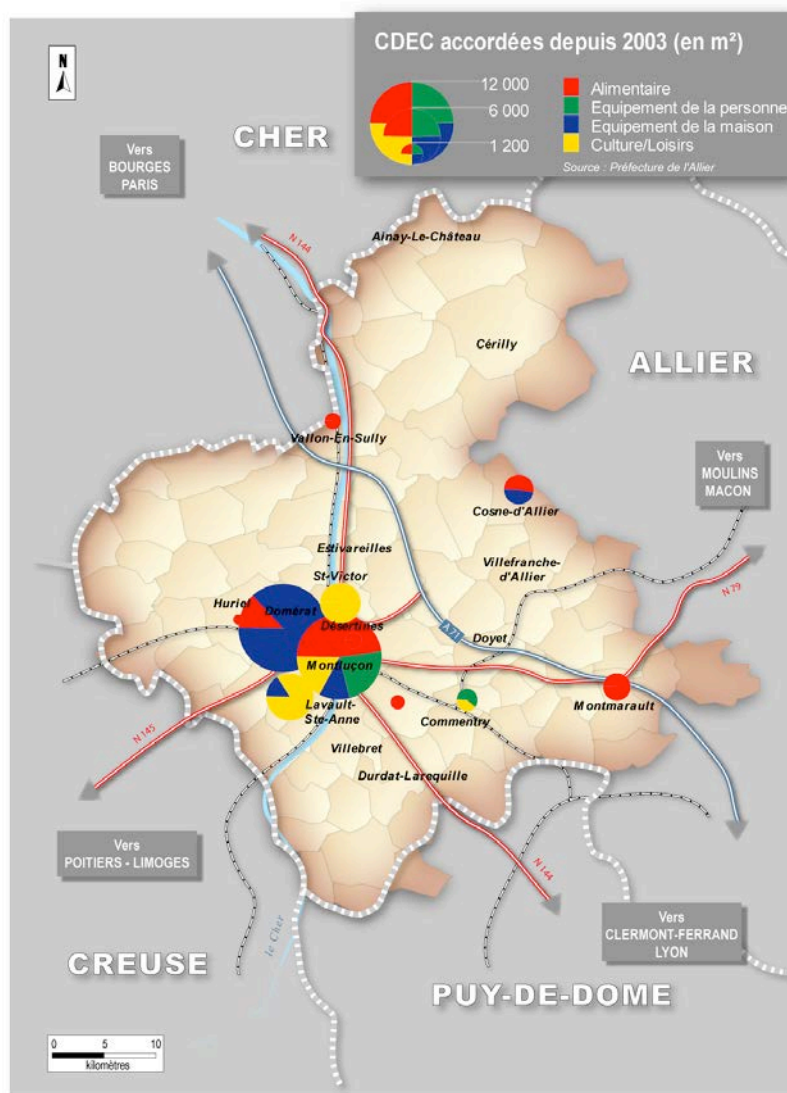
Le secteur tertiaire représente sur le pays 71% des établissements et 62,4% des emplois au lieu de travail par secteur d'activité (données Insee 99).

Nombre d'établissements au 1.01.2003 dans les 7 entités intercommunales qui composent le SCoT

Groupements de communes	Nombre d'établissements	Part des établissements implantés sur la commune la plus peuplée (en %)	Secteurs d'activité (en % du nombre d'établissements)				Nombre annuel moyen de créations d'établissements entre 1998 et 2002
			Industrie	Construction	Commerce	Services	
Communauté d'agglomération Montluçonnaise	2 580	74 (Montluçon)	10	11	34	45	236
Communauté de communes de Commentry / Néris-les-Bains	544	47 (Commentry)	12	15	25	48	41
Communauté de communes du pays de Marcillat-en-Combraille	143	23 (Villebret)	19	24	20	37	16
Communauté de communes du Pays d'Huriel	216	31 (Huriel)	10	23	23	44	18
Communauté de communes Région de Montmarault	433	22 (Cosne-d'Allier)	11	15	27	47	39
Communauté de communes du Val de Cher	200	38 (Vallon-en-Sully)	11	18	22	50	15
Communauté de communes du Pays de Tronçais	350		15	16	26	43	
TOTAL SCoT	4466		11,98	13,57	31,41	11,94	

Source : INSEE

Le bassin de Montluçon fait l'objet d'un suréquipement commercial de type alimentaire, accompagné par la diminution du petit commerce (baisse de 7% des emplois entre 90 et 99) et le nombre de commerçants a chuté de 27 % soit 8 points de plus que le reste de l'Auvergne.



La reprise transmission d'activités est un enjeu partagé avec l'ensemble du département, dans les 5 à dix années à venir, 553 entreprises du bassin Montluçonnais seront à transmettre (Diagnostic 2006 Reprise –transmission d'activités Interconsulaire de l'Allier).

L'artisanat y étant d'ailleurs sous représenté soit 11 établissements pour 1000 habitants, sur le territoire il est organisé en 4 pôles :

- Le pôle de Montluçon avec la présence de tous les secteurs de l'artisanat avec prédominance de l'activité dérivée de l'urbain (électricité - eau, menuiserie, alimentation ...)
- Le pôle de Commentry (construction et terrassement)
- Les pôles de Meaulne et Cérilly développant une spécialisation forte dans le travail du bois en raison de la présence du massif forestier de Tronçais.
Il s'agit d'une forêt domaniale gérée par l'ONF qui commercialise principalement le bois de chêne pour la fabrication de merrains en direction du Bordelais et de la région de Cognac.
Les bois moyens résiduels se prêtent difficilement à la transformation locale par les entreprises de 1^{ère} et seconde transformation du bois fortement présentes sur le territoire du Pays.
Ces entreprises sont en recherche de diversification et sont particulièrement confrontées au renouvellement générationnel nécessitant des transformations importantes des outils de production en lien avec cet enjeu de « survie ».

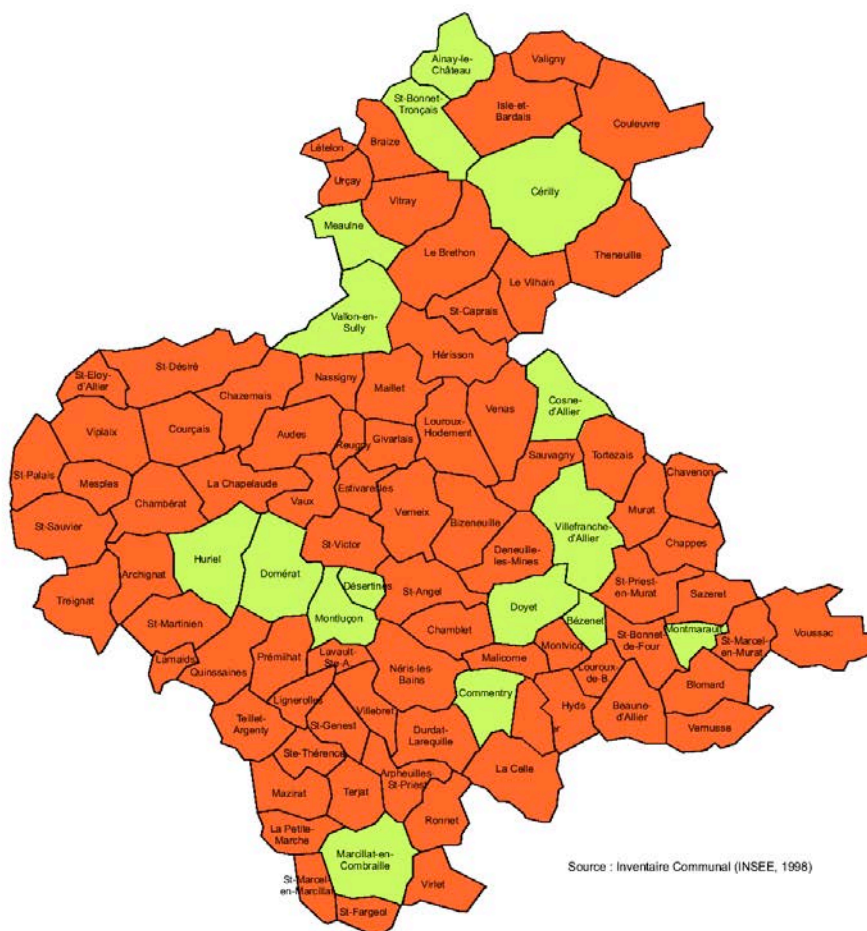
La filière bois énergie y est développée en circuits courts d'approvisionnement des réseaux de chaleur collectifs qui se sont développés sur le territoire du Pays de Tronçais (Meaulne, Cérilly, Ainay le Château) en alimentation par les déchets de scieries locales.

L'ONF via sa filiale Energie entreprend de développer la production de plaquettes forestières issues de la biomasse et se positionne comme fournisseur de projets industriels et réseaux de chaleur urbains du territoire du Pays.

L'enjeu de la diversification est un enjeu fort pour l'activité des scieurs du territoire, mais complexe, la ressource valorisable en 1^{ère} et 2^{nde} transformation s'évadant du territoire.

Le renouvellement générationnel des activités du petit commerce et de l'artisanat local s'avère d'autant plus prégnant en secteur rural car couplé à l'enjeu démographique, le renforcement des pôles secondaires et des bourgs centre en est indissociable.

NIVEAU DES EQUIPEMENTS ESSENTIELS

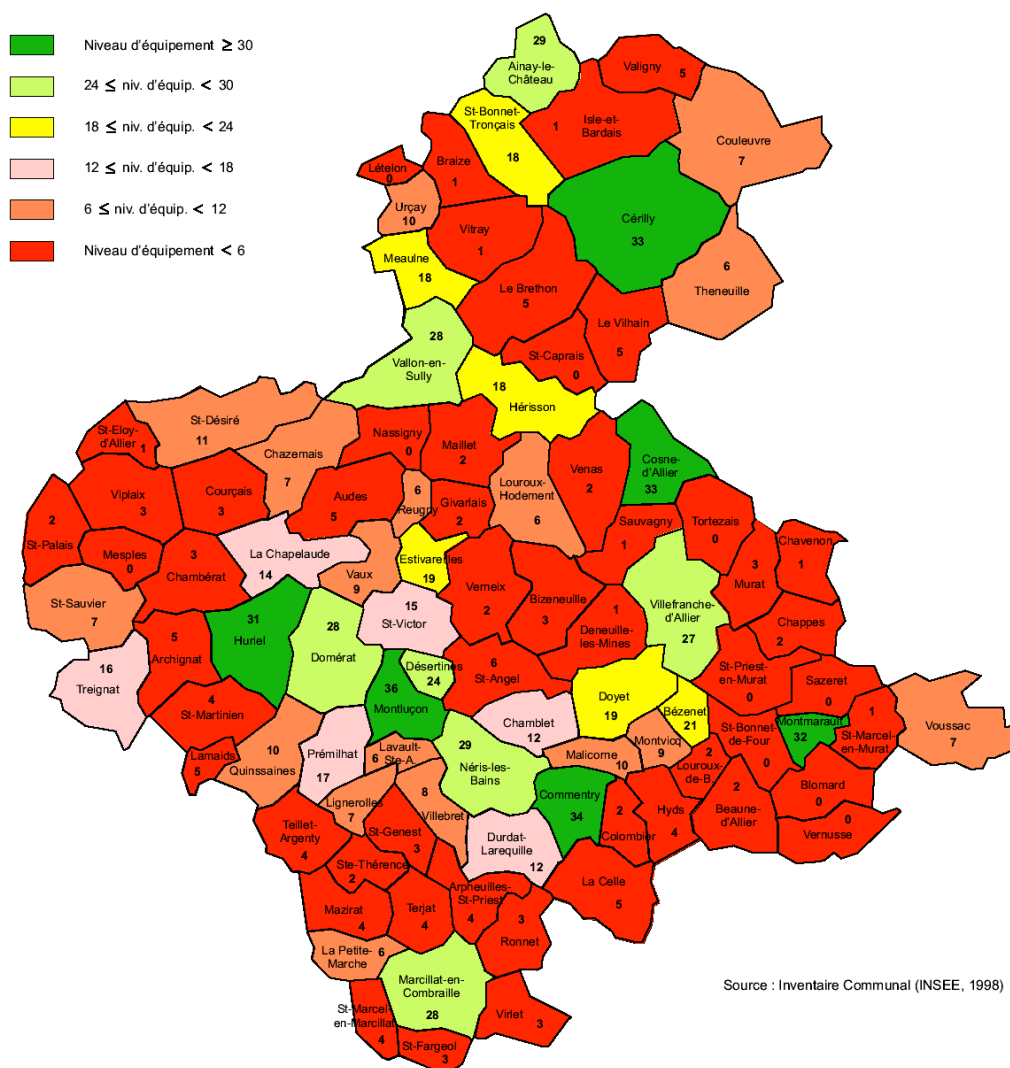


NIVEAU DES EQUIPEMENTS ESSENTIELS

Cet indicateur classe les communes en trois catégories :

- A - Communes disposant simultanément :
 - d'une part, soit d'un supermarché ou d'un hypermarché, soit à défaut à la fois d'une boulangerie, d'une boucherie ou d'une charcuterie, d'un magasin d'alimentation générale ou d'une supérette et d'un magasin de droguerie, quincaillerie, outillage ou d'une grande surface non alimentaire,
 - d'autre part d'un café ou d'un restaurant, d'un point de vente de quotidiens, d'un bureau de tabac et d'un bureau de poste ou d'une agence postale.
- B - Communes non classées en A et disposant au moins des trois produits pain, viande et alimentation générale dans les magasins de la commune. Il s'agit simplement de la présence des produits, mais pas nécessairement de celle d'une boulangerie, d'une boucherie ou d'un magasin d'alimentation générale en termes d'équipements. Le niveau B n'est pas représenté sur le territoire du SCOT.
- C - Autres communes, non classées en A et B

NIVEAU D'EQUIPEMENT



Le niveau d'équipement d'une commune est le nombre d'équipements dont elle dispose sur son territoire parmi une série de 36 équipements, à savoir :

Pompiers	Alimentation générale ou supérette	Bureau de tabac
Gendarmerie nationale ou commissariat de police	Boulangerie / pâtisserie	Ecole primaire publique ou privée
Trésorerie	Boucherie / charcuterie	Collège public ou privé
Notaire	Bureau de poste	Etablissement de santé
Vétérinaire	Banque ou Caisse d'Epargne	Ambulance
Garage	Magasin de vêtements	Dentiste
Distribution de carburant	Magasin de chaussures	Infirmier ou infirmière
Maçon	Librairie / papeterie	Laboratoire d'analyses médicales
Plâtrier / peintre	Magasin d'électroménager	Masseur-kinésithérapeute
Electricien	Magasin de meubles	Médecin généraliste
Menuisier / charpentier ou plombier	Droguerie / quincaillerie	Pharmacie
Supermarché ou hypermarché	Salon de coiffure	Salle de cinéma

L'agglomération Montluçonnaise en lien avec les compagnies consulaires s'emploie à renforcer l'attractivité de son centre.

Les collectivités locales urbaines et rurales du Pays ont centré leurs efforts sur l'aménagement et développement de zones d'activités d'un niveau d'attractivité différent selon leur fonction, vocation et localisation. Reste à les promouvoir et commercialiser de manière adaptée dans le cadre d'une politique d'accueil émergente sur le territoire articulant « besoins des territoires ruraux et besoins du pôle urbain ». (cf. chapitre démographie- population).

Certaines des EPCI se sont dotées de répertoires de l'artisanat et du commerce à destination de la population locale en lien avec les associations de commerçants et artisans locaux.

Ces outils doivent être accompagnés par une animation économique par les territoires (territoires d'accueil et d'implantation d'activités économiques). Hormis l'agglomération Montluçonnaise seul le territoire de la Communauté de communes de Commentry / Nérès les Bains a été en capacité de développer de manière permanente une animation et promotion économique complétée par la création d'un Hôtel d'entreprises.

L'ensemble des EPCI rurales et péri- urbaines manifeste le besoin de développement d'outils et de moyens d'ingénierie, piliers d'une stratégie d'accueil à l'échelle territoriale du bassin de vie qu'est le Pays.

L'agglomération Montluçonnaise et la communauté de communes de Commentry/ Nérès voient le développement de projets de réseaux de chaleur Bois Energie (Quartier de Fontbouillant, Bien –Assis et Ecole de gendarmerie), ainsi que des projets industriels consommateurs de plaquettes forestières.

La Charte forestière territoriale en cours d'élaboration sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais prévoit d'inscrire à son programme d'actions une étude d'approvisionnement complémentaire à ces projets afin de préserver une filière locale d'approvisionnement au regard du dimensionnement des besoins allant bien au-delà de la capacité d'approvisionnement du territoire et de son Massif forestier.

Une étude de diversification Bois matériaux – Bois construction de l'activité des scieurs en serait également un des éléments du volet économique de cette charte forestière.

Ces réflexions ont été conduites en appui avec la CCI de Montluçon-Gannat et du CEEA dans le cadre d'une association « Comité des Forestales de Tronçais » et du syndicat des scieurs membre d'Auvergne Promobois ; elles ont fait apparaître au travers d'études antérieures (Etude de positionnement des scieries de Chêne de Tronçais 2003 ...) d'un besoin d'animation de la filière locale et de médiation entre le gestionnaire et les acteurs économiques locaux.

La notoriété du Patrimoine Forêt de Tronçais et de son bois de chêne au moyen du développement de label Forêt/patrimoine - Grand Site forestier et d'une appellation d'origine peut concourir à l'émergence d'une niche de valorisation pour les entreprises locales. Cela constitue un des enjeux posés par la charte forestière territoriale de Tronçais.

La régénération de l'activité industrielle de Montluçon dans le champ des éco - industries de recyclage de produits pouvant être « réinjectés » dans l'activité de son pôle mécanique et électronique ouvre au-delà des limites de l'agglomération au développement d'entreprises de cotraitance et de sous-traitance pour lesquelles il conviendra de disposer d'infrastructures d'accueil complémentaires de celles de l'agglomération.

**Se dessine une spécialisation du territoire conjuguant
image industrielle « Eco Active », valorisation des ressources naturelles et produits locaux
à ériger en argument promotionnel « Qualité territoriale ».**

A-5- 4 Du tourisme de cueillette au tourisme de marché, une synergie à construire !

Le territoire du Pays n'est pas une destination touristique. N'y figurent pas de sites phares comprenant des équipements et installations de grande envergure.

La fréquentation touristique est celle de courts séjours plus encore que sur le département de l'Allier.

Le Pays développe l'image d'un patrimoine préservé sans se démarquer.

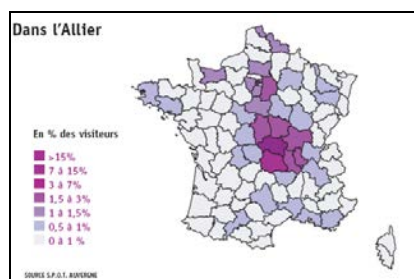
Cependant le Pays est doté d'un patrimoine naturel et économique structuré par le cours du Cher et le développement économique du bassin : La forêt de Tronçais et ses forges, le Canal de Berry et son musée, la ville de Nérès les bains et le thermalisme, les gorges du haut cher, ses bois et landes.

Autre attrait culturel et touristique, celui du Château des Ducs des Bourbons et la cité médiévale de Montluçon, « comprimés » par l'image industrielle de Montluçon.

Visiteurs français recensés dans les offices de Tourisme et syndicats d'initiatives dans le département de l'Allier

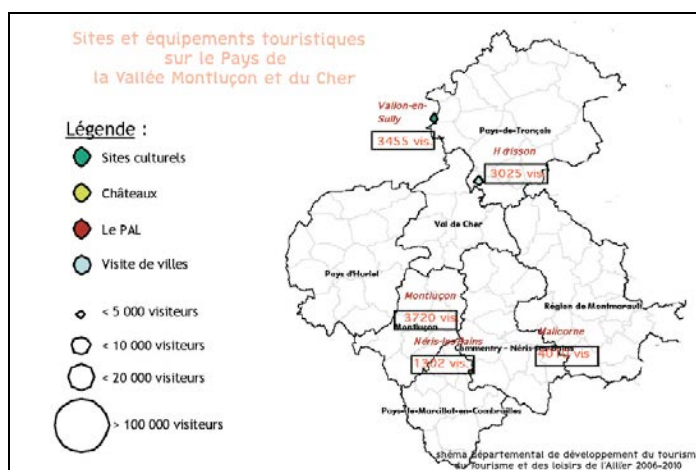
Données statistiques de 2004

Les chiffres de Vallon-en-Sully correspondent au Musées des Maquettes animées tandis que ceux de Malicorne correspondent à la visite de la roseraie de Delbard



Données pour 2005

La clientèle comme dans le reste du département est en majorité française. Leurs origines géographiques sont les suivantes : région Parisienne, Rhône Alpes et Nord.



Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher n'a pas de sites réellement fréquentés sur le plan touristique.

Les visites guidées sur le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Site	Commune	Ev.2005/ 2006	2006	2005
Visite guidée Hérisson	Hérisson	à 10 %	3198	2916
Visite guidée	Montluçon		1048	564
Visite Nérès-les-Bains	Nérès-les-Bains	NC	0	257

Les visites guidées de Moulins et Vichy font en 2006 respectivement 6.301 et 5.403 personnes. Le nombre de visites de Nérès-les-Bains et de Montluçon est en comparaison beaucoup plus faible.

Les visites guidées d'Hérisson présente une fréquentation importante, notamment en les comparant à celles de Charroux, qui comptent en 2006 1.329 personnes.

Tourisme économique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Actuellement le Pays n'a aucun site ouvert lié au tourisme économique.

Seul l'office de Tourisme de Montluçon organise des visites d'entreprises entre mai et septembre sur le Pays avec un taux de remplissage de 85,57%, soit environ 688 personnes. Toutefois, 70 % des visiteurs sont originaires du bassin Montluçonnais.

Au Printemps 2009, le musée du Canal de Berry ouvrira ses portes. Il constituera un des premiers sites valorisant le tourisme économique sur le bassin montluçonnais.

Hébergement touristique marchand et non marchand sur le Pays

Hébergement touristique marchand	Nb de structures	Nb de lits
Meublés (classés ou non classés ; gîtes)	414	2668
Campings (classé ; non classés)	22	3402
Chambre d'hôtes (classés, non classés)	23	198
Hôtels (classés, non classés)	49	2228
Total Marchand	508	8496
Total non Marchand	5 067	20 268

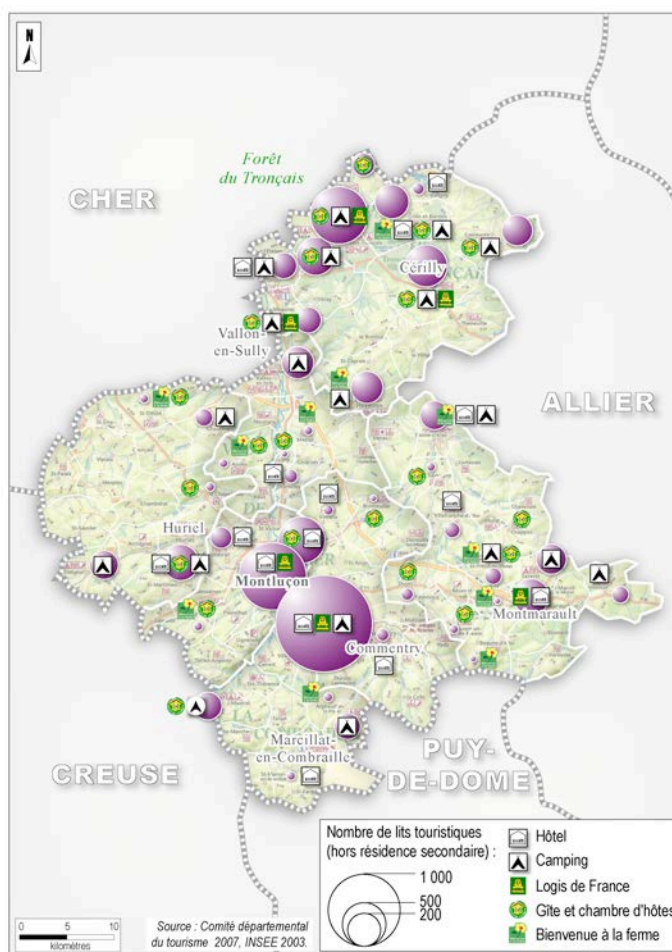
Selon Spot Auvergne :

46% des nuitées sont en résidence secondaire contre 54 % en hébergement marchand

Parmi les 495 122 nuitées en hébergement marchand comptabilisées par SPOT Auvergne sur le Pays de Montluçon :

275 948 nuitées pour les Hôtels
71 829 nuitées pour les campings
130 752 nuitées pour les meublés

CAPACITE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE



Zoom sur l'hôtellerie en 2006

Progression de la part économique de l'hôtellerie en 2006 de + 0,1% par rapport à 2005

L'hôtellerie représente 71% des dépenses en hébergement marchand dans le département de l'Allier. Pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, ceci représente 73% par rapport au reste du département de l'Allier
(Donnée INSEE AUVERGNE : Tableau RESUME SYNTHETIQUE par Zonage de diffusion Date : 11/04/2007 Demande : 4489 JANVIER 2006 A DECEMBRE 2006)

L'arrondissement Montluçonnais présente :

- Un taux d'occupation supérieur par rapport au taux global sur le département (53% en 2006)
- Une proportion de touristes étrangers légèrement plus faible que dans la moyenne départementale.
- Une tendance au très court séjour plus marquée que sur le reste du département.
- 52% de clientèle d'affaire contre 41% pour l'ensemble de l'Allier
- Montluçon présente une part importante d'hôtels 2 étoiles, confrontée à sa requalification

La part des chambres en hôtels 2 étoiles sur le Pays est majoritaire et il existe que deux hôtels 3 étoiles sur le territoire ce qui renforce le fait que Montluçon est considéré comme un territoire d'étape touristique et non de séjour. Cette hôtellerie 2 étoiles plutôt concentrée sur Montluçon et caractéristique du tourisme d'affaire est aujourd'hui confrontée à un fort besoin de modernisation et requalification.

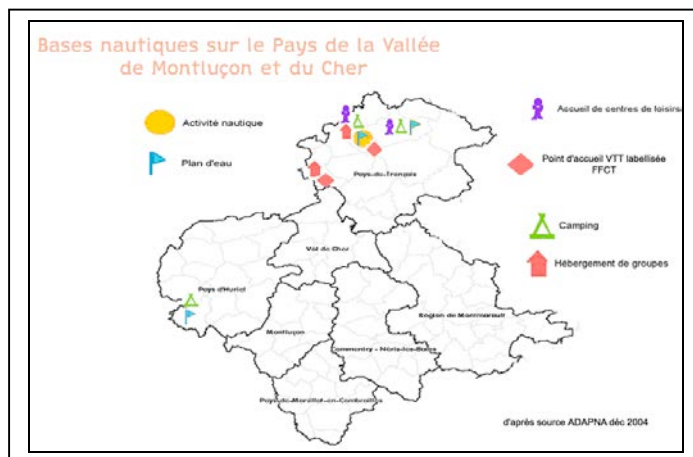
Les gîtes ruraux sont plutôt bien développés sur le Pays sauf sur la communauté de communes de Commentry/Néris-les-Bains.

Un logement de qualité a été mis en évidence au travers du développement de chambres d'hôtes dans les manoirs et Châteaux sur le Pays de Montluçon (Néris-les-Bains, Val de Cher).

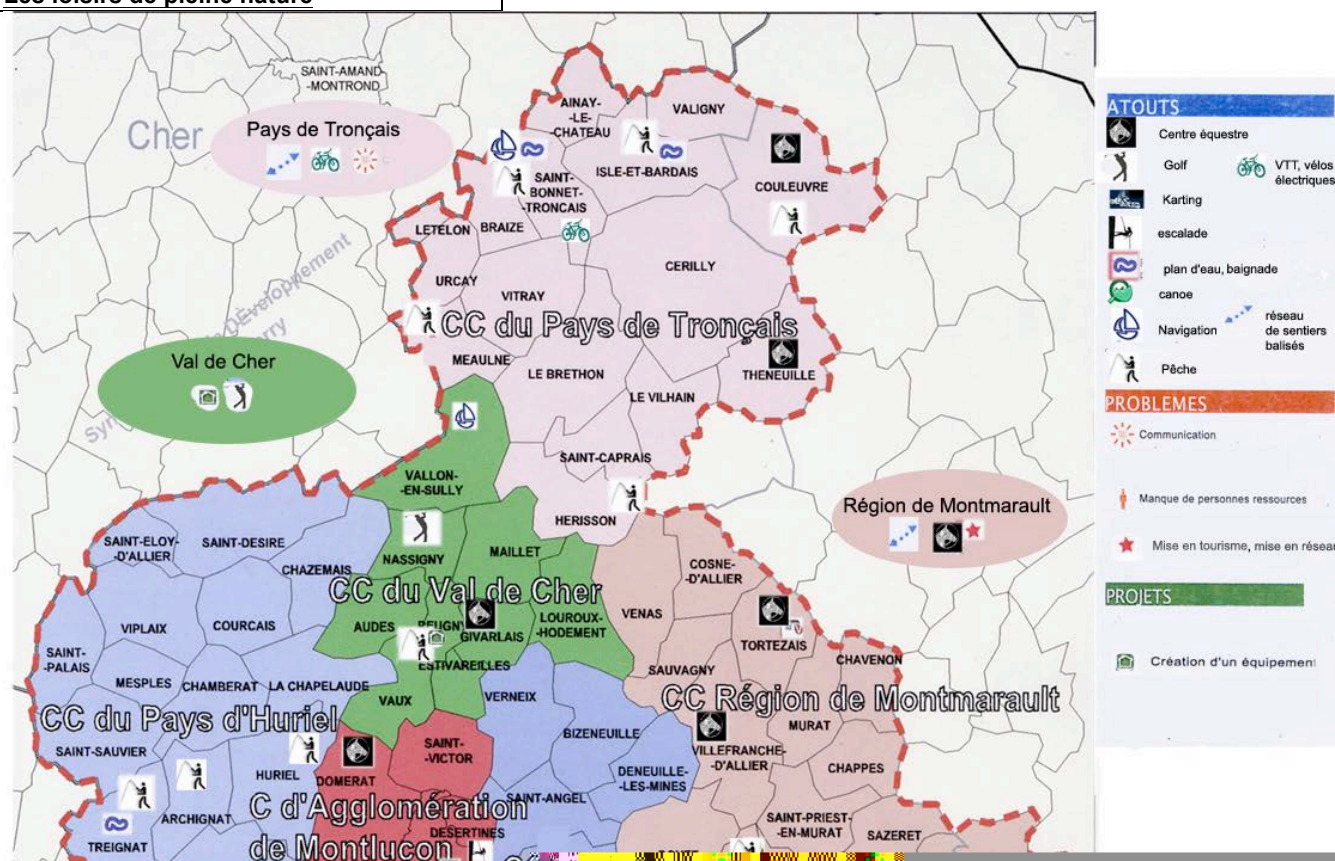
Le réseau « bienvenue à la ferme » y est plutôt bien développé.

Par ailleurs, le label « Auberge de Pays » n'a pas pu être implanté sur le Pays comme sur le reste du département Allier

L'eau sur le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Les loisirs de pleine nature



Les loisirs sportifs extérieurs sont plutôt bien représentés. Il se pose encore la question de l'accès de ces pratiques auprès de la clientèle touristique.

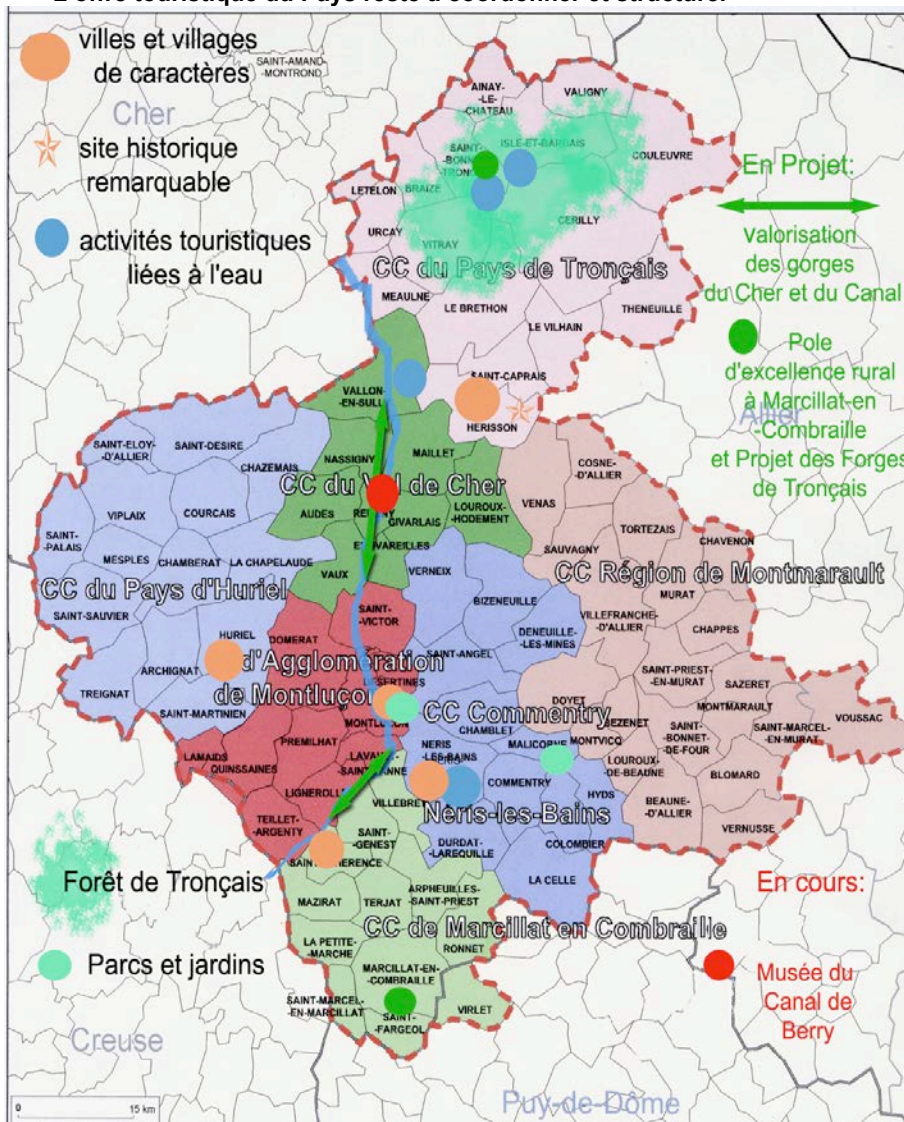
L'équipement du territoire en hébergement touristique apparaît globalement suffisant, hormis sur de grosses manifestations ponctuelles.

L'hôtellerie 2 étoiles, caractéristique du tourisme d'affaires, est confrontée à un enjeu important de requalification de son offre.

Une difficulté à distinguer une thématique ou positionnement différentiel fort en raison de l'insuffisance de la mise en tourisme de sites et équipements.

Des points forts ou axes de développement : Le Val de Cher, le thermalisme, le Tourisme d'Affaires

L'offre touristique du Pays reste à coordonner et structurer



Les priorités de développement touristique pour le Pays

Des mises en tourisme prioritaires à réaliser autour des ressources du territoire.

Au vu de la carte sur les axes stratégiques de développement présenté ci avant, il semble que trois thématiques peuvent être mises en lumière :

- Les villes et villages de caractères
- Patrimoine naturel (Forêt de Tronçais, Gorges du Cher)
- Les savoirs faire (actuel : Delbard, ancien : Canal de Berry)

Du fait que chacune ne présente pas assez de poids pour justifier d'une attractivité touristique suffisante, il serait intéressant de construire cette mise en tourisme en articulant ces trois thèmes ensemble.

Un axe Nord- Sud de développement touristique : le Cher

Suite à l'état des lieux présentés précédemment, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher présente dans un premier temps, un axe stratégique de développement touristique Nord- Sud, de la Forêt de Tronçais à Montluçon en passant par le Val de Cher et le canal de Berry.

Cet axe Nord Sud peut se prolonger en direction de Marcillat-en-Combraille, au travers de projets de développement autour des Gorges du Cher portés par le SMAT du Cher et ceux de la commune de Marcillat-en-Combraille au travers du Pôle d'excellence rural.

Des actions secondaires pour un tourisme structurant :

Une seconde étape consistera à établir un lien avec l'ensemble du territoire au travers de pratiques qui touchent à la fois le cadre de vie et le tourisme tel que la mise en réseau de l'ensemble des sentiers de randonnée autour de la mise en tourisme et des activités de pleine nature, le projet de la voie verte dans le bocage bourbonnais, la mise en place des bistrotts ou cafés Pays...

Et le tourisme d'affaires !

Pour le développement du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le rôle de locomotive de la ville de Montluçon est important afin de dynamiser l'ensemble du territoire

Maintenir le tourisme d'affaire sur le territoire

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher présente une clientèle d'affaire plus importante que sur le reste du département. Des infrastructures sont déjà présentes tels que le Centre des Congrès d'Athnor. Toutefois, il est urgent de maintenir ces infrastructures. Des projets développés par la Ville de Nérès-les-bains dans ce domaine renforceront cette thématique touristique.

Promouvoir le Pays de Montluçon pour le tourisme d'affaire

Il est important de rénover les infrastructures d'accueil de congrès, établir des conventions, séminaires, de niveau national, capables d'accueillir des événements rayonnant au-delà de la région. Par ailleurs, le tourisme d'affaire est très sensible à l'attractivité culturelle.

Nécessité de garantir un hébergement de qualité

La clientèle d'affaire est une clientèle très exigeante qui utilise en majorité l'hébergement hôtelier. Il est important de maintenir cet hébergement aux normes « qualité tourisme ».

Faire en sorte de maintenir l'infrastructure ferroviaire

Il est important de faciliter les connexions et les déplacements grâce à des infrastructures performantes. La question du maintien de l'activité ferroviaire régulière sur le territoire notamment en direction de Clermont-Ferrand et Paris est primordiale.

Renforcer le rôle de l'ALT en appui à la structuration des produits porteurs d'identité et à l'organisation des acteurs.

Organisation des acteurs du tourisme et des territoires

Fin 2006, les acteurs du tourisme du Pays se sont dotés d'un outil de promotion et d'appui à la commercialisation de produits touristiques en créant un Office de Pôle - Agence locale de tourisme.

L'année 2007 a été l'année de lancement et de configuration de cet outil nouveau, mais aussi celle de l'émergence d'un schéma local de développement touristique pour le Pays qui sera finalisé en 2008.

L'activité industrielle du bassin de Montluçon a longtemps préservé les territoires ruraux du Pays, du mirage Tourisme nouvel « Or vert ». Cependant, l'économie touristique n'en est pour autant pas négligée par les intercommunalités cogestionnaires de l'espace et du patrimoine.

Dans le cadre de la 1^{ère} génération des Contrats territoriaux (d'intercommunalités et Auvergne+), plusieurs projets de valorisation d'un patrimoine et de sites ont été développés : Musée du Canal de Berry, Forges de Tronçais, Pôle d'excellence rurale de Marcillat en Combraille, Chemins des Maîtres Sonneurs d'Huriel, Valorisation des gorges du Cher...

La Commune de Nérès les bains a également entrepris un projet de rénovation des thermes et le développement de produits de séjours « Remise en forme » ; Une association « Centre de congrès » est en train de voir le jour.

La mise en tourisme de ces projets et activités est une nouvelle étape à accompagner afin qu'elle soit génératrice d'une économie touristique à hauteur de son potentiel.

La charte forestière territoriale de Tronçais, le Pôle d'excellence rurale de Marcillat sont des démarches territoriales qui devront permettre par leur cadre collectif d'initier les synergies attendues.

-  **Une agriculture dominée par l'élevage, une baisse des effectifs et l'augmentation de la taille moyenne des exploitations avec une tendance à la déprise des surfaces en herbes au profit de la péri-urbanisation et de la mise en culture.**
-  **Une industrie toujours présente et qui a entamé une régénération**
-  **Un processus inégal de tertiarisation du territoire**
-  **Du tourisme de cueillette au tourisme de marché, une synergie à construire !**

L'enjeu de la diversification agricole est bien présent sur le territoire du pays afin de limiter le phénomène d'extension de la taille des exploitations agricoles engendrant une rationalisation des modes de gestion favorables à la mise en culture des surfaces en herbe.

Le maintien de la qualité et la valorisation de ses produits et productions est un autre enjeu pour l'économie agricole du Pays.

L'industrie agro-alimentaire sur le pays s'est développée en partenariat étroit avec l'agriculture locale et ses productions de qualité ; elles sont étroitement imbriquées.

Comme pour les autres secteurs de l'activité industrielle de Montluçon, ses métiers souffrent d'une image disqualifiée

La reprise transmission d'activités est un enjeu partagé avec l'ensemble du département, dans les 5 à dix années à venir, 553 entreprises du bassin Montluçonnais seront à transmettre

Le renouvellement générationnel des activités du petit commerce et de l'artisanat local s'avère d'autant plus prégnant en secteur rural car couplé à l'enjeu démographique, le renforcement des pôles secondaires et des bourgs centre en est indissociable

L'implantation de nouvelles activités en est un autre conjugué avec la question des déplacements des populations (actifs et consommateurs).

Se dessine une spécialisation du territoire conjuguant image industrielle « Eco Active », valorisation des ressources naturelles et des produits locaux à ériger en argument promotionnel « Qualité territoriale ».

Des mises en tourisme prioritaires à réaliser autour des ressources du territoire.

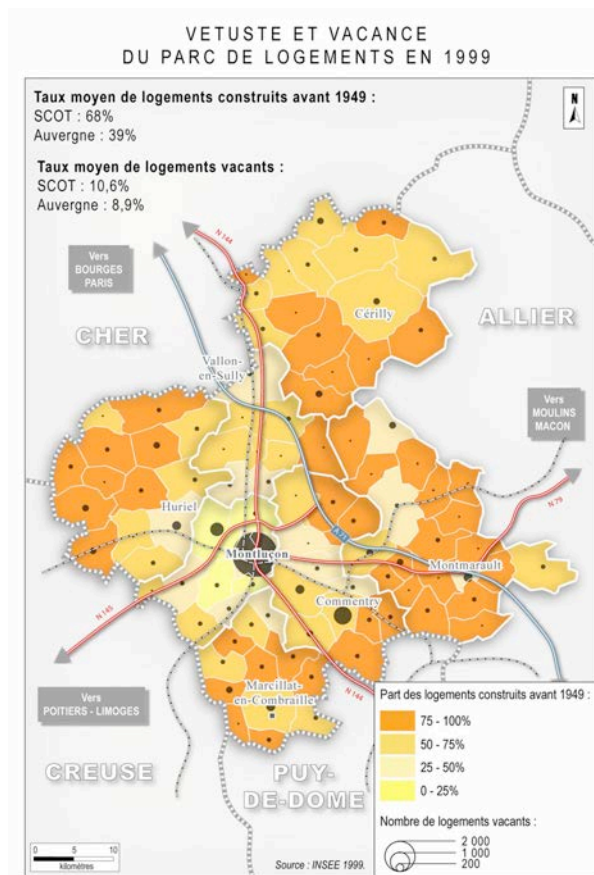
Renforcer le rôle de l'ALT en appui à la structuration des produits porteurs d'identité et à l'organisation des acteurs.

A-6 Habitat

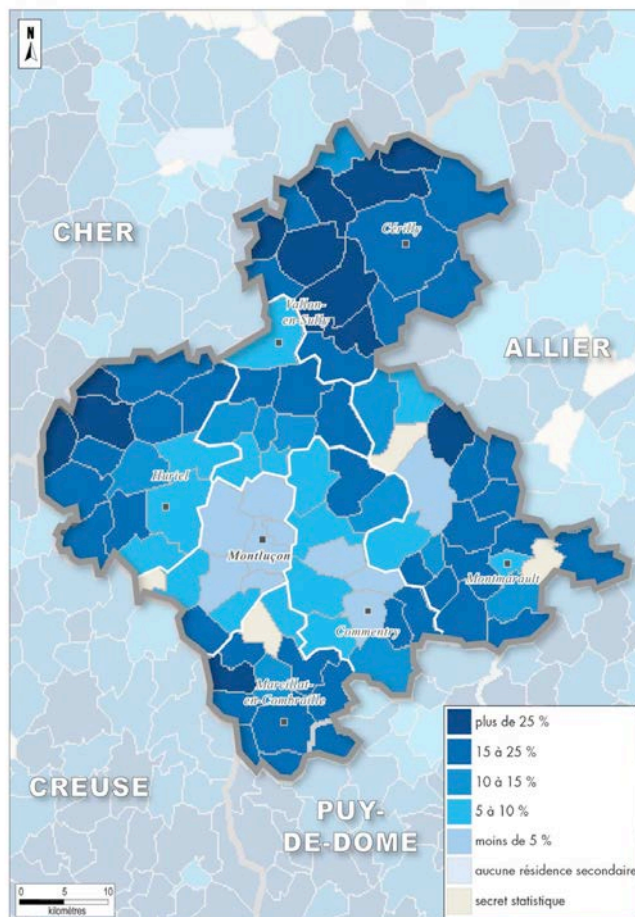
D'un habitat satellite à un développement maillé et structuré

Les caractéristiques principales

Le Pays en 1999 comptait 62.970 logements dont 51.161 en résidences principales, 6.710 logements vacants et 5.099 résidences secondaires



TAUX DE RESIDENCES SECONDAIRES EN 2001

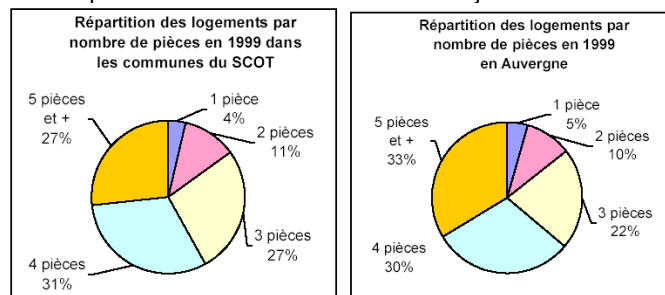


Les résidences principales sont occupées à 59,3 % (59,1 % pour l'Allier, 60 % pour l'Auvergne) par des propriétaires et à 36,4 % (36,4 % pour l'Allier, 34,9 % pour l'Auvergne) par des locataires.¹²

Dans les communes rurales du territoire d'étude, environ 70 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires tandis que ce taux atteint 42,7 % à Montluçon.

(Source Porter à connaissance Etat/SCOT Avril 2006)

L'habitat à l'échelle du Pays se caractérise par son ancienneté (45,8% de logements d'avant 49), son inconfort en raison de sa vétusté et inadaptation aux besoins notamment des jeunes actifs.



Source : INSEE RG 1999

La proportion des grands logements sur Montluçon est inférieure de 10 points au reste du Pays, ce qui entraîne un exode des familles vers les communes périurbaines.

La nature de l'habitat individuel montre une situation contrastée sur le territoire du pays.

Les logements en 1999 dans les 7 entités intercommunales qui composent le SCoT :

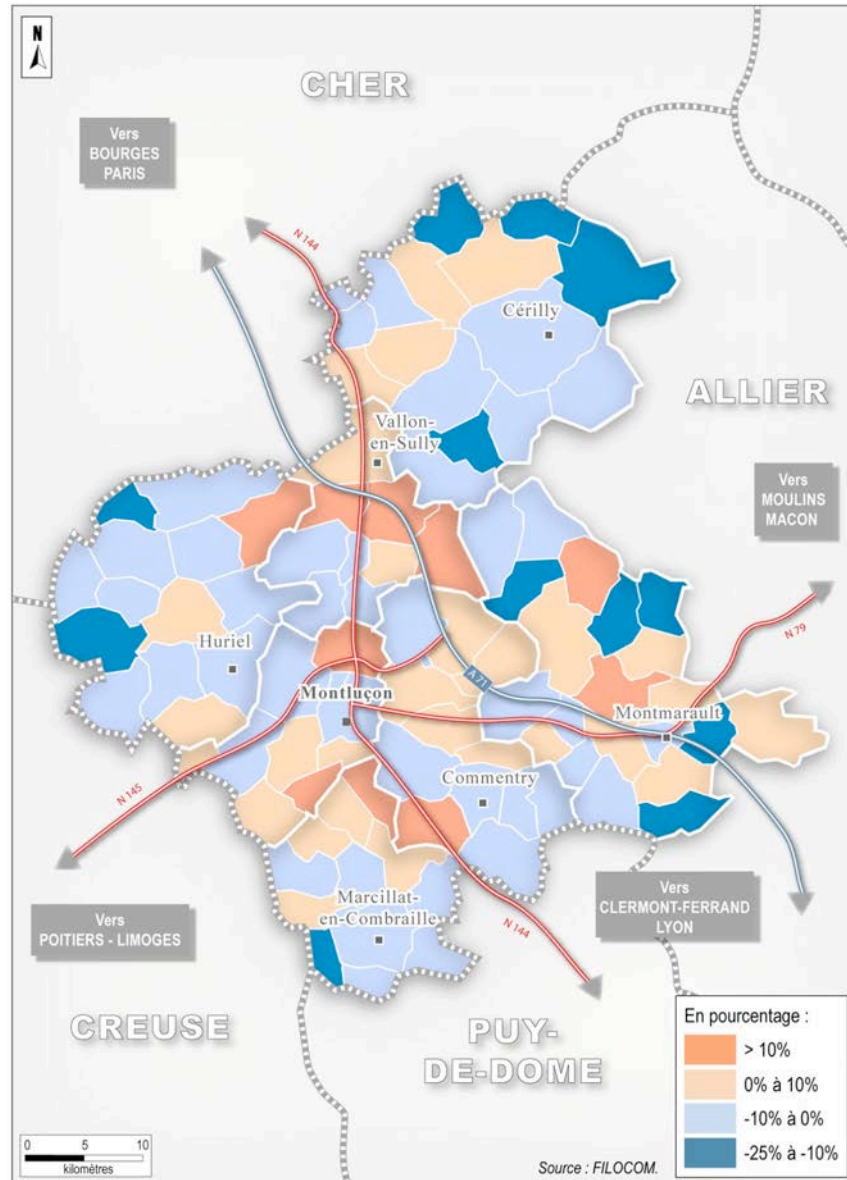
Groupements de communes	Ensemble Logements	Evolution des résidences principales entre 1990 et 1999 en %	Nombre moyen d'occupants dans les résidences principales	Part des logements (résidences principales) construits avant 1949 en %	Part des logements (résidences principales) construits après 1990 en %	Part des logements vacants dans l'ensemble des logements (en %)	Statut d'occupation (résidences principales) : % de propriétaire	Statut d'occupation (résidences principales) : % de locataire d'un logement HLM
Communauté d'agglomération Montluçonnaise	32 826	3,7	2,09	34,4	5,3	8,6	52,7	18
Communauté de communes de Commeny / Nèris-les-Bains	8 620	1,7	2,28	54,2	5,3	11,4	65,5	14
Communauté de communes du pays de Marçailat-en-Combraille	2 658	10,1	2,44	71,8	7,3	18,4	75,7	3
Communauté de communes du Pays d'Huriel	4 344	2,1	2,34	66,3	5,2	16,4	75,3	3
Communauté de communes Région de Montmarault	6 463	6,6	2,33	65,5	5,8	12,5	67,1	8
Communauté de communes du Val de Cher	2 720	3,0	2,41	52,2	5,9	9,4	73,9	4
Communauté de communes du Pays de Tronçais	5339	-2	2,21	69	5	12	67	4
TOTAL SCoT	62 970	3,6	2,3	42,7	5,9	10,6	59,8	13,4

Source : INSEE RG 1999

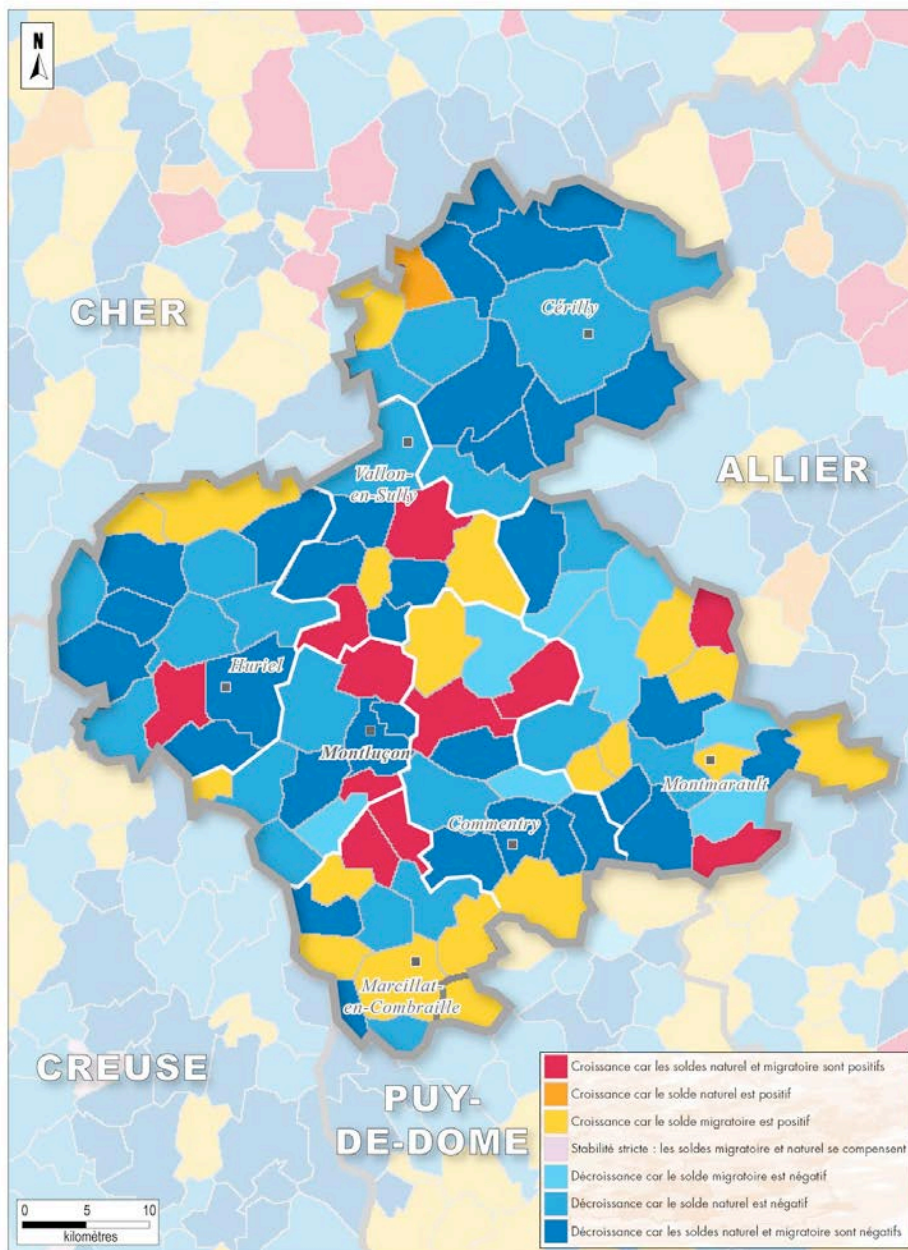
Le marché de l'habitat fait apparaître une très forte demande en maisons individuelles, une demande soutenue d'appartements moyens ou grands avec des exigences de confort et de qualité.

L'insalubrité dans le parc privé marque particulièrement les communes rurales.

TAUX D'EVOLUTION DE LA POPULATION 1999-2007



TPOLOGIE DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES SUR LA PERIODE 1990-1999

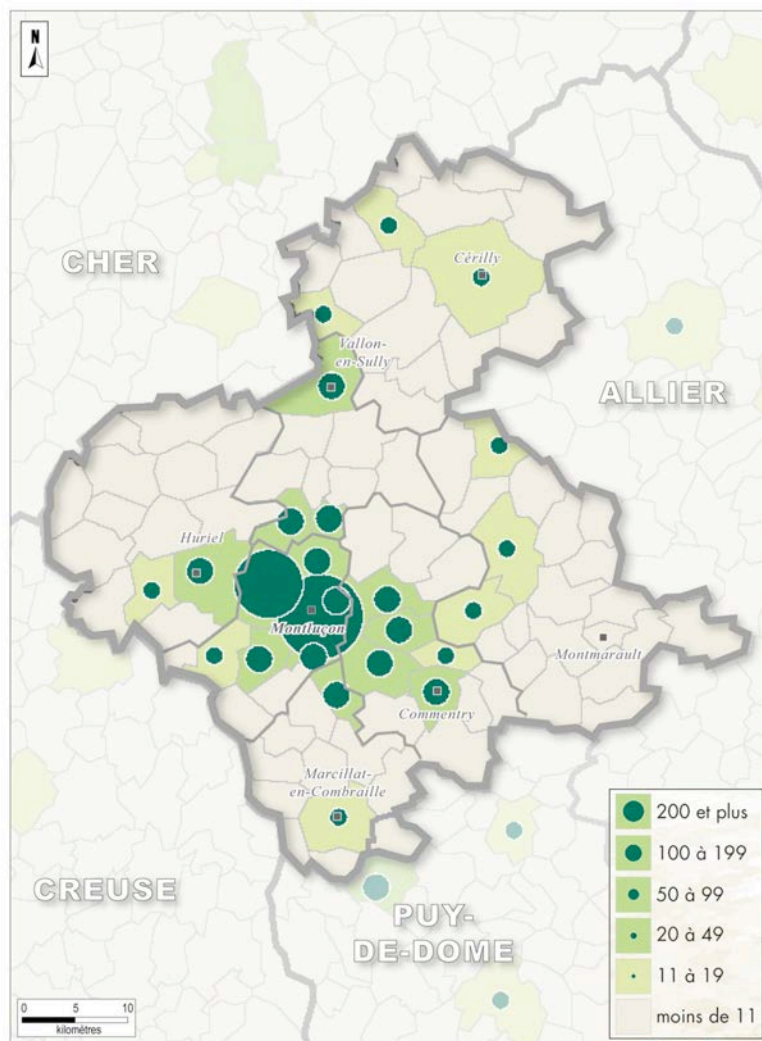


Source : Atlas de l'habitat privé en Auvergne : fonctions, enjeux, évolutions - ANAH - édition 2002.

Ces différentes caractéristiques de l'habitat sur le territoire du Pays font apparaître :

- Une vacance très développée qui affecte tant le centre de Montluçon que les communes rurales et les centres bourgs anciens
- La déprise démographique fait que les logements les plus éloignés du marché restent vacants.
- L'inadaptation des logements à la demande
- Un impact des OPAH limité en direction des propriétaires ne résidant pas sur le territoire
- Vacance et vieillissement de la population affectent de manière marquée les communautés de communes du Pays de Tronçais et d'Huriel.
- Une situation sociale fragile, presque 80% de la population du Pays est éligible aux logements sociaux. L'accession à la propriété n'est possible que pour 1/4 de la population

NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES ENTRE 1997 ET 2001



Source : Atlas de l'habitat privé en Auvergne : fonctions, enjeux, évolutions - ANAH - édition 2002.

La dynamique du marché immobilier

Les secteurs de construction dynamique sont ceux de la 1^{ère} périphérie qui accueillent principalement des jeunes couples

Au Nord, la communauté de communes du Pays de Tronçais et au Sud la communauté de communes de Marcillat voient le développement des résidences secondaires. Il s'agit de retraités ce qui accentue le phénomène de vieillissement de ces territoires.

La construction neuve porte essentiellement sur l'individuel libre (+ 90% des logements autorisés depuis 90). L'individuel libre se développant en mitage notamment sur la seconde couronne.

Les lieux de construction restent polarisés autour des sites d'emplois.

Un T3 en centre ville est plus cher qu'une maison neuve en périphérie.

Synthèse de rappel – Habitat

L'habitat sur le Pays est à l'image de son économie et de sa démographie, il renvoie à l'enjeu de stabilisation de l'érosion de sa population.

Il y a nécessité d'accueillir de la population en renforçant les communes « pôles de services et d'économie de proximité » alors, en capacité d'irriguer les petites communes rurales par l'offre d'équipements de commerces et de services. En procédant conjointement à une amélioration du parc notamment dans les centres- bourg afin de les rendre plus attractifs à l'installation de jeunes ménages.

Il y a nécessité

- d'accompagner la réhabilitation du parc ancien, tout en maintenant une offre diversifiée et équilibrée entre parc neuf et parc ancien,
- de maîtriser la périurbanisation, en imaginant et proposant de nouvelles formes urbaines.
- de développer une approche systémique de l'habitat en lien avec le développement économique, les transports, les équipements qui prennent en compte les enjeux d'un développement durable y compris dans ses aspects sociaux dont ceux du cadre de vie.

Organisation des acteurs sur le territoire du Pays

La Ville de Montluçon et l'agglomération se sont engagées dans un renouvellement de leur PLH en 2007.

Le canton de Marcillat en Combraille a bénéficié d'une OPAH de 97 à 2001

Une OPAH est en cours sur la communauté de communes de Commentry –Néris les Bains depuis 2003 jusqu'à 2008.

L'OPAH de l'agglomération de Montluçon est en cours d'animation jusqu'à Octobre 2009.

L'OPAH de Montmarault est également en phase d'animation Jusqu'à Mai 2010.

Un Contrat de ville s'étend sur 7 communes (Montluçon, Commentry, Désertines, Domérat, Lavault St Anne, Néris les Bains, Prémilhat) se déclinant en conventions d'applications sur quartiers prioritaires.

La ville de Montluçon et son agglomération bénéficient du dispositif ORU (Opération de renouvellement urbain) qui coordonne « Politique de la Ville » et développement urbain.

Autres outils de gestion existants sur le territoire : Une convention GUP (Gestion urbaine de proximité) s'appliquant à 3 sites sensibles de Montluçon et le schéma d'accueil des gens du voyage : création d'aires d'accueil et de grand passage sur le bassin de Montluçon.

Les intercommunalités rurales du territoire dans le cadre de la 1^{ère} génération de contrats territoriaux (d'intercommunalité et contrat Auvergne +) ont inscrit des opérations en faveur de la production et réhabilitation de logements en centre bourg.

Elles manifestent un besoin d'accompagnement par les OPAH en cours, voire post –OPAH.

Elles constatent ainsi que la chambre des métiers une raréfaction des entreprises du bâtiment en milieu rural. Les entreprises existantes développent peu de savoir-faire en matière d'éco-construction et d'habitat durable.

Aucun bâtiment HQE n'existe sur le Pays.

Deux entreprises de construction Bois sont présentes sur le Pays ; ce type de construction y est encore peu développé. La Charte forestière territoriale de Tronçais et la valorisation du Chêne (produit de luxe) peut générer un effet d'image pour le développement de ce type d'habitat.

Le CPIE de Tronçais envisage une étude en vue de la création d'une maison passive Bois, pour en faire un lieu d'accueil et de résidences temporaires de nouveaux actifs et entrepreneurs afin d'en favoriser l'installation sur le territoire.

Le PER de Marcillat en Combraille entreprend la réalisation d'un espace pédagogique de valorisation des savoir-faire anciens de production de la culture du chanvre, de ses usages et écocaractéristiques.

La Maison de l'Habitat et le Pact-Arim vont développer le conseil en direction des particuliers et se voient renouvelés Point Info Energies » dans le cadre d'un conventionnement Etat- ADEME /Région/Département.

Le conseil et l'assistance technique aux collectivités est en train de se mettre en œuvre dans le cadre d'un conventionnement de même type.

Le Pays est en phase d'ébauche d'un plan climat, un groupe de travail s'est constitué à cet effet sous l'impulsion de la demande des communes et intercommunalités du Pays émettant le besoin de référence et opérations exemplaires en la matière (Maîtrise des consommations, urbanisme environnemental, contenir l'étalement urbain, énergies renouvelables, actions sur les transports et déplacements ...).

Le SCOT outre les objectifs de maîtrise foncière doit permettre l'organisation d'une stratégie Pays qui devra :

- produire des outils de maillage et structuration de l'habitat autour :
 - . d'un centre attractif
 - . des centres bourg relais
 - . du rural diffus
- accompagner ce développement par une structuration des équipements et services
- mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation autour des formes urbaines et des formes d'habitat selon une approche systémique (en lien avec le transport, les équipements).

Cette approche systémique « attractivité » du territoire n'est pas dissociée de la structuration en cours d'une stratégie de maintien des activités existantes et d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations.

Dans le cadre du plan d'actions Pays en émergence « Accueil - Création- Reprise – Transmission d'activités », les Communautés de communes péri- urbaines et rurales manifestent le besoin de développement d'un outil de type « Fichiers des disponibilités immobilières ». Le groupe de travail Pays constitué en lien avec le Comité de bassin d'emploi, l'Observatoire départemental de l'habitat, et une association locale d'insertion, a entrepris l'élaboration d'une opération de recensement de la vacance et sa caractérisation en vue de la création d'un tel fichier.

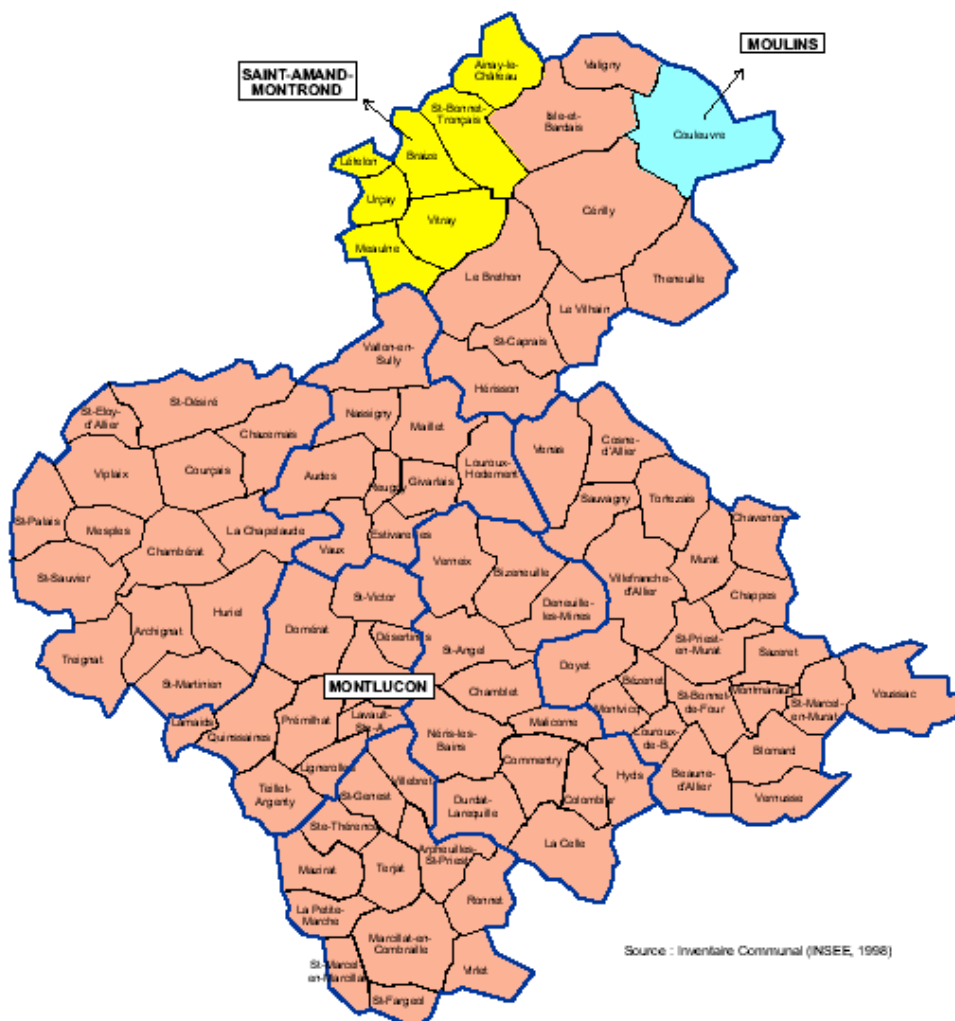
Cette action devant ainsi concourir à une connaissance partagée à l'échelle du pays de l'offre d'habitat et de son besoin de requalification.

A-7 Services et Culture

 A-6-1 Bon maillage de l'offre de services sur l'ensemble du Pays, mais fragilisé en milieu rural

L'ensemble des communes du Pays bénéficie des services et équipements de Montluçon. La majorité des habitants privilégie les infrastructures Montluçonnaises.

VILLE LA PLUS FREQUENTEE



Définition : ville de plus de 10 000 habitants où se rendent le plus souvent les habitants pour profiter des services, équipements et loisirs qu'il ne trouvent pas sur leur propre commune. Les déplacements à titre professionnel ne sont pas pris en compte.

COMMUNE LA PLUS FREQUENTEE



Commune la plus fréquentée : commune dans laquelle se rendent habituellement les habitants pour profiter des services, équipements ou loisirs qu'ils ne trouvent pas dans leur propre commune. Les déplacements à titre professionnel ne sont pas pris en compte.

En matière d'enseignement, le pays dénombre :

- 120 écoles du 1^{er} degré (19 communes du Pays ne possèdent pas d'école)
- 16 collèges
- 5 lycées d'enseignement général dont 3 comportant une section d'enseignement professionnel
- 2 lycées professionnels

Le tissu éducatif est dense, cependant les écoles primaires et les établissements secondaires ruraux sont confrontés au déclin démographique

La Ville de Montluçon est le 2nd pôle universitaire de la région Auvergne. Elle est le deuxième centre d'enseignement post-bac soit 3.5% des effectifs auvergnats (1.500 élèves).

D'autre part, l'agglomération bénéficie d'organismes impliqués dans les réseaux de transfert de technologie et d'innovation (SPL MEMO, Pôle de compétitivité VIAMECA, L'IUT développant des conventions avec des universités et plateforme professionnelles « FORBOIS Auvergne » etc. ...).

Cette compétence innovation – transfert de technologie devrait être complétée par l'implantation d'un laboratoire d'ingénierie environnementale.

Les liens entre l'industrie et l'enseignement qui pourtant se sont resserrés ne suffisent pas à endiguer le départ des jeunes qualifiés.

En matière de santé :

Globalement le territoire du Pays bénéficie d'une offre de santé très satisfaisante (Hôpital de Montluçon et 2 cliniques, pôles complémentaires périurbains, maisons de retraite, Foyer logement, services de soins infirmiers à domicile, établissements médico-sociaux, services d'éducation spécialisée, établissements pour adultes handicapés...).

Synthèse de rappel – Services

Le rayonnement et maillage des services, équipements d'éducation et de santé est aussi impacté par les évolutions démographiques du territoire.

Cette fragilisation conduit à renforcer et territorialiser la coordination et la mise en réseau des acteurs de l'éducation et de la santé.

Les services éducatifs (de garde d'enfants et d'accueil de loisirs) doivent s'adapter aux nouveaux besoins des familles.

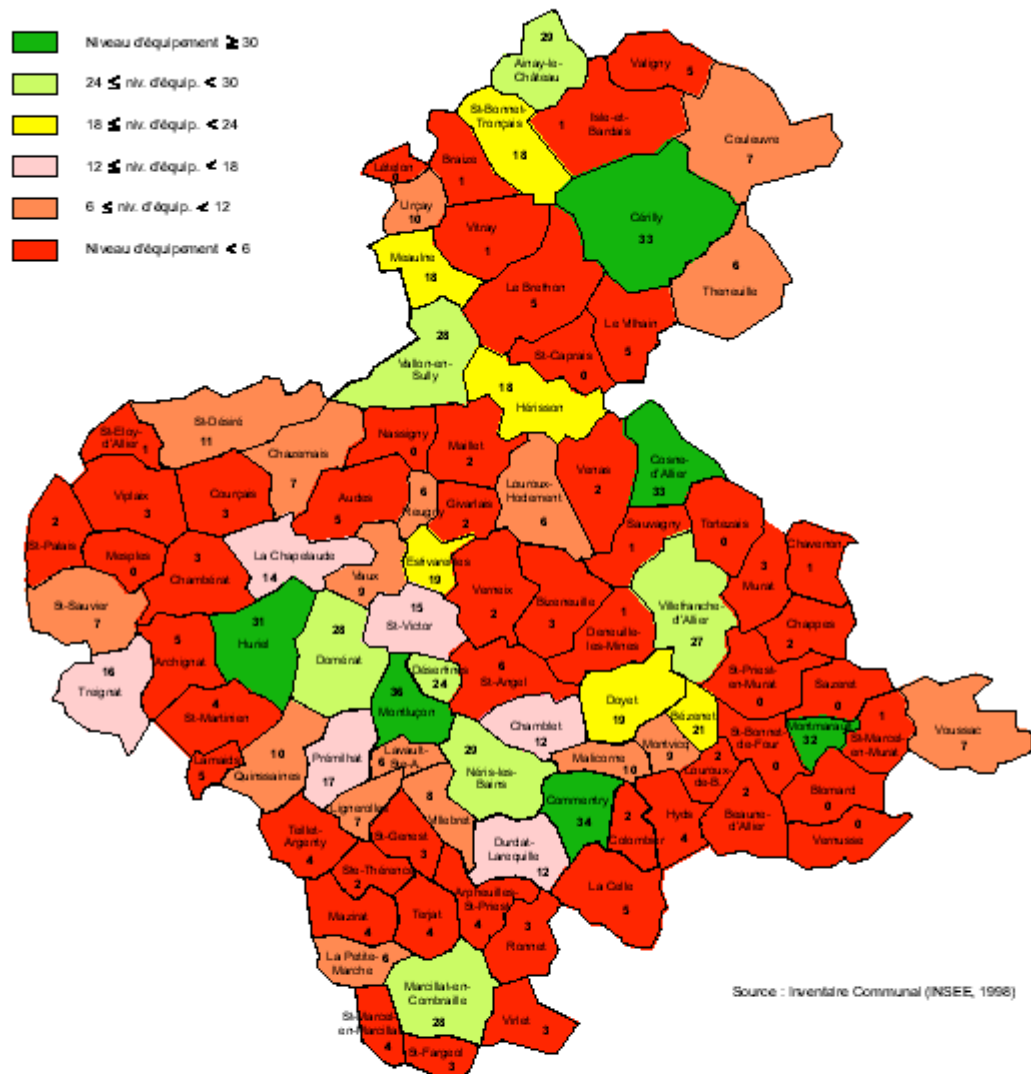
Le champ du développement des services à la personne est en pleine expansion ; en milieu rural relayés par les centres sociaux et associations locales. Il voit l'émergence d'entreprises privées locales et exogènes (grands groupes) qui risquent d'absorber le marché local.

Un diagnostic territorial est en cours porté par la CCI de Montluçon sur le développement des services aux entreprises (en pénurie sur le territoire) et des entreprises de services. **Là aussi les évolutions démographiques du territoire invitent à la recherche de la coordination et mutualisation des moyens et compétences. L'emploi dans le champ des services à la personne étant majoritairement de l'emploi féminin, générant des déplacements, une grande « flexibilité » afin de répondre aux besoins des populations vieillissantes et à mobilité réduite.**

Le territoire du Pays bénéficie des équipements et services à l'échelle de sa population et d'un cadre de vie agréable. Cependant il convient plus encore de concilier mobilité, accessibilité des services et développement durable dans un territoire voué à la voiture.

Le secteur rural est confronté au problème de renouvellement générationnel des services marchands et des professionnels de la santé.

NIVEAU D'EQUIPEMENT



Le niveau d'équipement d'une commune est le nombre d'équipements dont elle dispose sur son territoire parmi une série de 36 équipements, à savoir :

Pompiers	Alimentation générale ou supérette	Bureau de tabac
Gendarmerie nationale ou commissariat de police	Bouangerie / pâtisserie	Ecole primaire publique ou privée
Trésoire	Boucherie / charcuterie	Collège public ou privé
Notaire	Bureau de poste	Etablissement de santé
Vétérinaire	Banque ou Caisse d'Epargne	Ambulance
Garage	Magasin de vêtements	Dentiste
Distribution de carburant	Magasin de chaussures	Infirmier ou infirmière
Maçon	Librairie / papeterie	Laboratoire d'analyses médicales
Plâtrier / peintre	Magasin d'électronique	Masseur-kinésithérapeute
Bedricken	Magasin de meubles	Médecin généraliste
Menuisier / charpentier ou plombier	Droguerie / quincaillerie	Pharmacie
Supérmarché ou hypermarché	Salon de coiffure	Salle de cinéma

Organisation des acteurs sur le territoire du Pays

Chaque territoire intercommunal s'est doté des services et équipements en rapport aux besoins des populations

Le maintien et l'adaptation des services aux évolutions démographiques et nouveaux besoins des familles à l'échelle du Pays se traduisent par diverses initiatives et réalisations :

- une étude « Enfance/Jeunesse » est en cours portée par le Pays ; à ce jour les analyses tendent à confirmer un maillage satisfaisant des équipements et structures d'accueil et de loisirs, ainsi que la nécessité d'adaptation de cette offre aux nouveaux besoins des familles par la mutualisation des moyens pédagogiques et des compétences.
- Deux Maisons de services publics (à Huriel et Marcillat), appuyées sur l'usage des NTIC voient le jour.
- Des coopérations entre intercommunalités se développent : Formation des Assistantes maternelles – création d'outils communs de sensibilisation – connaissance des métiers du service à la personne, échanges entre structures d'accueil et de loisirs ...
- Structuration de plateforme de services : préfiguration de CLIC ... (Communauté de communes de Commeny-Néris qui s'est doté d'un projet social de territoire)
- 3 projets déclarés de Maisons de santé (regroupement de professionnels de santé) : Communauté de communes de Montmarault (2 sites), Commune de Cérilly, et commune d'Ainay le Château.

Quant au renouvellement générationnel, le Pays en fait un enjeu de sa stratégie émergente d'accueil et de reprise –transmission d'activités.

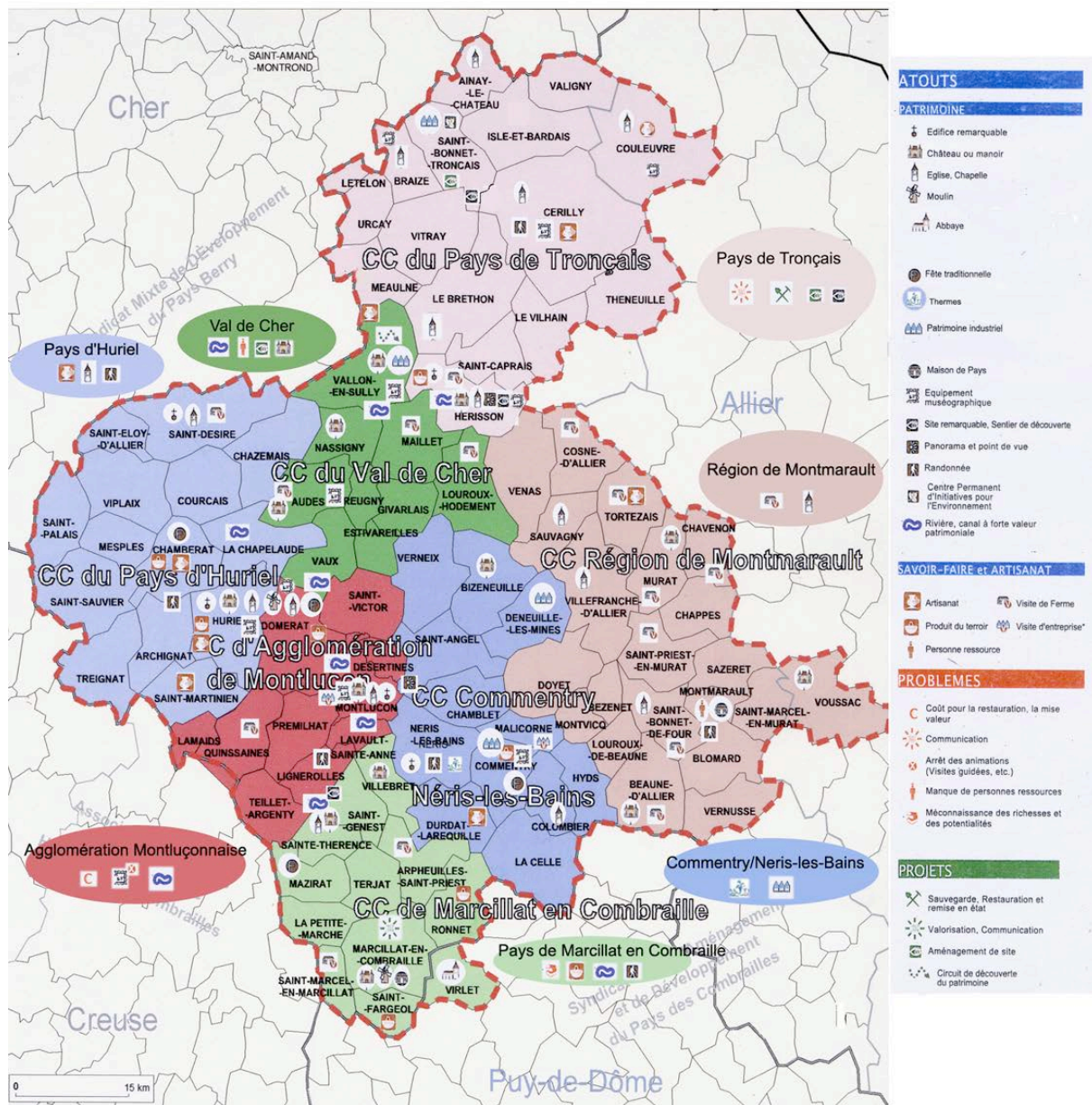
Il entreprend dans le cadre d'une coopération avec les Pays limitrophes des Combrailles (63) et de Combraille en Marche (23) de développement des actions de prospection d'actifs d'Europe du Nord dans le champ des métiers en tension dont professionnels de santé.

● A-6-2 Une identité et attractivité culturelle à affirmer et valoriser par les mises en synergie des ressources du territoire

Le domaine culturel sur le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher constitue un point fort pour le territoire.

Carte Synthèse Patrimoine


 Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
 Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

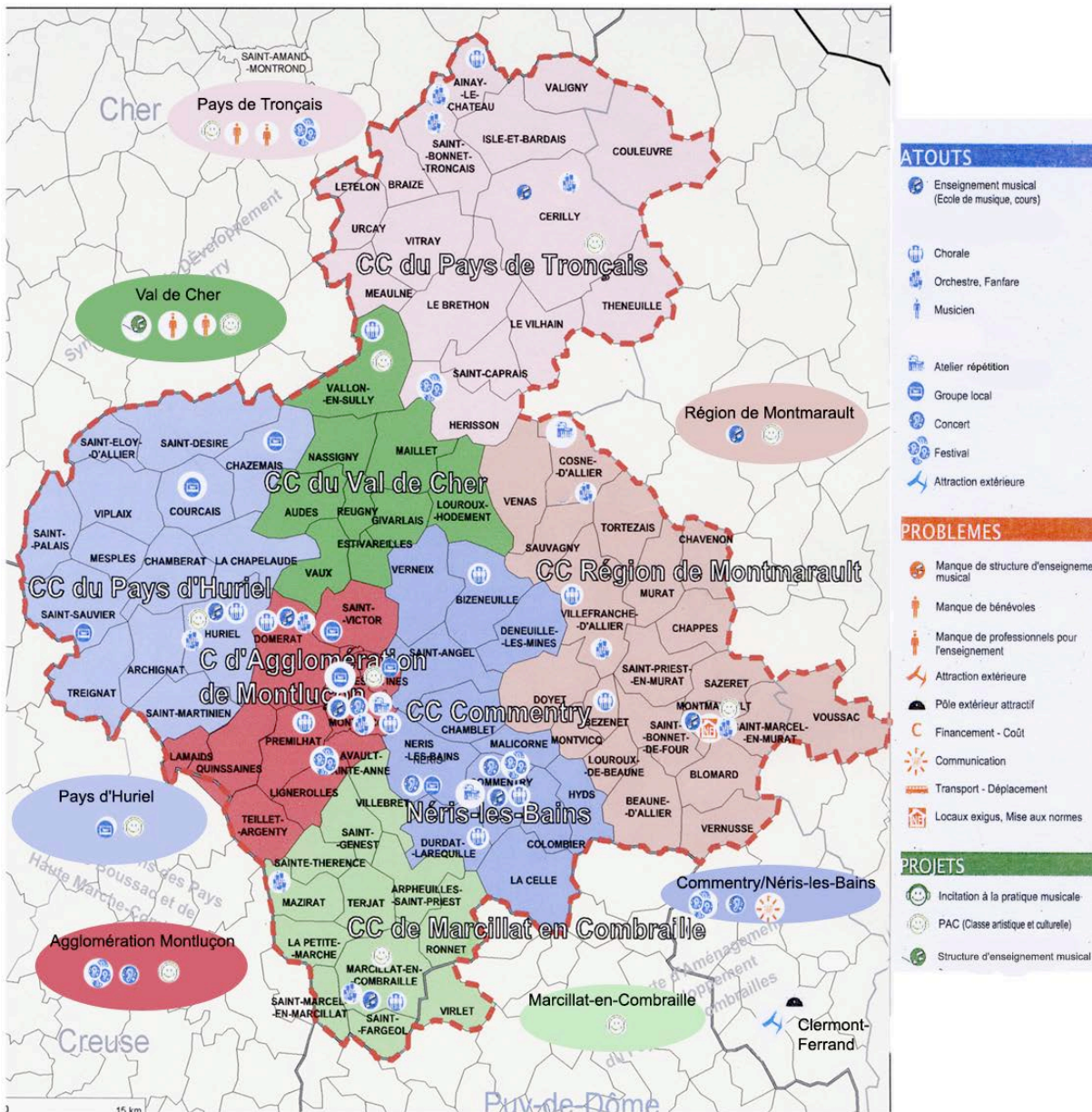


Patrimoine :

Ainsi, les richesses patrimoniales sont encore méconnues ou peu valorisées. La carte de synthèse a pu identifier des sites à valeur patrimoniale forte qui doivent être prioritairement développés (Hérissou, Huriel, Nérès-les-Bains). Les équipements muséaux sont très peu présents sur le territoire.

Outre le problème de professionnalisation des acteurs et de la saisonnalité de leurs ouvertures, ils se présentent en général peu interactifs vis-à-vis du public.

Carte Synthèse Musique



Musique :

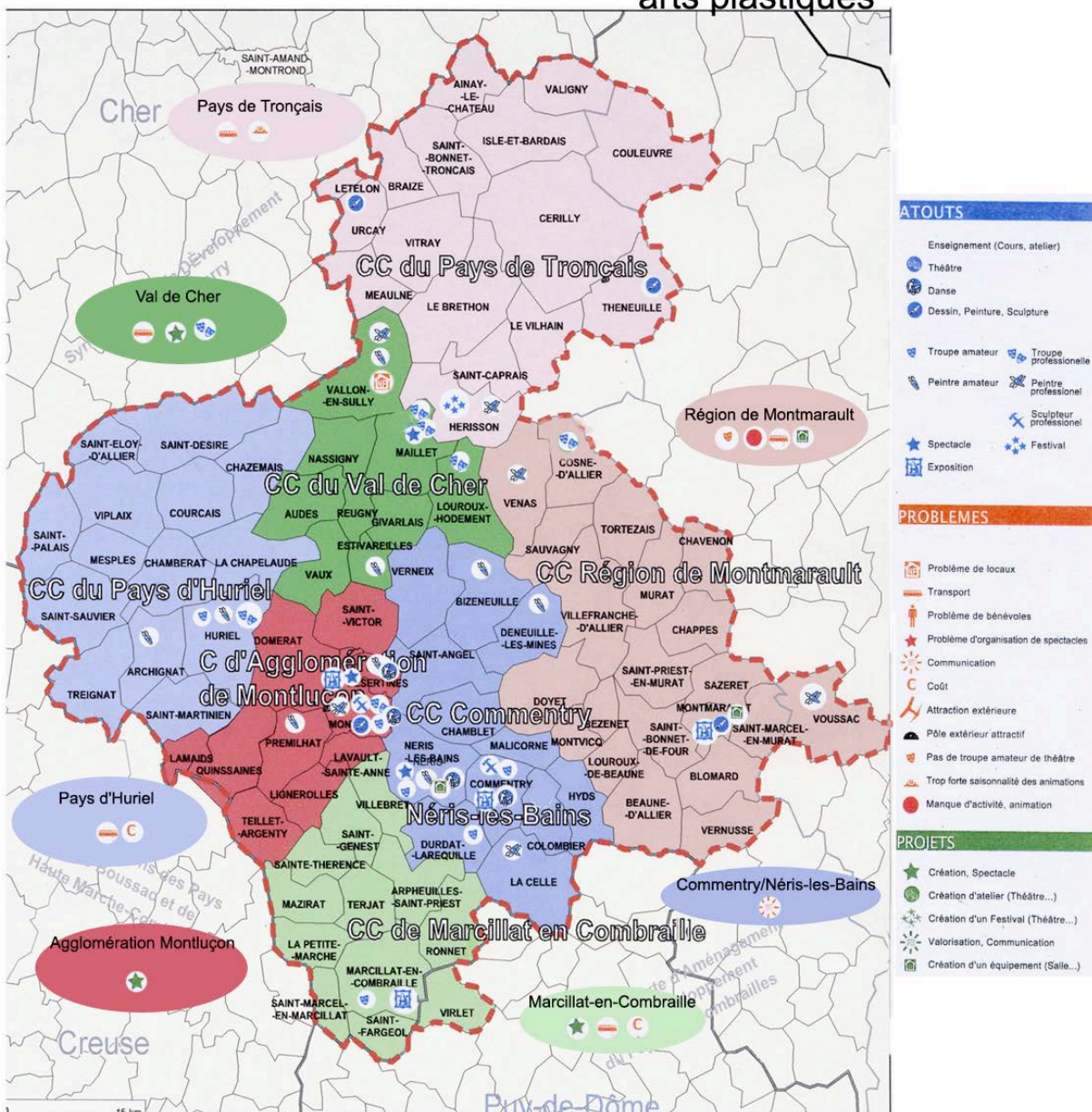
Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est suréquipé sur la ville de Montluçon en salles de spectacle, se rajoutent à ceci, le théâtre de Nérès-les-Bains et l'Agora de Commentry. **Néanmoins, les lieux de spectacles sont relativement centralisés et absents du reste du territoire.** Les salles polyvalentes nombreuses sur le territoire ne sont en général pas conçues pour recevoir des spectacles dans de bonnes conditions.

La pratique amateur de la musique est bien développée, mais repose sur des structures associatives fragiles par nature. De plus, à l'exception du Val de Cher, toutes les Communautés de Communes ont une école de musique.

Au moins, trois festivals de bonnes factures mériteraient une communication régionale.

Le pôle musique amplifiée –MJC de Montluçon confère au Pays une identité forte et attractive en matière de pratiques musicales à destination des jeunes publics.

Carte Synthèse spectacles vivants et arts plastiques



Spectacles vivants et arts plastiques :

Le pays de la Vallée de Montluçon compte plusieurs troupes de théâtres professionnels (3 sur la CC du Val de Cher, 1 à Montluçon et 1 à Huriel). Il existe par ailleurs quelques troupes amateurs. Néanmoins, la formation dans le domaine théâtral est quasiment absente.

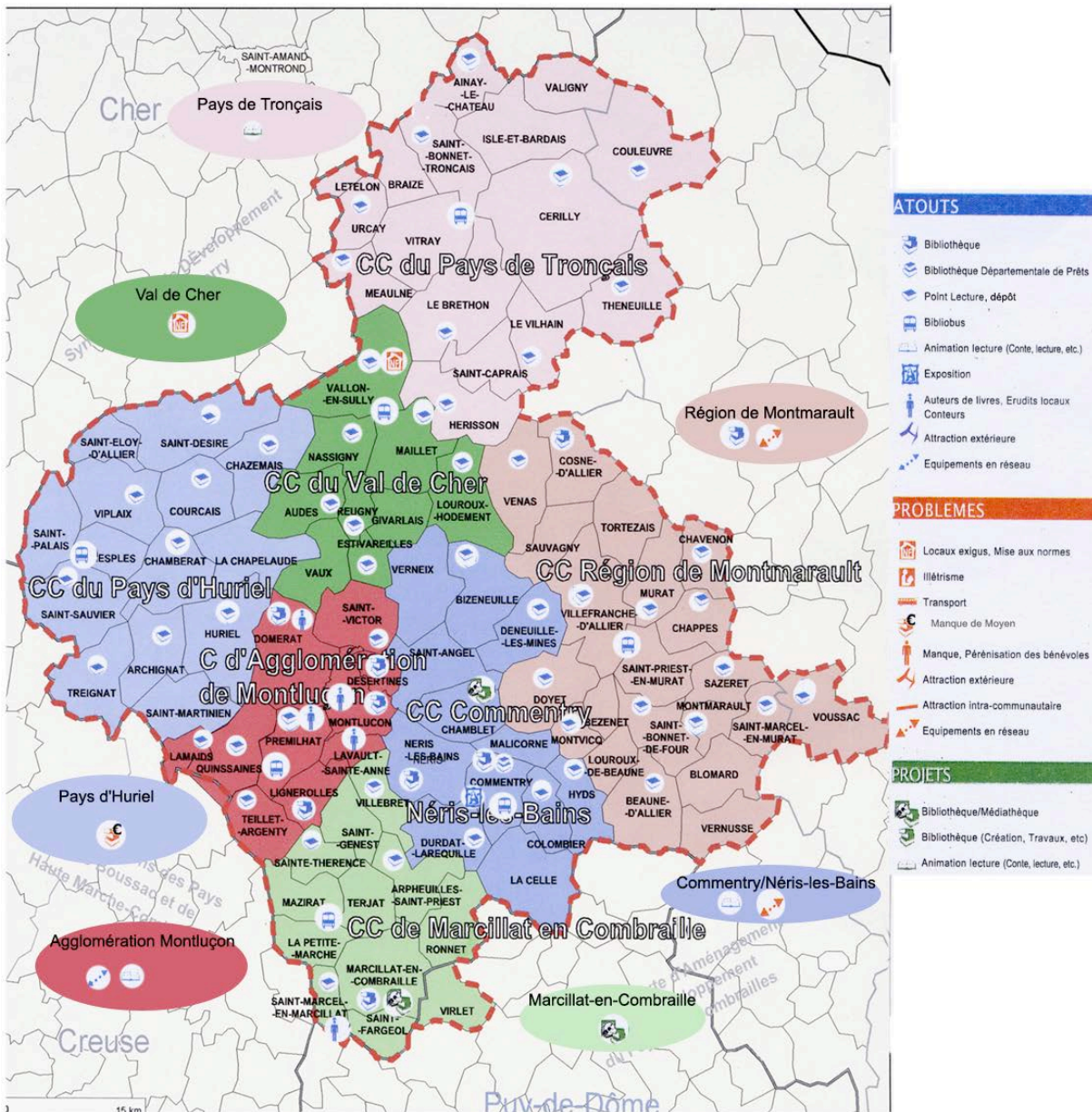
L'existence du Footsbarn à Maillet (Théâtre itinérant), du théâtre municipal de Montluçon, et du CDN le FESTIN lui confère une identité théâtrale forte pour l'ensemble du Pays.

La pratique de la danse semble être basée sur les principales villes (Désertines, Montluçon, Commentry, Nérès-les-Bains)

En ce qui concerne les arts plastiques, il existe une résidence d'artistes à Montluçon et un projet sur Huriel. Quelques artistes peintres - sculpteurs ont leurs ateliers sur le Pays.

D'autre part, il ne semble pas exister de lieux d'exposition dans le nord du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

Carte Synthèse Lecture



Lecture :

Le Pays est plutôt bien pourvu en bibliothèque. Néanmoins, elles mériteraient d'être en réseau afin d'assurer le maintien et circulation de la diffusion de la lecture au plus près des territoires et populations rurales (actifs et retraités) ; des bibliothèques intercommunales pourraient voir le jour comme à Vallon en Sully, dépourvu de bibliothèque malgré l'existence d'un collège.

Classement des bibliothèques :

Niveau 1 :
Montluçon, Commentry « La Pléiade », Désertines

Niveau 2
Domérat, Néris les Bains

Niveau 3
Cosne d'allier, Marcillat en Combraille

Les richesses patrimoniales sont encore méconnues ou peu valorisées.

Montluçon ville est suréquipé en salles de spectacle. Néanmoins, les lieux de spectacles sont relativement centralisés et absents du reste du territoire. La pratique amateur de la musique est bien développée, mais repose sur des structures associatives fragiles par nature

Le pôle musique amplifiée –MJC de Montluçon confère au Pays une identité forte et attractive en matière de pratiques musicales à destination des jeunes publics.

Le pays de la Vallée de Montluçon compte plusieurs troupes de théâtres professionnels

L'existence du Footsbarn à Maillet, du théâtre municipal de Montluçon, et du théâtre national le Festin lui confère une compétence et richesse théâtrales pour l'ensemble du Pays.

Le Pays est plutôt bien pourvu en bibliothèques. Néanmoins, elles mériteraient d'être en réseau afin d'assurer le maintien et circulation de la diffusion de la lecture au plus près des territoires et populations rurales (actifs et retraités)

Comme dans le champ des services, la mutualisation des ressources culturelles entre territoires ruraux et urbains est un moteur fort d'attractivité et de développement d'un marqueur qualité du territoire facteur de différenciation, notamment auprès des jeunes actifs.

● **Organisation des acteurs culturels sur le territoire du Pays pour la démocratisation culturelle, l'élargissement des pratiques et des publics.**

Des coopérations sont émergentes entre potentiel urbain et territoires ruraux :

- Création de studios de répétition à la MJC de Cosne d'Allier avec l'appui de la MJC de Montluçon.
- Création d'un lieu scénique et résidences d'artistes « Le Cube » à Hérisson en partenariat avec le Festin.
- Création d'une salle socio - culturelle à Montmarault mutualisation des moyens d'animation avec la MJC de Cosne d'Allier.

Mais encore, le Pays a réuni les principaux acteurs culturels sur le territoire afin de réfléchir à la construction d'un projet culturel pour le territoire. Projet culturel embrassant l'ensemble des champs indissociables et se nourrissant les uns des autres, de la pratique et accès à la culture (actions culturelles, projets culturels, actions socio- culturelles).

Une proposition de plateforme culturelle est issue de cette réflexion. Le CDN, Le Festin, la MJC, le Guingois (Café-concert), le théâtre Municipal Gabrielle Robinne et Athanor souhaitent s'associer au travers d'une plateforme de programmation et de propositions culturelles en collaboration avec le musée des Musiques Populaires et le Conservatoire d'Agglomération. Il s'agirait d'une structure ouverte qui travaillerait en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés.

La Plate forme culturelle étant l'un outil de structuration et de mise en cohérence sur le territoire ayant pour fonction d'établir une synergie urbain/rural répondant à une demande d'animation culturelle dans les zones rurales du public, par le développement des mises en réseau, d'optimisation et de mutualisation des structures

Dans un premier temps, il s'agit d'élaborer un acte de diffusion en mutualisant les ressources du territoire. La plate forme culturelle pourrait, dès 2008, définir une première programmation lui permettant d'aller à la rencontre des publics des territoires ruraux, et notamment les publics jeunes, afin d'enclencher la dynamique. A cet égard, le terrain n'est pas vierge : un certain nombre de structures et d'acteurs sont d'ores et déjà identifiés sur les territoires ruraux, notamment dans les domaines du théâtre et des musiques actuelles. De plus, cet outil peut-être un moyen de mettre en valeur et en scène le patrimoine culturel.

Dans un second temps, il s'agit de créer une dynamique et une cohérence sur le territoire afin d'optimiser et de renforcer le potentiel culturel du territoire. Elle constitue un espace de ressource et de mise en réseau pour le territoire en appui aux projets locaux et contribue à développer la pratique amateur et à faire émerger des projets culturels pour le territoire. Elle s'inscrit donc dans une logique de formation – développement des acteurs locaux et culturels. Enfin, elle contribue à la démocratisation culturelle et l'élargissement des publics.

Pour ce faire, une animation de terrain serait à développer en répondant le plus précisément aux demandes culturelles du territoire et en concevant un contenu et de nouvelles formes de diffusions culturelles répondant aux aspirations des jeunes publics et des familles, mais aussi des populations vieillissantes sur le territoire .

Ainsi un autre enjeu a été mis en évidence, celui de l'appui à la structuration des outils de diffusion et d'accès à la lecture publique que sont les bibliothèques et points lectures (entre autres en couplant des services à la personne avec la diffusion du livre et de la lecture auprès des personnes âgées)

A-8 Environnement et Paysages

● Un environnement et des paysages identitaires, aux équilibres fragiles et instables

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher présente 3 entités naturelles spécifiques et remarquables : la Forêt de Tronçais, le Bocage bourbonnais et les gorges du Haut Cher.

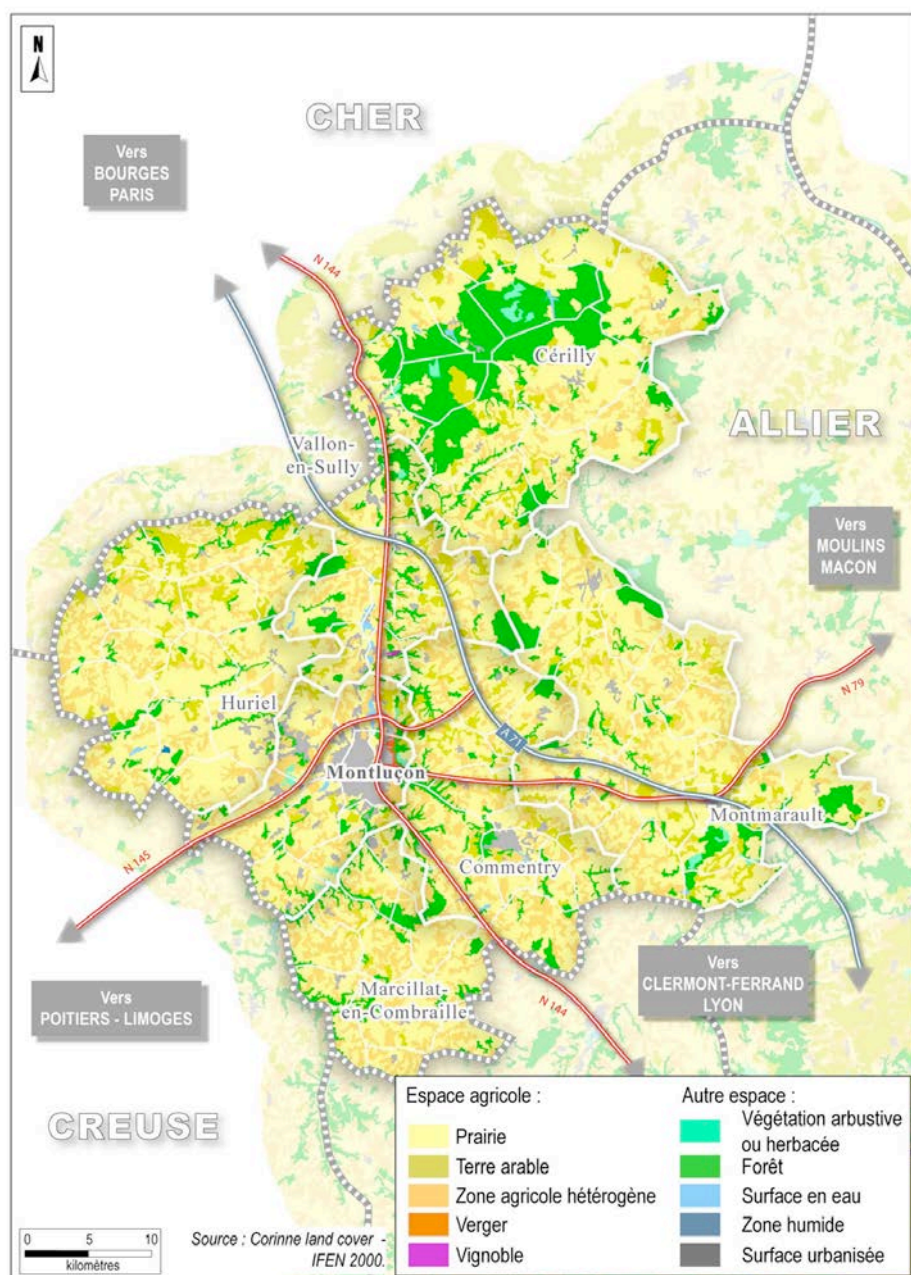
Le Pays se situe au sein du Bocage Bourbonnais à l'Ouest du Val d' Allier, de la forêt de Tronçais aux Combrailles.

C'est un territoire bocager « enfant » d'un couple entre activités agricoles et écologiques, c.à.d. entre l'homme, son travail et sa nature.

Constitué peu à peu au cours des siècles, il est le produit de l'histoire, respectueux de la nature encore en accord avec les actuels objectifs de productions de qualité et de développement durable.

Comme par le passé, les agriculteurs agissent en concepteurs, aménageurs et gestionnaires de ces paysages.

ACTIVITES AGRICOLES



C'est aussi un espace fragile, à forte valeur biologique (nombreuses espèces patrimoniales), agricoles (élevage extensif du charolais), et forestière (forêt de Tronçais).

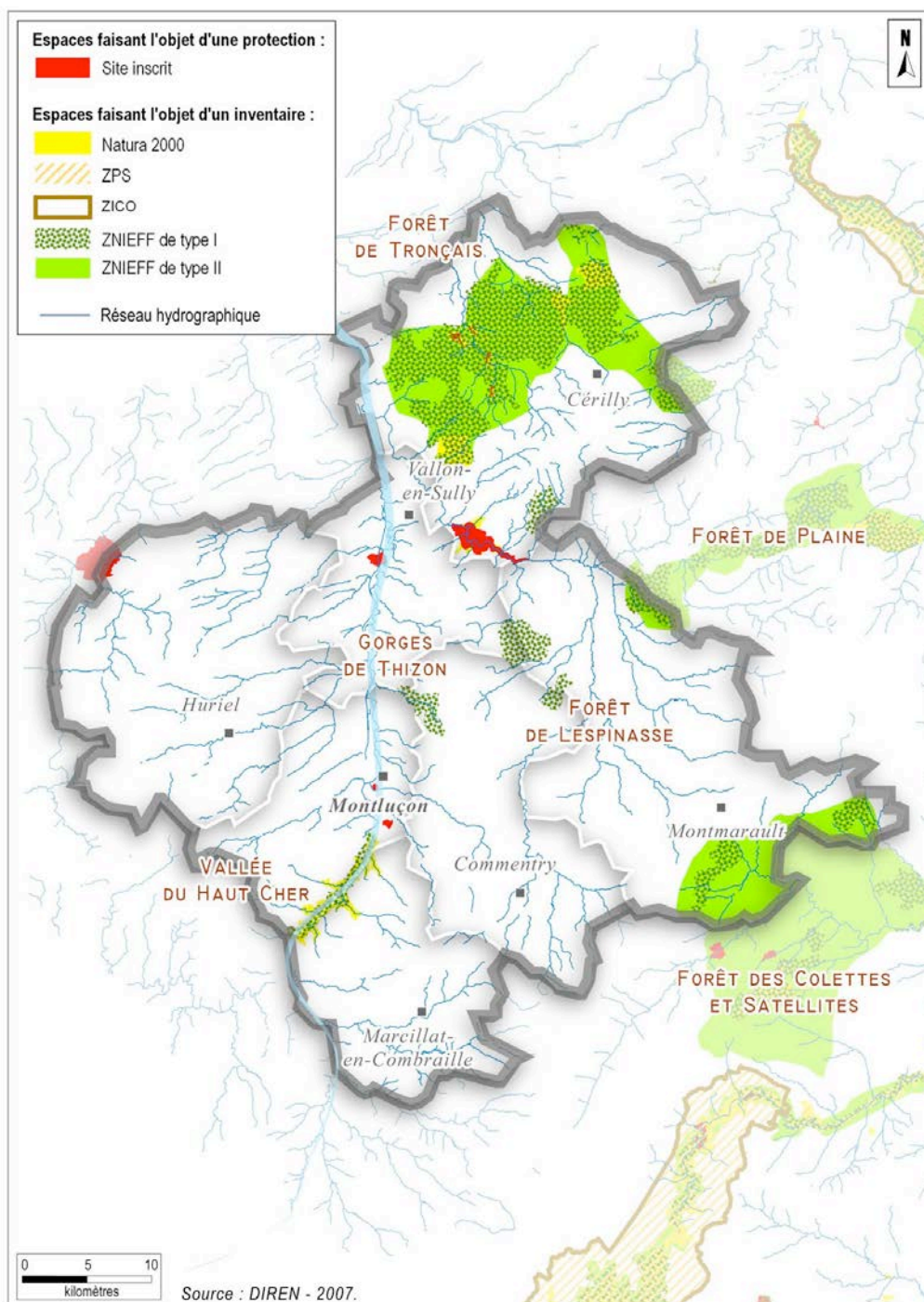
Si les agriculteurs peuvent revendiquer leur bonne gestion du bocage, la complexité des systèmes agricoles (plus grande qu'en zone de cultures) ; ici les décisions de gestion comparativement à des espaces plus stables, relèvent de l'individu selon des paramètres propres à chaque exploitant, propriétaire ou usager.

Cette hétérogénéité des initiatives peut à terme miter cette unité bocagère, qui est à présent exposée aux phénomènes d'urbanisation, de déprise agricole et sur certains territoires de mise en culture.

L'on constate une tendance à la banalisation des paysages sur les franges urbaines, due à un appauvrissement des formes urbaines ; une attention particulière serait à porter sur ces franges afin de rechercher des transitions de qualité paysagère entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles.

C'est un territoire structuré par la vallée du Cher, dont l'identité se fonde également sur l'omniprésence de l'eau (5 rivières) ; ce réseau hydrographique dense est constitué par une grande diversité des milieux : les rivières, torrents, prairies humides, mares, étangs, lacs, canal de Berry jusqu'aux gorges et vallées.

PATRIMOINE NATUREL



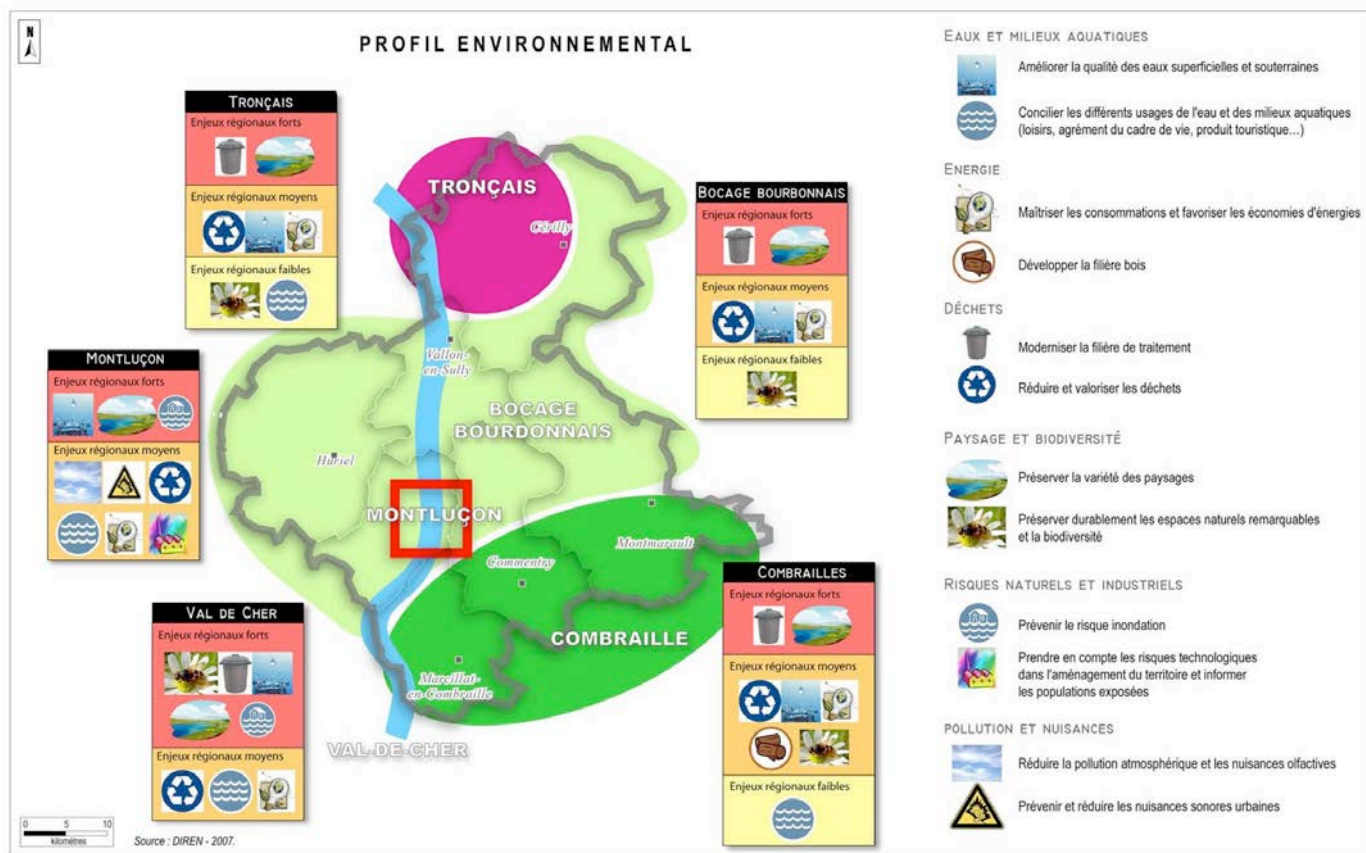
Le Pays et ses habitants ont été profondément et durablement marqués par l'abandon du projet de barrage de Chambonchard, prévu à l'origine en réponse à l'insuffisance et irrégularité de la ressource en eau, pour la protection des crues (concernant une grande partie de l'agglomération), et la réduction des pollutions en période d'étiage.

Des unités paysagères fortes à préserver et valoriser

Le porter à connaissance du SCOT procède à un inventaire précis de ces unités paysagères et les points d'attention à y porter. Les descriptifs synthétisés ci-après lui sont empruntés.

Ces unités paysagères sont :

- La vallée du Cher (Sud – Nord et la ville de Montluçon)
- Le Bocage des Combrailles
- Le Bocage Bourbonnais
- La Vallée de l'Aumance
- Le Pays de Tronçais



La Vallée du Cher se décomposant en 3 entités (Sud, Nord et Montluçon ville) :

- Au sud, la vallée est encaissée aux versants abrupts et rocheux, le Cher épouse un tracé tortueux. Au caractère sauvage et pittoresque de ses gorges dites du Haut Cher, s'ajoute un intérêt historique (Château de l'Ours) et biologique (Zone Natura 2000).

Ce site comprend quelques prairies de fond de vallée et la forêt alluviale le long du Cher. Il se prolonge jusqu'à Montluçon (dans la ville) par les Côtes de Nerdre.

Ce site s'étire sur 845 ha, dont le DOCOB a été validé en 2004 et dont la structure animatrice est le conservatoire des Sites de l'Allier. Ce site abrite des espèces aquatiques patrimoniales, liées à la bonne qualité des eaux et des habitats.

L'objectif pour ces milieux est le maintien et amélioration de la qualité de l'eau et des abords immédiats de la rivière. Par la lutte contre les pollutions, un contrôle des prélèvements, et l'encouragement à une gestion économe de la ressource en eau.

Autres objectifs : le maintien de la continuité longitudinale des cours d'eau et des corridors, une gestion raisonnée des berges et de la ripisylve (gestion extensive des espaces prairiaux)

L'entretien des zones de pelouse sur roches et sur landes, la protection des rebords de plateaux sont également des points de vigilance à développer.

- Au Nord, la Vallée alluviale accompagnée par le canal de Berry constituant un élément du paysage remarquable. Les points de vigilance pour cette partie de la vallée, la préservation des milieux alluviaux, le maintien voire la restauration de la libre divagation de la rivière, la maîtrise de l'urbanisation des coteaux et la préservation du paysage (silhouettes des villages)

- La ville de Montluçon : son centre historique fait l'objet de protection (ZPPAUP- site inscrit, site classé des remparts) et un patrimoine ouvrier qui mériterait conservation et valorisation. Le Cher doit être préservé afin de conserver son rôle de corridor écologique. Les côtes de Nerdre à l'est de la ville sont classées en zone Natura 2000 en raison de l'intérêt écologique de ses pelouses et landes. Cet espace naturel aux abords de la ville contribue à la qualité du cadre de vie Montluçonnais.

Les points d'attention pour cette partie de la Vallée du Cher sont la gestion des berges du Cher, la préservation du patrimoine historique (médiéval et ouvrier), les entrées de ville et les abords routiers.

Le Bocage des Combrailles :

Se rapproche paysagèrement des Combrailles du Puy de Dôme, il présente un bocage très entretenu avec des silhouettes de bâti rural de qualité. La vallée du Cher qui forme la limite avec la Creuse possède un fort intérêt écologique avec la présence de forêts de pentes et d'habitats rocheux ainsi que des espèces protégées. A noter la présence d'un site natura 2000 sur le département voisin de la Creuse (Gorges de la Tarde et de la vallée du Cher).

La préservation des ensembles paysagers, et des silhouettes bâties, la protection des espèces protégées de vallée du Cher et de leur habitat sont des objectifs à poursuivre.

Le Bocage Bourbonnais :

Le Pays des Châtaigniers présentant au Sud un relief ondulé avec un bocage dense représentatif du bocage bourbonnais. Au Nord, certains secteurs de grandes cultures où les bois y sont rares jouant un rôle de refuge de la faune.

A l'Ouest le Site inscrit du lac de SIDIAILLES aux confins du Berry. L'objectif de cette protection est de maîtriser l'évolution de cet ensemble naturel de gorges boisées et de prairies (lac de barrage de l'Arnon et ses abords).

Le Lac est frappé d'eutrophisation qui doit être résolue par une maîtrise des apports de pollution dans tout le bassin versant.

Les points de vigilance pour le bocage bourbonnais sont : la maîtrise de l'urbanisation, la préservation des secteurs de bocage et des vallées comme ensembles paysagers, la gestion du lac de Sidiailles, la conservation de massifs boisés.

Le Pays de Commentry : secteur relativement urbanisé, l'espace bocager y est moins entretenu en laissant place à des zones de culture. Il présente une grande variété de paysages (vallées encaissées, villages, châteaux, viaducs, forêts). La maîtrise de l'urbanisation est un des points de vigilance à développer, la préservation des forêts (ZNIEFF) et leur rôle d'espaces de proximité (Bois des forges, vallée de Tamaron)

Le Pays de Villefranche d'Allier : situé au Nord est de Montluçon se caractérise à l'Ouest par de nombreuses vallées recouvertes de forêts. Au centre, une absence de relief et des paysages plats. A l'est, le massif est découpé par de nombreux ruisseaux. Les espaces bocagers y sont caractéristiques du Bocage Bourbonnais.

Des zones de culture jouxtent la forêt d'Espinasse (ZNIEFF). Autre ZNIEFF sur le territoire, les gorges du Thizon.

Les points sensibles sur ce territoire sont la conservation des forêts, la préservation des vallées, la gestion des abords de l'A71 et RCEA.

La Vallée de l'Aumance : elle présente un profil plus ou moins encaissé et possède un environnement naturel de qualité (prairies- coteaux boisés) mais aussi architectural (Châteaux- Moulins). L'ensemble de la vallée doit être préservé. La forêt de Deneuille à l'est de Cosne d'allier présente un grand intérêt écologique (ZNIEFF)

Le Pays de Tronçais :

Caractérisé par sa Forêt de Tronçais, forêt prestigieuse par son mode gestion conduit par l'ONF et par sa parfaite continuité avec les paysages qui la bordent. La Forêt est considérée comme un écrin vis-à-vis des espaces qui l'entourent.

2 entités paysagères s'en distinguent : la forêt et l'espace rural non forestier.

La forêt de 10 600 ha, héritière d'une histoire économique, rassemble des milieux remarquables et de grande valeur (zones humides et faune).

Les enjeux la concernant sont le maintien des modes de gestion sylvicole basés sur la régénération naturelle pour la préservation des ambiances forestières ; la réalisation de travaux réguliers d'entretien ; la limitation et l'accompagnement qualitatif du développement touristique.

L'espace rural non forestier a pour enjeux celui de l'entretien du bocage, la préservation de l'ensemble des territoires en lisière de la forêt. Et le problème des parcelles céréalières en bordure de forêt ou en clairières concernées par le dégât du gibier ; et enfin la qualité de l'eau des ruisseaux pénétrant dans la forêt et irriguant les étangs.

Pour les sites Natura 2000 de la forêt ; l'un classé au titre de l'habitat des espèces, l'autre au titre de la protection des chauves-souris, les enjeux sont : le renforcement de la diversité biologique par la préservation du sous- étage arbustif ; l'amélioration de la micro- faune en maintenant des arbres morts et/ou à cavités ; l'entretien des gîtes remarquables pour les chauve souris.

Les ZNIEFF ; ce sont des étangs et des zones humides et la forêt de Civrais complémentaire de la forêt de Tronçais qui nécessitent une attention particulière quant à leur protection et mise en valeur.

Le Pays de Tronçais compte plusieurs sites classés et inscrits qui doivent faire l'objet d'attentions particulières, dont le site des Forges de Tronçais du 18^{ème} siècle et des halles à charbon de St Bonnet de Tronçais ; ainsi que les étangs de St Bonnet, Saloup, Tronçais et Morat.

Les enjeux liés à ces sites sont ceux de leur mise en valeur dans une logique de développement plus large.

Le Pays offre une diversité et qualité paysagère pour un cadre de vie recherché.

L'ensemble des enjeux spécifiques aux différentes unités paysagères du Pays témoigne de la fragilité des milieux et des espaces. La demande d'espace est forte et multiple pour la construction de logements en périphérie de Montluçon mais également pour le développement d'activités économiques (ZA). L'habitat individuel, la logistique sont consommateurs d'espace.

Les paysages agricoles sont en mutation dans certains secteurs (Huriel - Tronçais), les espaces bocagers laissant place aux grandes parcelles à vocation céréalière.

Malgré leur présence importante sur le territoire, notamment de la forêt de Tronçais, les espaces boisés sont insuffisamment valorisés.

Une ressource et richesse écologique menacée : Le Cher, ses affluents et les milieux associés

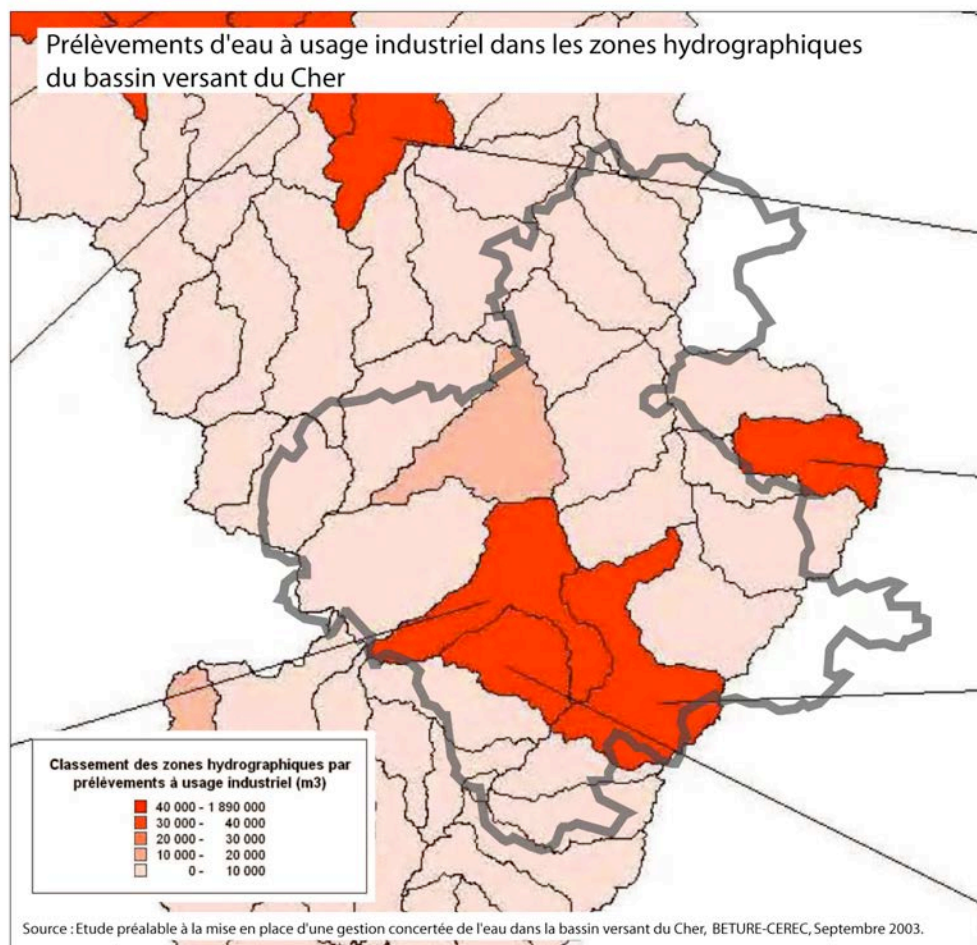
« L'enjeu principal du territoire est celui de la préservation du cours d'eau Cher » Source : Porter à connaissance SCOT.

L'insuffisance et irrégularité de la ressource en eau en période d'été, demeure le problème majeur du pays ; en limitant son développement économique sur le territoire ; d'autant que le Pays se situe en tête de bassin versant du Cher Amont.

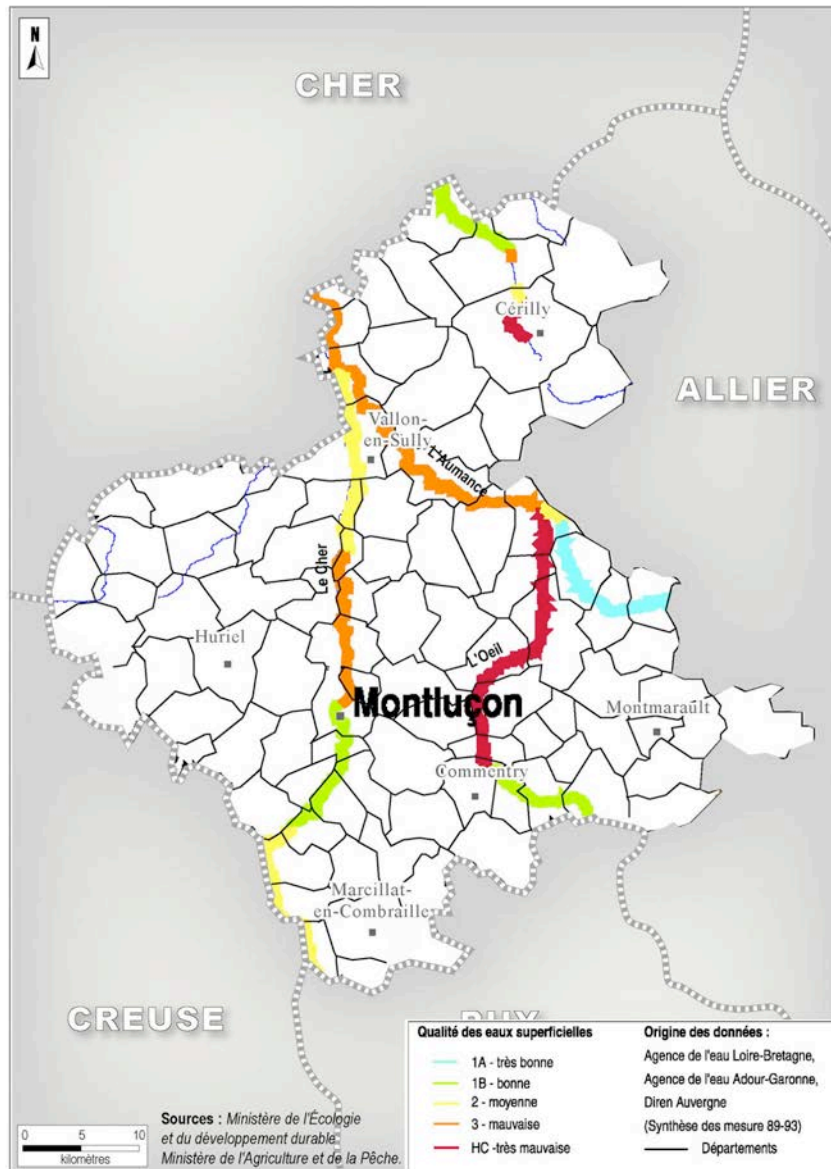
L'adéquation entre l'offre et la demande en ressource en eau est difficile dans un contexte d'irrégularité.

Les usages de l'eau sont importants sur le Pays et se répartissent entre l'alimentation en eau potable, les activités industrielles et l'agriculture.

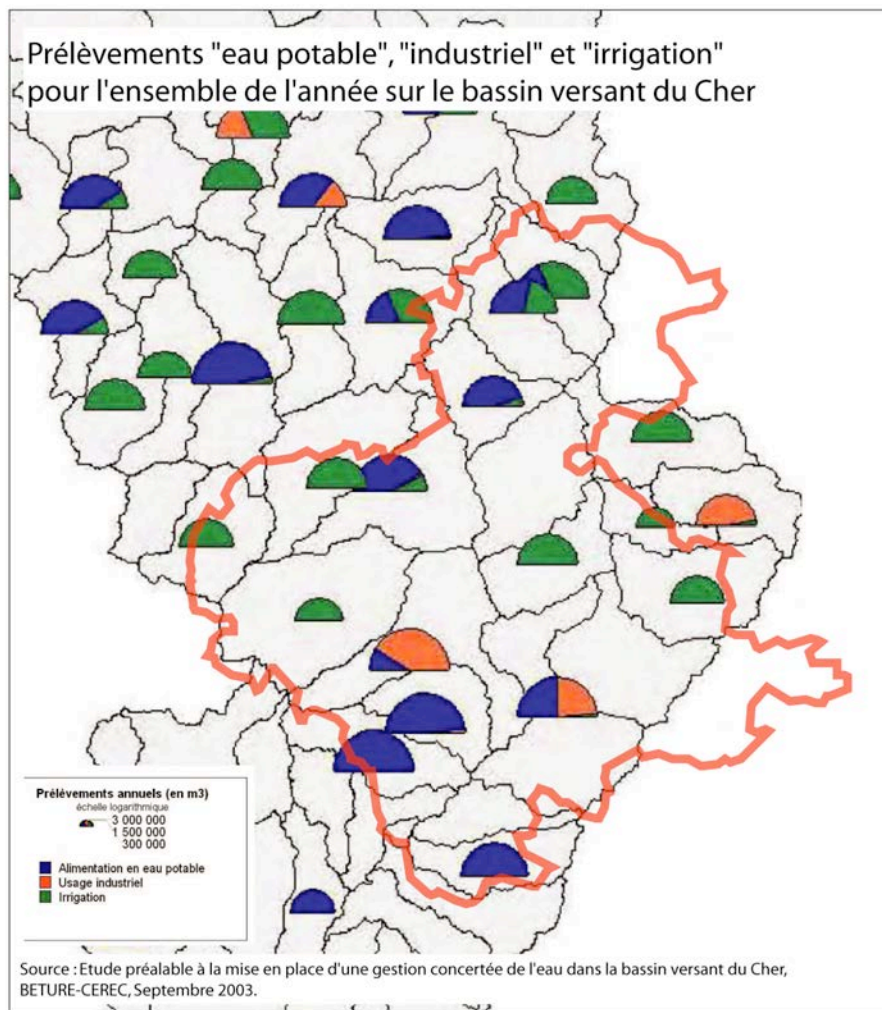
L'ensemble des communes riveraines du Cher est classé en zone de répartition des eaux.



QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

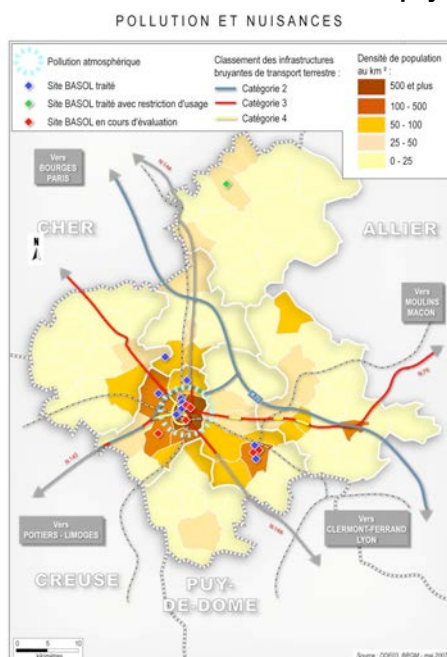


L'état des lieux de la ressource en eau réalisé par le SAGE Cher Amont en Sept 07 confirme ces éléments cartographiques de 2003. la qualité des eaux souterraines semble bonne, **quant à la qualité des eaux superficielles est dégradée sur certains cours d'eau secondaires** (l'œil notamment). La fragilité des eaux superficielles peut être en partie liée aux pratiques agricoles, notamment sur les territoires d'Huriel et de Tronçais où se développent des phénomènes d'eutrophisation et de cyanobactéries sur les sites de baignades.



La ressource est fortement impactée par l'habitat et l'usage domestique

Autres risques, ceux liés à l'activité industrielle du pays (dont l'industrie chimique)



- **Un environnement et des paysages identitaires, aux équilibres fragiles et instables**
- **Des unités paysagères fortes à préserver et valoriser**
- **Une ressource et richesse écologique menacée : Le Cher, ses affluents et les milieux associés**

Le Pays offre une diversité et qualité paysagère pour un cadre de vie recherché.

L'ensemble des enjeux spécifiques aux différentes unités paysagères du Pays témoigne de la fragilité des milieux et des espaces. La demande d'espace est forte et multiple pour la construction de logements en périphérie de Montluçon mais également pour le développement d'activités économiques (ZA). L'habitat individuel, la logistique sont consommateurs d'espace.

Les paysages agricoles sont en mutation dans certains secteurs (Huriel- Tronçais), les espaces bocagers laissant place aux grandes parcelles à vocation céréalière.

Malgré leur présence importante sur le territoire, notamment de la forêt de Tronçais les espaces boisés sont insuffisamment valorisés.

Le Pays et ses habitants ont été profondément et durablement marqués par l'abandon du projet de barrage de Chambonchard, prévu à l'origine en réponse à l'insuffisance et irrégularité de la ressource en eau, pour la protection des crues (concernant une grande partie de l'agglomération), et la réduction des pollutions en période d'étiage.

L'adéquation entre l'offre et la demande en ressource en eau est difficile dans un contexte d'irrégularité La qualité des eaux superficielles est dégradée sur certains cours d'eau secondaires

La ressource est fortement impactée par l'habitat et l'usage domestique

● **Organisation des acteurs sur le territoire du Pays**

Les sites faisant l'objet de mesures de protection (gorges du haut Cher, étangs de Tronçais, gîtes à chauves-souris de Tronçais et Hérisson Lac de Sidiailles) voient leur DOCOB en cours de réalisation ; la structure animatrice pour les Gorges du Haut Cher en est le Conservatoire des sites de l'Allier et pour la forêt de Tronçais, l'ONF.

La communauté de communes du Pays de Tronçais a lancé une étude de charte forestière territoriale dont le plan d'actions sera finalisé en 2008 (1^{er} trimestre).

Ce plan d'actions dans son volet environnemental propose le classement de l'ensemble en zone Natura 2000 et la labellisation Forêt/patrimoine Grand Site forestier (labellisation ONF) ; les actions relatives à l'amélioration de la qualité des eaux des ruisseaux et étangs doivent être abordés dans le cadre de l'élaboration du document de planification SAGE Cher Amont attendu pour 2009.

Le CPIE de Tronçais a conduit des actions de sensibilisation à la qualité des eaux auprès du monde agricole sur quelques communes de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

L'objectif de maintien et/ou de restauration du bocage corridors écologiques Forêts/bocage, ainsi que l'inventaire et connaissance des lisières pour traitement et amélioration.

La valorisation culturelle et touristique de la Forêt est un enjeu d'attractivité pour le Pays, sa valeur d'image constituant un atout qu'il convient d'exploiter.

Six intercommunalités ont entrepris des études d'élaboration de charte architecturale et paysagère, la communauté de communes du Pays d'Huriel le prévoit. Aussi pour la majorité des intercommunalités du territoire l'animation de ces chartes va être d'actualité.

La charte 1% paysager RCEA est au stade des préconisations qu'il conviendra également d'animer pour mise en oeuvre.

Un programme alternatif à l'insuffisance de la ressource en eau est en cours d'étude dont la création du barrage de la Chaux sur la communauté de communes de Commentry (Etude portée par le syndicat de gestion des eaux).

Quant à l'entretien des cours d'eau, sur le Pays n'existe pas de syndicat d'entretien ; les communautés de communes du pays concernées par le cours d'eau de l'Oeil- Aumance vont entreprendre une étude d'entretien de ce cours d'eau soumis à pollutions d'origine agricole et industrielle.

Le conservatoire des sites de l'Allier est référent en matière de connaissance des milieux humides à l'échelle de la région Auvergne et a conduit des actions de sensibilisation à l'entretien -restauration des mares sur l'ensemble du département de l'allier. Le territoire du Pays est riche de tels milieux, de telles actions pourraient être étendues sur l'ensemble du territoire du Pays ; cependant la connaissance des milieux humides et aquatiques sur le Pays reste parcellaire et nécessiterait des actions d'inventaire pour porter à connaissance des collectivités et de la population.

La maîtrise des prélèvements pour l'usage domestique, agricole et industriel est également un objectif du SAGE. dont le programme opérationnel découlant du document de planification n'interviendra qu'à partir de 2009.

La profession agricole marque son souhait de développer des solutions alternatives à l'insuffisance et irrégularité de la ressource en eau, sans pour autant disposer de références ou de cadre à la création de retenues collinaires pour l'abreuvement des animaux (à différencier des usages « Irrigation »)

Actuellement, le bocage ne fait l'objet d'aucune mesure ou action de préservation -valorisation sur le territoire du Pays.

Le canal de Berry trait d'union « bleu-vert » entre la ville et les espaces ruraux, fait l'objet d'une valorisation culturelle et touristique au travers de son musée (association) qui constitue une véritable référence en matière d'histoire et métiers de la batellerie, de balades en bateaux électriques sur sa partie navigable ainsi que d'un programme de restauration et de remise en eau d'une péniche et construction d'une flûte berrichonne.

Ces initiatives de valorisation sont porteuses de développement dans le cadre de valorisation touristique du pays mais aussi de la Loire et de ses affluents dont le Canal de Berry. Est en réflexion la création d'une voie verte en lien avec le département du Cher et la Région Centre.

A-9 Transports et déplacements

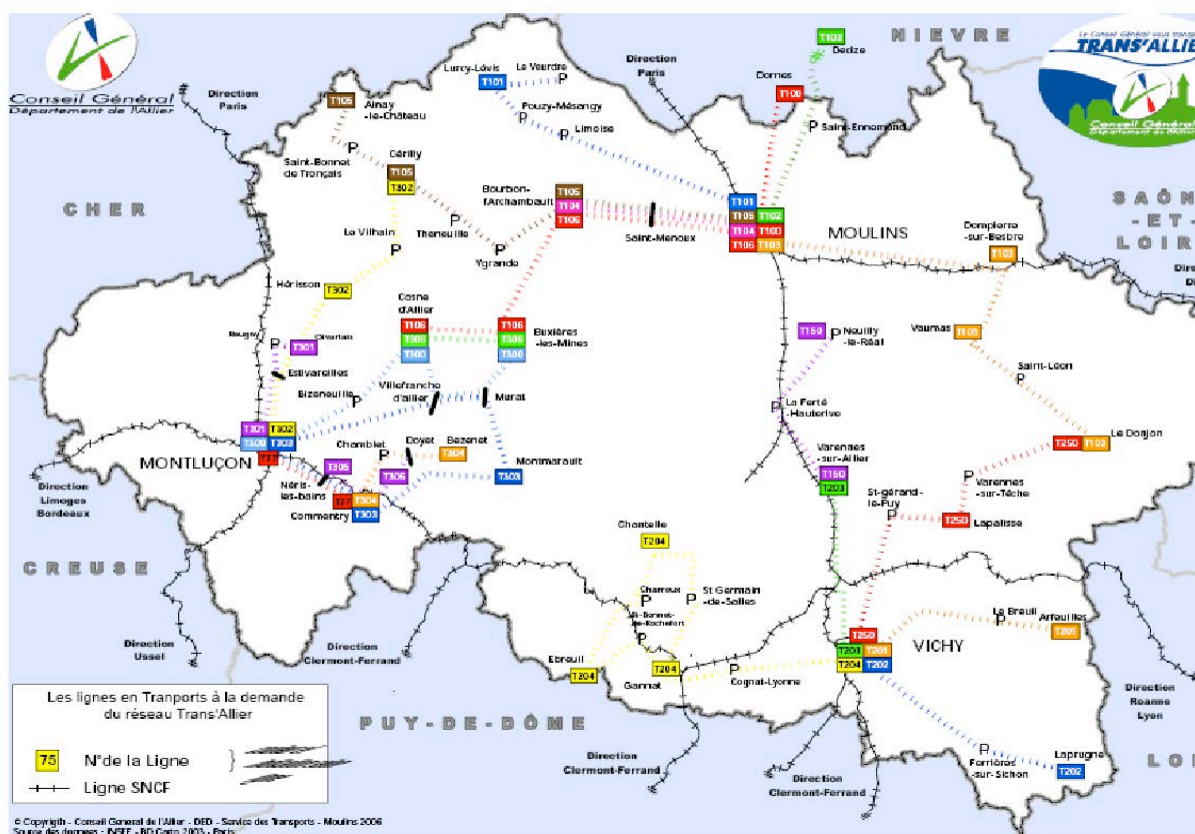
- 🌍 **Un service de transport à la demande à compléter pour répondre aux besoins, notamment des populations fragilisées.**

La communauté d'agglomération gère son réseau de transports urbains (TUM) et se dotera en 2008 d'un PGD (Plan grands déplacements) ; Elle a développé un service de transport à la demande « Maëlis ».

Pour la liaison internes à l'ensemble du territoire du Pays, le nouveau réseau de transport départemental devra concourir à améliorer les liaisons notamment par le développement du transport à la demande pour les déplacements des communes rurales vers les bourgs- centre. Néanmoins cet effort ne répondra pas à tous les besoins notamment des personnes à mobilité réduite et/ou précarisées.

En milieu rural, le transport à la demande est également développé par le Conseil Général.

Carte du transport à la demande mis en place par le CG 03



PART DE LA VOITURE DANS LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

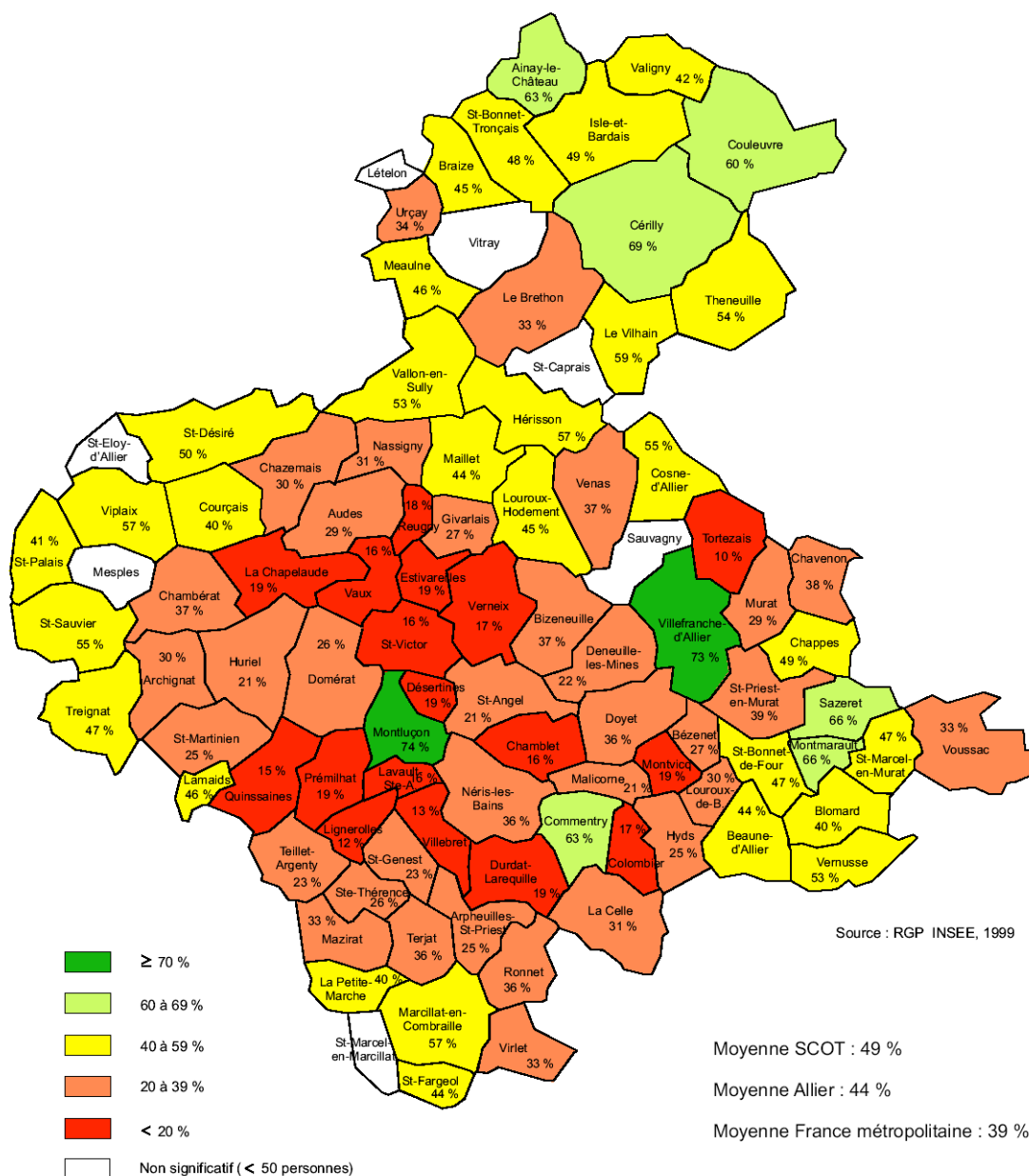


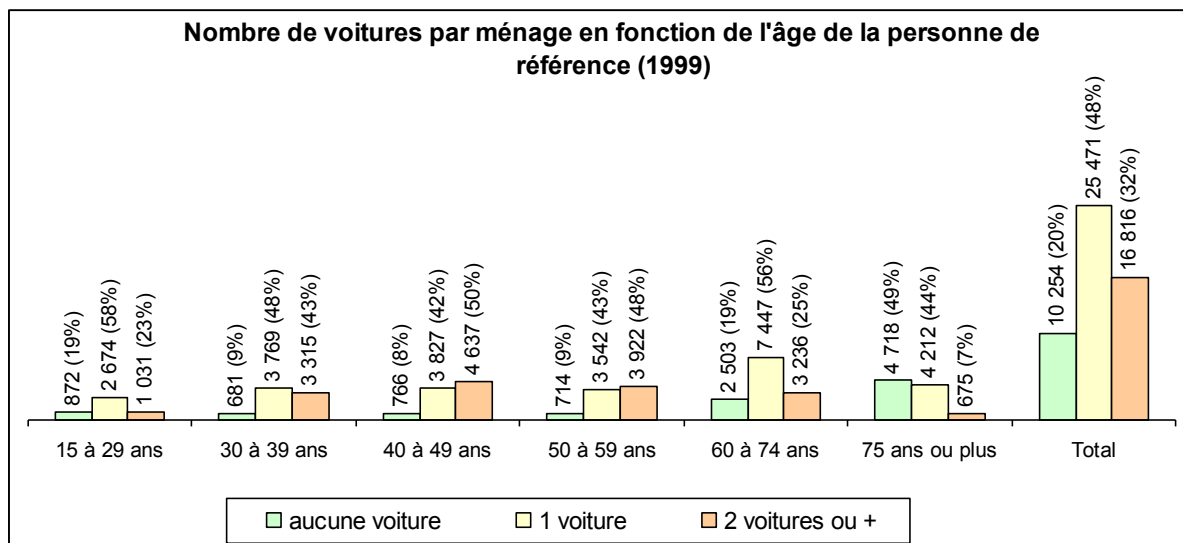
Moyenne SCOT : 72 %

Moyenne Allier : 71 %

Moyenne France métropolitaine : 66 %

PART DES ACTIFS TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE DE RESIDENCE





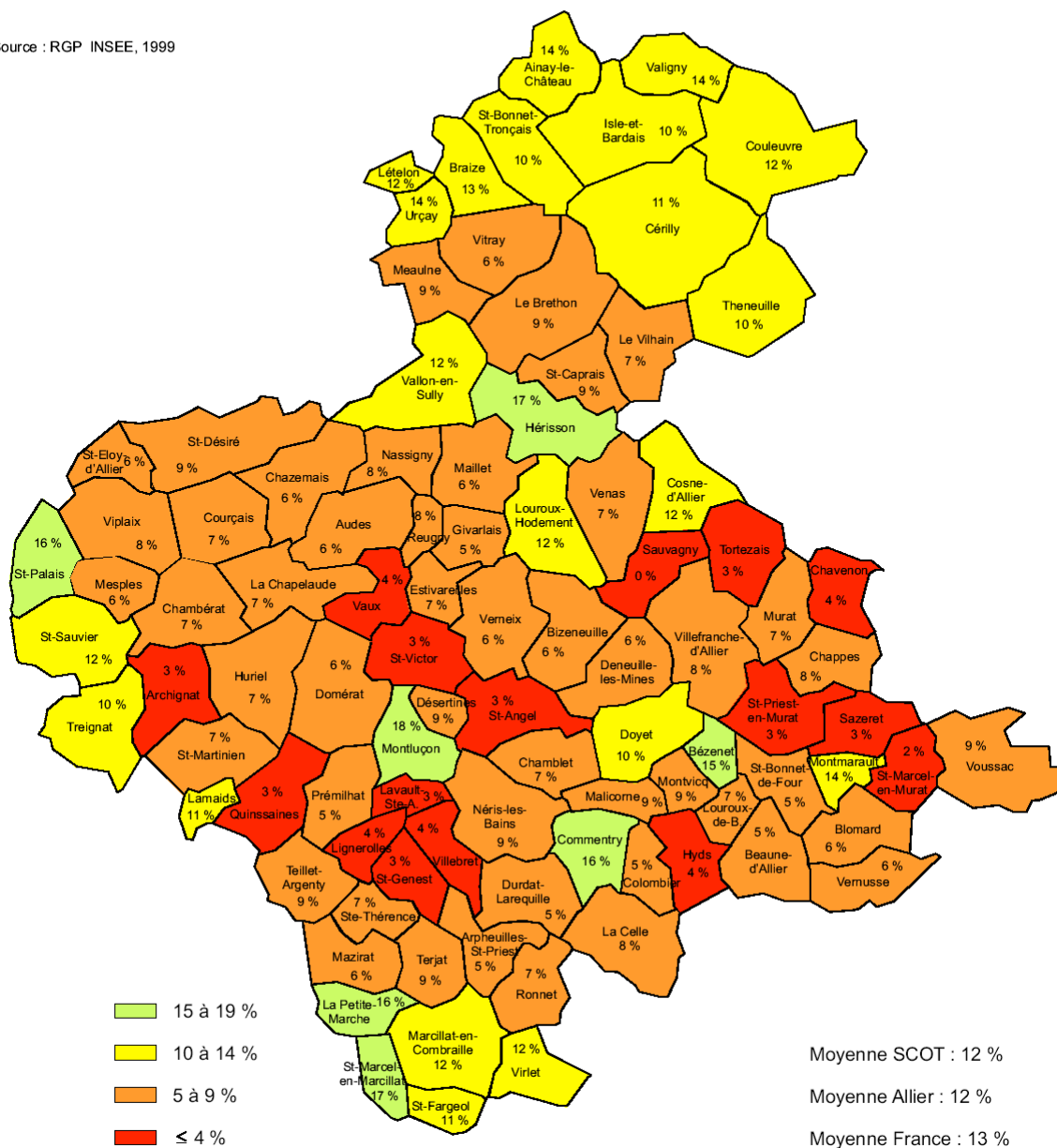
🌍 **La mobilité domicile/travail de Montluçon avec les autres territoires s'accroît fortement** ; plus d'un actif sur dix résidant dans l'agglomération travaille à l'extérieur, et près d'un emploi sur trois est occupé par un actif de l'extérieur de l'agglomération.

Ce qui traduit le lien étroit entre le pôle urbain et sa couronne périurbaine et rurale.

L'augmentation des transits et l'utilisation des transports n'est pas en corrélation avec le taux d'activité, puisque les actifs diminuent sur le territoire.

PART DE LA POPULATION APPARTENANT A UN MENAGE SANS VOITURE

Source : RGP INSEE, 1999



Synthèse de rappel – Transports et déplacements

- **Un service de transport à la demande à compléter pour répondre aux besoins, notamment des populations fragilisées**
- **Le territoire est marqué par un usage élevé de l'automobile**
- **La mobilité domicile/travail de Montluçon avec les autres territoires s'accroît fortement**

Les problèmes de mobilité vont s'accroître avec le vieillissement des populations et l'arrivée de retraités venant de l'extérieur. Ils sont à conjuguer avec la prise en compte des préoccupations environnementales et la situation sociale des ménages au revenu modeste.

Les services à la personne au plus près des personnes âgées du milieu rural s'avèrent la réponse la plus adaptée.

La réduction des déplacements peut s'obtenir en maintenant et amenant les services au plus près de la population : Maison de services publics, services à la personne ...

La promotion d'un urbanisme des courtes distances est à développer ainsi que l'optimisation des réseaux de transports existants (ferrés, bus ...)

● **Organisation des acteurs sur le territoire du Pays**

Outre les réponses développées de transports urbains, inter-urbains et à la demande, trois intercommunalités ont accompagné le développement d'offre privée complémentaire (Huriel, Marcillat, Commentry) ; ces initiatives sont récentes.

Les intercommunalités s'emploient au renforcement des pôles de services en milieu rural afin de maintenir une économie et services de proximité (cf. chapitres précédents).

Le SCOT sera un outil d'accompagnement d'une politique d'urbanisation et d'aménagement dans une approche systémique liant habitat, transport/déplacement, économie et équipements.

Les déplacements domicile/travail en augmentation suggèrent des réflexions à mener en lien avec les entreprises et pôles d'activités sur le territoire.

L'enquête menée par la CCI sur les services aux entreprises devra apporter des éléments pour enrichir la réflexion.

B- LEADER sur le territoire du Pays

Le Pays ne possède pas d'antériorité LEADER + dans sa globalité, sur les 7 intercommunalités qui la composent 2 communautés de communes ont bénéficié du programme LEADER+ Bocage Bourbonnais ayant pour thématique de développement la valorisation des produits locaux.

Sa dotation FEOGA O a été de 1.865.790 euros pour le volet 1 et 87.140 euros pour le volet 2 « coopération interterritoriale et transnationale ».

Une évaluation de ce programme Bocage Bourbonnais (6 intercommunalités) a été conduite par le cabinet EDATER, cette évaluation a fait l'objet d'une exploitation pour la synthèse régionale réalisée par l'ARDTA.

Les communautés de communes ayant bénéficié de LEADER + sont donc :

- La Communauté de Communes de la Région de Montmarault
- La Communauté de Communes du Pays de Tronçais ayant intégré le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher depuis avril 2007.

A ce titre, les porteurs de projets de ces territoires dont les intercommunalités elles-mêmes ont mis en œuvre respectivement :

Données non corrigées des réductions de subvention opérées depuis Sept 07

Communauté de Communes	Nbre de projets	Coût Total arrondi	Montant LEADER + arrondi
Du Pays de Tronçais	15 projets dont 11 projets à portage privé et 4 à portage publique	413 000 euros	172 300 euros
De la Région de Montmarault	10 projets dont 2 à portage privé et 8 à portage publique	412 000 euros	209 000 euros

● **Pour la Communauté de communes du Pays de Tronçais**, les actions Leader ont permis le développement d'un partenariat important en accompagnant les projets associatifs sur le territoire de valorisation culturelle et touristique du patrimoine naturel et culturel de Tronçais, en créant ainsi les conditions d'émergence d'une charte forestière territoriale en cours d'étude ;

La création de produits à forte valeur ajoutée a été également accompagnée dans le cadre de ce programme Leader + Bocage Bourbonnais (Straight Whisky Bourbonnais Hedgehog : Whisky bourbonnais de Hérisson élevé en fûts de chêne), lancement d'un nouveau concept de mobilier de Pierre (Entreprise Stone Concept).

L'impact LEADER + pour cette intercommunalité a aussi résidé dans le rôle d'animation qu'a joué le GAL Bocage Bourbonnais pour accompagner la réflexion des intercommunalités de son périmètre quant à leur structuration Pays.

Ainsi la Communauté de communes du Pays de Tronçais a décidé de rejoindre le Pays De la Vallée de Montluçon et du Cher en Juillet 2006, son intégration a été prononcée en Avril 2007.

● **Pour la Communauté de communes de la Région de Montmarault :**

Les actions du contrat d'intercommunalités de ce territoire ont été accompagnées par le programme Leader + Bocage Bourbonnais. C'est un territoire avec une vocation agricole et agroalimentaire affirmée (présence de la SOCOPA à Villefranche d'Allier)

Cette intercommunalité dans le cadre du programme Leader + a occupé une fonction de territoire d'expérimentation d'opérations innovantes, montrant la voie aux autres territoires notamment par :

- la collecte et recyclage de plastiques agricoles (opérations ensuite transférées à l'ensemble du Bocage puis à d'autres territoires)
- La création d'une vitrine de produits locaux et d'une régie de producteurs
- Le développement d'une maison du tourisme et de l'économie accueillant des formations à la découverte des produits locaux (artisanaux -artistiques)
- Semaine du goût avec les établissements scolaires avec découvertes des métiers et des exploitations agricoles
- Etude pour la Promotion des métiers de la viande et la création d'un pôle de formation aux métiers de la viande.

Ces différentes actions de valorisation des produits locaux ont été développées dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la profession agricole et la chambre d'agriculture de l'Allier qui effectue une animation de proximité. L'opération de collecte et de recyclage des plastiques agricoles a joué un rôle fédérateur sur le territoire du Bocage bourbonnais.

🌍 **Ces deux territoires se sont impliqués dans une coopération transnationale** avec un territoire roumain du Judet de CLUJ, le Pays Vladeasa Fantanele en Transylvanie. Ceci dans le cadre d'un partenariat avec le GAL Val de Sioule Forterre autre Gal du département de l'Allier pour la conduite d'un projet de valorisation et promotion touristique des territoires partenaires (Appui à la création d'un point info tourisme, d'une vitrine de produits locaux). La transformation locale et la valorisation de la ressource forestière étant des problématiques qui ont également rapproché les partenaires.

🌍 **L'expérience Leader + de ces deux territoires** aidera à la dynamisation du programme Leader/ Feader, mais aussi les territoires n'ayant jusqu'à lors pas bénéficié de Leader apporteront leurs regards neufs.

C- Forces – Faiblesses- Enjeux du territoire

Le diagnostic territorial du Pays opéré pour sa phase de constitution a fait l'objet d'une réactualisation et précision de données produites dans le cadre du porter à connaissance SCOT.

Ce diagnostic réactualisé, ne s'écarte pas des forces et faiblesses, enjeux de développement alors identifiés ; cependant il fait apparaître les actions et l'organisation des acteurs locaux en réponse aux enjeux initiaux.

Ils sont à l'aube de la réflexion SCOT, de la consultation et candidature Leader du Pays qui contribuent au renforcement de la cohésion territoriale des 7 entités qui le composent.

C'est « l'instant » de la cohésion du territoire et de la convergence des initiatives.

Thématiques d'actions de développement local	FORCES	FAIBLESSES	ENJEU PAYS	ENJEU LEADER
DEMOGRAPHIE	Un pôle urbain structurant et facteur d'attractivité (économie – emploi -formation-services, culture) pour l'ensemble du territoire Une zone périurbaine attractive	Un territoire qui perd de la population malgré l'arrivée de nouveaux habitants Une baisse des actifs et « l'évasion des jeunes qualifiés » Peu de culture de l'accueil à l'échelle Pays.	Mettre fin au déclin démographique par une politique d'accueil Communiquer et promouvoir une image dynamique et qualité de la vie mal connues Mettre en cohérence politique de l'habitat, offre de services, cadre de vie et implantation de nouvelles entreprises	Mettre en œuvre une politique d'accueil reposant sur une interaction forte rural/urbain (Réceptibilité - Habitabilité) Développer une culture de l'accueil reposant sur la qualité territoriale et les potentiels d'activités des pôles secondaires
EMPLOI-SITUATION SOCIALE	Une culture industrielle performante en phase de reconversion Des filières de formation adaptées aux besoins et métiers des entreprises Une structuration croissante des activités en « pôles d'excellence »	Un revenu net moyen inférieur à la moyenne La baisse des actifs en raison du déclin démographique Des disparités spatiales avec une répartition déséquilibrée des emplois et des actifs Un tissu économique fortement spécialisé Une inadéquation de l'offre et de la demande de travail L'éloignement des centres décisions Un risque d'inégalités sociales entre territoires du Pays, notamment pour les communes les plus éloignées du pôle urbain	Développer l'image du territoire pour accueillir de nouveaux secteurs d'activités Promouvoir une image positive de l'économie locale Accompagner le développement du résidentiel tertiaire à fort enjeu développement durable Soutenir le tissu associatif « acteur » du lien social en milieu rural Poursuivre l'effort de valorisation des métiers et des filières en direction de la population et des jeunes Conforter les Bourgs -centre dans leur fonction pôle rural de services	Renforcer la qualité des services et de l'accueil en milieu rural Développer une communication interne et externe pour promouvoir les métiers et les activités notamment en direction des publics jeunes

Thématiques d'actions de développement local	FORCES	FAIBLESSES	ENJEU PAYS	ENJEU LEADER
Economie et entreprises AGRICULTURE	Une agriculture extensive (polyculture - élevage) développant des produits de qualité. Une agriculture qui participe à la qualité bocagère du Pays Une industrie agro-alimentaire présente sur le territoire qui contribue à la valorisation de la production de la viande et au renforcement de la relation rural/urbain et la filière viande	Baisse des actifs dans l'agriculture et faiblesse du revenu de l'agriculture Augmentation de la taille moyenne des exploitations avec tendance à la déprise des surfaces en herbe au profit de la périurbanisation et de la mise en culture Difficulté d'installation des jeunes face à l'agrandissement des surfaces	Le soutien à la reprise transmission des exploitations La diversification de ses activités (développement de nouveaux produits de nouvelles activités) Le développement et promotion de son image et de la qualité de ses produits Une agriculture confrontée aux enjeux de la maîtrise de la consommation d'énergie	Accompagner les démarches qualité, valoriser les filières et savoir-faire des pôles secondaires du Pays Développer les filières dans le cadre de réseaux Ville-Campagne Rechercher de nouvelles voies de diversification
INDUSTRIE	Un repositionnement industriel dans le domaine des Eco-activités et de l'innovation Des projets industriels et réseaux de chaleur valorisant la ressource Bois « emblématique » du territoire Le développement de services aux entreprises dans le domaine de la logistique Un patrimoine industriel et ouvrier à valoriser	Une image peu valorisée et disqualifiée des activités et des métiers de l'industrie Le dimensionnement de l'activité industrielle ne lui permet pas de constituer un pôle de référence nationale L'absence d'une promotion et commercialisation coordonnée des ZA prenant en compte les attentes des communes périurbaines et rurales	Développer la diversification économique et favoriser le développement des services liés à l'environnement Promouvoir une image Eco - active de l'économie locale « contre-pied de son image passéiste » Développer et promouvoir l'accessibilité du territoire A71- RCEA dans le cadre d'une politique d'accueil Pays Poursuivre l'effort de valorisation des métiers et des filières en direction de la population et des jeunes	Restaurer une image identité territoriale fondée sur « Développement économique et qualité de l'environnement »

Thématiques d'actions de développement local	FORCES	FAIBLESSES	ENJEU PAYS	CHAMPS D'ENJEUX LEADER
Economie et entreprises COMMERCE ARTISANAT SERVICES marchands	Les services sont en pleine expansion Un bon maillage de l'offre de services mais fragilisé en milieu rural impacté par l'évolution démographique Des savoirs- faire de qualité (Scieurs et Construction Bois, artisanat d'art) Une ressource Bois de chêne de Tronçais de qualité et de grande notoriété	Un artisanat sous représenté Un contexte concurrentiel fort du développement des services Un vieillissement des chefs d'entreprises et difficultés de renouvellement générationnel Des activités en tension : Métiers de bouche, Entreprise du bâtiment et Professions de santé Une filière bois insuffisamment structurée et des difficultés de diversification des activités de 1^{ère} et 2^{nde} transformation du Bois	Maintenir une offre de services de proximité dans les centres bourg. Soutenir la reprise transmission d'entreprises Favoriser le développement de nouveaux services et de nouvelles activités dans le cadre d'une politique d'accueil Promouvoir les savoir-faire de qualité	En renforcement de l'économie des pôles secondaires du Pays : Valoriser et promouvoir « durablement les ressources des territoires » Soutenir la reprise transmission d'activités dans les secteurs à forte valeur ajoutée Rechercher de nouvelles voies de diversification et de commercialisation dans le cadre de réseaux ville-campagne

Thématiques d'actions de développement local	FORCES	FAIBLESSES	ENJEU PAYS	CHAMPS D'ENJEU LEADER
Economie et entreprises TOURISME	Des Sites naturels historiques à faire découvrir : Forêt de Tronçais, Val de Cher, Canal de Berry, Villages remarquables Des possibilités de combinaison de plusieurs types de tourisme (urbain, d'affaires, de santé, de loisirs) Un outil de structuration et de promotion de l'offre (ALT) récemment créé.	Faiblesse structurelle liée à la sous valorisation de ses sites naturels Un besoin de requalification de l'offre d'hébergement	Chercher des voies de développement autour du patrimoine naturel Développer des actions de valorisation culturelle des sites de valeur patrimoniale Améliorer l'hébergement Professionnaliser l'offre de loisirs Communiquer et promouvoir à l'échelle Pays	Structurer et différencier une offre de tourisme par la mise en tourisme du patrimoine identitaire Favoriser la structuration des produits porteurs d'identité et l'organisation des acteurs
SERVICES et CULTURE	Un bon maillage de l'offre de services Un pôle urbain structurant en matière d'enseignement et d'équipements de santé relayés par des pôles complémentaires Un tissu éducatif dense Une offre culturelle professionnelle de grande qualité « Spectacles Vivants -Musiques amplifiées »	Les écoles rurales primaires et les établissements secondaires sont confrontés au déclin démographique Un patrimoine culturel méconnu Le départ des jeunes qualifiés Un besoin d'adaptation de l'offre Enfance- Petite enfance aux nouveaux besoins des familles La flexibilité des emplois des services à la personne.	Développement de synergies- coopération à l'échelle intercommunale Prendre en compte les besoins des populations fragilisées Mener des actions sur des populations ciblées en priorité (jeunes ménages, adolescents, personnes âgées) Soutenir les associations en zone rurale	Accompagner et renforcer les nouvelles fonctions résidentielles du territoire en améliorant l'accessibilité des services et la desserte culturelle Renforcer la qualité des services et la consistance de l'organisation territoriale rural/urbain par la mutualisation des moyens et des projets Favoriser les jeunes talents et les projets en direction des familles et des jeunes publics

Thématiques d'actions de développement local	FORCES	FAIBLESSES	ENJEU PAYS	CHAMPS D'ENJEUX LEADER
HABITAT	Une offre diversifiée tant en milieu rural qu'urbain permettant le parcours résidentiel Une politique de l'habitat qui se tend à se structurer sur l'ensemble du Pays (ORU, OPAH, PLH, Maison de l'habitat...)	Une vacance importante et un habitat ancien notamment sur les franges rurales plus fortement marquées par l'érosion démographique Une offre de logement inadapté aux besoins des jeunes ménages L'étalement pavillonnaire impactant la qualité paysagère	Renforcer les communes « pôles de services et d'économie de proximité » pour accueillir de nouvelles populations Améliorer le parc dans les centres- bourg pour accueillir els jeunes ménages Maîtriser l'urbanisation et proposer de nouvelles formes urbaines Développer une approche systémique de l'habitat qui prenne en compte les enjeux de développement durable	Accompagner les démarches qualité, valoriser les micro-filières et savoir-faire « habitat durable »
ENVIRONNEMENT- PAYSAGES	3 entités naturelles remarquables et spécifiques : - La forêt de Tronçais - les gorges du Haut Cher - le Bocage Et un réseau hydrographique important en zone urbaine et en périphérie de la ville de Montluçon présentant un atout en terme de cadre de vie	Une ressource en eau irrégulière en quantité et qualité L'étalement urbain : mitage pavillonnaire et développement de zones de transition rural/urbain venant altérer la qualité des paysages Une fragilité des milieux et des espaces Une mutation des espaces agricoles dans certains secteurs au profit des cultures céréalières. Des espaces boisés insuffisamment valorisés	Soutenir l'agriculture pour l'aider à prendre en compte la préservation et gestion du patrimoine naturel Fédérer les acteurs autour de ce patrimoine culturel que constitue le paysage La préservation du Cher et de la ressource en eau est un enjeu majeur	Restaurer une image/identité territoriale fondée sur la qualité du cadre de vie Mieux valoriser et promouvoir durablement le patrimoine naturel identitaire du Pays.

Thématiques d'actions de développement local	FORCES	FAIBLESSES	ENJEU PAYS	ENJEU LEADER
ENVIRONNEMENT- PAYSAGES(suite)		Une dégradation de la qualité des eaux superficielles sur certains cours d'eau. La ressource en eau est fortement impactée par l'habitat et l'usage domestique.		
TRANSPORT – DEPLACEMENT	Un réseau de transport urbain et interurbain bien développé Le développement du transport à la demande en milieu rural assurant les déplacements des communes vers les bourgs-centre.	Le territoire est fortement marqué par l'usage de l'automobile La mobilité Domicile/travail s'accroît fortement Les problèmes de mobilité vont s'accroître avec le vieillissement des populations et de retraités venant de l'extérieur	La réduction des déplacements par le maintien ou l'apport des services au plus près de la population La promotion d'un urbanisme des courtes distances et l'optimisation des transports existants	Conforter les Bourgs - centre dans leur fonction pôle rural de service Améliorer et renforcer les nouvelles fonctions résidentielles du territoire en améliorant l'accessibilité des services et la desserte culturelle.

CHAPITRE 2

STRATEGIE DU GAL ET PLAN DE DEVELOPPEMENT

A-RAPPEL D'ELEMENTS DE CONTEXTE pour détermination du choix de la priorité ciblée Leader :

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a peu ou prou d'antériorité Leader (cf. pt A 10 du dossier de candidature : « Leader sur le territoire du Pays »), aussi sa candidature ne peut s'aborder selon la même approche qu'une 3^{ème}, voire 4^{ème} génération Leader. En conséquence, le Pays se devait de donner la priorité à la démarche ascendante dans ce processus d'élaboration de la candidature Leader ; et ce, en mettant en œuvre une large consultation des acteurs locaux sur une période d'un an et demi précédant le dépôt du dossier de candidature.

Le processus d'implication et de consultation des acteurs locaux, comme autant de conditions à réunir pour la réussite de la mise en œuvre d'un programme leader, s'est déroulé conjointement à l'émergence d'outils de développement et de planification tels que le SCOT, Plan Climat, SAGE Cher amont à l'échelle du Pays.

SCOT : Etude en cours, démarrée en Sept 2007 jusqu'à déc. 2009

Plan Climat : phase exploratoire en 2007 et dbt 2008 ; 1^{ère} étape de diagnostic énergétique 2d semestre 2008.

SAGE Cher Amont : Etat des lieux produit en Sept 2007, Document de planification attendu pour 2009-2010.

L'orientation et le positionnement (priorité ciblée) de la candidature Leader résultent des questionnements et du cadre de réflexion suivant :

Comment Leader va-t-il venir accompagner, influencer durablement, compléter ces procédures, outils de structuration et de planification de l'action territoriale Pays au bénéfice de ses territoires ruraux ; quelle fonction spécifique peut-il occuper face à l'enjeu démographique et aux questions posées, à savoir :

- Comment concilier les activités structurantes de l'économie locale, agricole ou industrielle avec la préservation et le développement d'un cadre de vie de qualité ?
- Comment maintenir et développer la vie en milieu rural sans que cela signifie moindre qualité des services et isolement ?
- Comment concilier les impératifs de la vie quotidienne des habitants permanents du Pays avec les aspirations d'une clientèle touristique ?
- Le développement de l'agglomération industrielle et urbaine de Montluçon est-il antinomique ou complémentaire de celui des territoires ruraux du pays ?

L'enjeu démographique et attractivité (fondement d'une politique d'accueil et de promotion territoriale) des territoires ruraux à l'échelle du Pays est indissociable de celui de son cœur urbain « poumon économique » pour l'ensemble du Pays.

S'agissant d'éviter l'empilement des dispositifs et des territoires de projets au motif d'opportunité d'enveloppe mais d'intégrer Leader à la stratégie territoriale selon les mêmes principes de son intégration au FEADER (transversalité sur les 3 axes du FEADER).

En conséquence, la fonction de Leader dans ce processus de structuration et de planification en cours sera celle de « Tête chercheuse », d'aiguillon qui ouvre la voie en laissant « L'initiative à l'initiative » ; en cela induisant 2 principes directeurs du plan de développement Leader :

- **Priorité à la démarche ascendante** ; Leader se donne pour fonction d'accompagner et prendre appui sur l'initiative et l'intelligence locales (Réflexions et projets dont certains figurent dans la partie diagnostic « Organisation des acteurs »).

La mise en œuvre de la consultation des territoires, acteurs socio-professionnels, organisations professionnelles, associations locales dont associations environnementales, sur une période d'un an et demi. (cf. tableaux figurant au dossier de candidature) a débouché sur des réflexions et propositions qui ont été analysées, débattues, négociées, chiffrées, finalisées dans un cadre collectif

- **La sélectivité du programme d'actions** au moyen d'exigences qualité et ciblage des actions dans une perspective expérimentale de transfert. (Territoires et/ou actions pilotes....)

B- RAPPEL DES PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC

1^{ère} catégorie de constats : Organisation territoriale et conditions de vie	+	-
Une situation démographique (baisse de la population et vieillissement) qui fragilise le territoire		
Un territoire organisé autour de l'agglomération Montluçonnaise : poumon économique et moteur urbain du pays		
Des territoires en marge subissant des phénomènes de dévitalisation		
Un certain nombre de pôles relais (7) qui maillent le territoire en terme d'équipements et de services de proximité ; une bonne répartition des équipements sur l'ensemble du Pays		
Un bassin de vie qui ne cesse de s'élargir autour de Montluçon		
Une concurrence territoriale pour l'accueil d'entreprises		
Une absence de stratégie économique globale qui permettrait d'optimiser l'offre		
Un parc de logement daté et inadapté, ne répondant pas aux besoins de la population		
Une précarité qui se développe en milieu rural et urbain		
Un réseau de transport en commun peu efficace, hormis au sein de l'agglomération ; des déplacements de plus en plus dépendants de la voiture individuelle avec des conséquences économiques, sociales et environnementales de plus en plus pénalisantes		

2 ^{ème} catégorie de constats : Economie et filières	+	-
Un Pays des territoires économiques aux évolutions différenciées : l'agglomération, les pôles intermédiaires, les espaces ruraux		
Une tertiarisation croissante des activités avec le maintien d'un tissu industriel et d'un secteur agricole et agro-alimentaire dynamiques fondé sur l'élevage bovin et la sylviculture		
Une diversification industrielle en croissance, une économie de services encore limitée		
Une activité agricole qui continue de tenir et maintenir le territoire : maintien du bocage, des emplois, de la vie sociale dans les secteurs ruraux		
Des filières économiques insuffisamment structurées et fragilisées dans un contexte d'incertitude (bois, viande)		
Des difficultés de transmission des exploitations agricoles et d'installation		
Une main d'œuvre qualifiée en baisse et l'évasion des jeunes diplômés		
3 ^{ème} catégorie de constats : Cadre de vie et attractivité	+	-
Des éléments paysagers forts et emblématiques (Bocage, forêts)		
Un environnement sous pression en raison de la poussée périurbaine et du mitage des espaces ruraux		
L'eau, un élément patrimonial à part entière qui forge l'identité du Pays Une fragilisation de la disponibilité de la ressource en quantité et qualité		
Des activités touristiques insuffisamment développées malgré de nombreux atouts du territoire		

C- LA STRATEGIE LEADER ET LE PLAN DE DEVELOPPEMENT : « QUALITE TERRITORIALE »

Les éléments de contexte et les principaux constats issus du diagnostic territorial conduisent à une stratégie Leader organisée autour d'une priorité ciblée découlée des spécificités du territoire :

- ▶ Sa bipolarité rural-urbain : l'identité territoriale du Pays
- ▶ Une dynamique de coopération infra territoriale rural – urbain à ce jour limitée à un niveau de réflexion stratégique et de contractualisation : une opérationnalité en devenir
- ▶ Une activité agricole, une économie de proximité, et des initiatives de développement local développées par les territoires autour de Montluçon :
 - . Peu visibles et estompées par l'image industrielle (noire) de Montluçon.
 - . Confrontées au phénomène de péri-urbanisation et de dilation urbaine

Qui nuisent à l'attractivité du territoire, au maintien des jeunes actifs et à l'accueil de nouvelles populations et de touristes.

**En conséquence le ciblage Leader de la stratégie et du plan de développement du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'opère
sur la qualité territoriale ;**

S'agissant de :

. Structurer, adapter, qualifier et vendre (en interne et à l'externe : habitants, nouveaux actifs dont jeunes actifs, nouvelles populations, touristes) l'offre des territoires autour de Montluçon, en ne tournant pas le dos aux ressources de ce pôle centre (urbain) vecteur d'attractivité.

En réponse aux 3 enjeux Leader pour les territoires autour de Montluçon :

- ② **Soutenir et valoriser les produits et savoir-faire de qualité propres à ces territoires**
- ② **Mettre en œuvre une politique d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations reposant sur la valorisation du potentiel rural/urbain**
- ② **Valoriser et promouvoir durablement les ressources paysagères et environnementales du territoire forgeant l'identité Pays**

Ainsi la priorité ciblée de « la qualité territoriale », s'appuie sur 2 axes stratégiques resserrés :

► **AXE 1 : Renforcer la vitalité économique des pôles secondaires du Pays**

Le territoire du Pays est un territoire organisé autour de son pôle urbain à dominante industrielle. L'ensemble du pays (dont ses marges rurales et espaces péri-urbains) gagnerait en structuration et attractivité dès lors que les pôles secondaires du Pays de Tronçais, Montmarault- Villefranche - Cosne d'Allier, Commentry - Malicorne, Huriel), se verraient consolidés dans leur vocation et cœur d'activités, en recherchant des voies d'optimisation et de diversification de la ressource locale (Bois, Viande, Arboriculture /Horticulture, arts et artisanat d'art) à l'échelle du Pays.

► **AXE 2 : Construire une image de marque pour le territoire**

Il s'agit d'affirmer une image qualité du Pays d'une part en développant un axe trait d'union Bleu-vert, Nord -Sud (de la forêt de Tronçais à Montluçon en passant par le Val de Cher et le canal de Berry) de valorisation de son patrimoine naturel et culturel que sont le Bocage et la Vallée du Cher comme un capital identitaire à préserver dans un contexte d'accueil de nouvelles populations et de touristes. Ceci en jouant la carte à double face :

- Verte (Forêt-Bocage) en s'appuyant sur le patrimoine et les espaces ruraux
- Bleue (Cher et Canal de Berry) en valorisant un patrimoine qui marque l'histoire économique et sociale du pays

Mais aussi, il s'agit de développer une image dynamique du territoire notamment en direction des jeunes actifs et jeunes ménages en développant une offre services pouvant renforcer leur confort de vie , consolider le tissu social enrichi des potentiels de l'offre sociale et culturelle du cœur urbain de Montluçon.



ENJEUX LEADER

Soutenir et valoriser les produits et savoir-faire de qualité, propres aux territoires autour de Montluçon

Mettre en œuvre une politique d'accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations reposant sur la valorisation du potentiel rural/urbain

Valoriser et promouvoir durablement les ressources paysagères et environnementales forgeant l'identité Pays

ET

STRATEGIE DE STRUCTURATION DE L'OFFRE « QUALITE »

AXE 1

Renforcer la vitalité économique des pôles secondaires du Pays

AXE 2

Construire une image de marque pour le territoire

PLAN D' ACTIONS DEMARCHE QUALITE TERRITORIALE

CHAMPS DE CRITERES QUALITE

1- Se doter d'outil d'accompagnement et de promotion de nouvelles activités liées aux patrimoines et ressources locales

2-Renouveler les produits et les activités en appui aux pôles d'activités et savoir-faire du territoire

3- Accompagner et soutenir la création d'activités de valorisation du patrimoine identitaire du territoire

4-Optimiser les services pour améliorer la qualité de la vie

Qualité de l'accueil

Qualité des produits et savoir-faire

Qualité du cadre de vie

Qualité de la vie

LA VALEUR AJOUTEE LEADER

- 1- Ainsi le resserrement de la stratégie Leader se traduit par une territorialisation accrue de son action ; qui, à partir de ressources locales identifiées et de nouvelles dynamiques d'échanges et de valorisation économiques, vient en renforcement du potentiel de développement des pôles secondaires du territoire, en interactions avec son pôle central.
- 2- L'autre volet de la stratégie leader est celui de la mise en valeur de la qualité des milieux, du patrimoine naturel et culturel partagé, comme génératrice d'une « offre d'activités ».
- 3- Cette stratégie resserrée ne se ferme pas à la nécessaire prise en compte de l'amélioration des conditions de vie sur ces territoires afin de retenir et attirer les actifs et nouvelles populations, en apportant un choix significatif d'activités et de services concourant à l'amélioration des modes de vie quotidien des habitants.

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT LEADER

C-1 AXE 1 –Renforcer la vitalité économique des pôles secondaires du pays

Le renforcement des pôles secondaires du Pays en capacité d'irriguer les marges rurales et les franges périurbaines du Pays s'appuie sur la valorisation des ressources locales que sont :

- Le bois (la ressource forestière) pour le Pays de Tronçais
- La filière viande pour le territoire tripolaire de Montmarault-Villefranche- Cosne d'Allier
- Les activités liées à l'arboriculture et l'horticulture pour Commeny-Malicorne
- Les arts et l'artisanat d'art pour le pôle d'Huriel

L'objectif visé est de développer les potentiels d'activités locales :

- . En accompagnant la mise en œuvre de stratégie d'organisation locale autour de partenariats à identifier, consolider, prolonger.
- . En soutenant les initiatives de création d'activités et les nouvelles formes de valorisation, de commercialisation en circuits courts, dans les domaines de filières de productions locales
- . En favorisant les échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire entre territoires du Pays afin d'irriguer l'ensemble du territoire ; notamment sur son potentiel de commercialisation.

Dans le but de promouvoir et développer des micro-filières « Marques de fabrique et des savoir-faire » de ces territoires et du Pays.

Pour se faire, il convient de mobiliser un accueil performant par l'expérimentation de nouveaux outils d'accompagnement des porteurs de projet et à la création d'activités ; et en faisant des activités économiques un facteur d'animation de la vie locale, de valorisation et de respect du territoire par la multiplication d'opportunités de rencontre entre producteurs/entrepreneurs, consommateurs/habitants et distributeurs/commerçants.

Fiche action n°1 : Se doter d'outil d'accompagnement et de promotion de nouvelles activités liées aux patrimoines et ressources locales

Fiche action n°2 : Renouveler les produits et les activités en appui aux pôles d'activités et savoir-faire du territoire.



Plan de développement Fiche action n°1

Intitulé : Se doter d'outils d'accompagnement et de promotion de nouvelles activités liées aux patrimoines et ressources locales	
Référence axe stratégique : Axe 1 Renforcer la vitalité économique des pôles secondaires du Pays	
Rappel des fondements : Réunir les conditions favorables à l'accueil, l'innovation, la diversification des activités économiques de proximité en appui aux filières existantes pour permettre leur maintien et renouvellement, passe par une meilleure organisation, mise en réseau des acteurs et structures œuvrant dans l'accompagnement des porteurs de projets et à la création d'activités ; ceci en recherchant les complémentarités et relais aux besoins non couverts pour un « accueil performant ». L'agglomération montluçonnaise s'est dotée de moyens et outils de sa stratégie de développement économique ; les pôles secondaires du Pays ont besoin de développer un accueil ciblé et intégré à une stratégie économique globale, à ce jour émergente, pour le Pays. Ces pôles secondaires doivent aller à la rencontre des porteurs de projets en favorisant les opportunités de rencontres et de découverte du potentiel de création d'activités, ceci au moyen de nouveaux outils et de nouvelles démarches intervenant en renforcement des dispositifs existants. Afin de vendre le territoire, des voies innovantes doivent être recherchées en faisant des activités économiques un facteur d'animation de la vie locale, de respect et de valorisation du territoire « Terre d'accueil ».	
Objectifs et rapport à la stratégie de développement : ▶ Structurer, coordonner, muscler un dispositif d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et à la création d'activités à destination des pôles secondaires du pays. ▶ Expérimenter de nouveaux outils, de nouvelles démarches permettant de cibler et orienter les porteurs de projets en fonction des potentiels de création, développement d'activités liées aux patrimoines et ressources locales ▶ Organiser des lieux de veille et outiller un accompagnement aux initiatives s'inscrivant dans des niches d'activités nouvelles en lien avec le ciblage thématique « Patrimoines, savoir-faire et filières de produits locaux » ▶ Expérimenter de nouveaux outils, de nouvelles démarches favorisant l'intégration de nouveaux résidents au tissu local	
Modalités d'intervention (description de l'action-investissements et dépenses éligibles) • Organisation de pôles relais territoriaux « accueil » • Création et expérimentation de nouveaux outils de qualification du potentiel d'activités et d'accueil des territoires • Mise en place de formation à l'utilisation des nouveaux outils créés • Conduite d'actions d'animation, d'information et de communication favorisant la découverte des territoires, des potentiels d'activités et la rencontre des acteurs locaux Dépenses éligibles : Etudes, animations, opérations de suivi, outils pédagogiques, prestations de services, outils d'information et de communication, outils multimédia, petits équipements destinés à améliorer la qualité de l'accueil. L'aide Leader interviendra sur les dépenses immatérielles et sur les petits investissements matériels dans le cadre de démarches présentant des garanties en termes d'évaluation des résultats (outils et méthodes d'évaluation figurant au dossier de demande d'aide). L'aide LEADER sera calculée sur le coût H.T ou T.T.C. selon l'assujettissement du bénéficiaire ; elle ne dépassera pas 55 % de la dépense publique pour les actions relevant des mesures 331, 321 du FEADER.	
Référence mesures FEADER	Axe 3 mesures 321-331

Bénéficiaires	
Type de bénéficiaires	Tous porteurs de projets privés ou publics pour les mesures 321 Les MO d'ouvrage d'études, d'actions d'information et de sensibilisation pour la mesure 331 (collectivités territoriales et groupements, organismes consulaires, établissements de formation, associations)
Evaluation du nombre	15
Fourchette de l'aide	2000 euros montant plancher 41 000 euros montant plafond

Critères de suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation	Nb d'outils créés Nb de porteurs de projets accompagnés Nb d'acteurs économiques participants à des actions aidées Nb de jours de formation réalisés Nb de nouvelles infrastructures aidées
Indicateurs de résultat	Nb de partenariats générés Nb de projets et d'activités mis en place Nb d'utilisation/utilisateurs des services et outils Nb de migrants installés
Effets attendus et caractère durable	Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire et professionnalisation des acteurs dans le champ de l'accueil Identification du territoire comme territoire d'accueil Augmentation du nombre de candidats à l'installation Mobilisation et implication des habitants pour l'accueil de nouveaux arrivants

Plan de financement	Dépenses publiques		Dépenses privées
Coût total	Leader/FEADER	Dépenses publiques nationales	
447 250 euros	205 000 euros	167 750 euros	74 500 euros



Plan de développement Fiche action n°2

<u>Intitulé :</u> Renouveler les produits et les activités en appui aux pôles d'activités et savoir-faire du territoire	
<u>Référence axe stratégique :</u> Axe 1 Renforcer la vitalité économique des pôles secondaires du Pays	
<u>Rappel des fondements :</u> Le territoire du pays présente 4 pôles d'activités et cœurs de métiers en interaction avec la vocation industrielle de son cœur urbain : le pôle viande et agro-alimentaire de Montmarault -Villefranche - Cosne d'Allier ; le pôle bois du Pays de Tronçais ; le pôle arboriculture-horticulture de Commentry - Malicorne ; le pôle en émergence arts et artisanat d'arts d'Huriel . Cette structuration en pôles secondaires d'activités doit être renforcée par un réseau local de valorisation de promotion, commercialisation de la ressource des produits et savoir-faire à l'échelle du Pays. De nouvelles voies de diversification, de mise en valeur de ces activités structurantes doivent être recherchées pour permettre leur maintien et évolution dans le cadre de projets d'intérêt collectif : . au moyen de partenariats nouveaux à accompagner, en s'appuyant sur des ressources locales diversifiées (savoir-faire complémentaires, patrimoine naturel et paysager, culture et qualité de vie) et en valorisant la qualité des terroirs, du patrimoine, des savoir-faire. . en favorisant et soutenant le développement de circuits les plus courts entre producteurs et consommateurs ; en mettant en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des habitants dans le cadre d'échanges Ville-campagne. . en créant les conditions de développement des collaborations entre les acteurs économiques, de la formation initiale et continue, et de la recherche dans les domaines des savoir-faire et des filières de productions locales.	
<u>Objectifs et rapport à la stratégie de développement :</u> ▶ Stimuler les initiatives de créations d'activités dans les domaines de filières de productions locales et des savoir-faire locaux ▶ Mettre en réseau les acteurs pour favoriser les échanges infra-filières ▶ Favoriser la transformation et la vente de proximité ▶ Susciter l'identification de nouveaux produits, de nouveaux savoir-faire ▶ Inciter et accompagner les acteurs économiques dans leurs démarches de qualité et d'adoption de pratiques responsables en matière environnementale et sociale	
<u>Modalités d'intervention (description de l'action-investissements et dépenses éligibles)</u> • Soutien à de nouveaux modes de commercialisation et nouvelles méthodes de mises en marché en privilégiant les circuits courts et les échanges Ville-Campagne • Aide aux audits d'activités et de filières pour détecter de nouveaux produits et de nouvelles diversifications • Appui aux actions favorisant le maintien, développement de variétés du terroir (vergers traditionnels et anciennes variétés de fruits) • Aide à la création, développement d'activités en lien avec les savoir-faire et les filières concernés • Appui aux démarches qualité et de labellisation • Soutien aux actions de sensibilisation-promotion des savoir-faire et métiers de la filière bois et de la filière viande Dépenses éligibles : Etude/action, Etudes de faisabilité, Etude de marché, animations collectives, inventaires, conseils, prestations de services, actions et outils d'information et de communication, frais d'organisation de forum et d'événementiels, investissements immatériels et matériels. L'aide LEADER sera calculée sur le coût H.T ou T.T.C. selon l'assujettissement du bénéficiaire ; elle ne dépassera pas 55 % de la dépense publique pour les actions relevant des mesures 111, 121 C2, 124, 311, 312,321, 331,341 A	
Référence mesures FEADER	Axe 1 mesures 111, 121 C2, 124 Axe 3 mesures 311, 312, 321, 331,341 A

Bénéficiaires	
Type de bénéficiaires	Selon mesures FEADER de références Mesures de l'axe 1 (exploitants, consulaires, groupements de producteurs, PME, structures intermédiaires, salariés du monde agricole, sylvicole et agro-alimentaire ...) Mesures de l'axe 3 (ménage agricole, micro-entreprise, association, organisme consulaire, EPCI, commune)
Evaluation du nombre	40
Fourchette de l'aide	2000 euros aide plancher 25 000 euros aide plafond

Critères de suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation	Nb de produits valorisés Nb d'engagement qualité Nb d'entreprises accompagnées Nb d'entreprises aidées Nb d'actions et d'outils de commercialisation créés
Indicateurs de résultat	Nb d'activités développées et/ou diversifiées Nb de nouveaux services Nb de migrants installés Nb de partenariats générés Nb de nouveaux débouchés
Effets attendus et caractère durable	Meilleure mobilisation des ressources locales et créations de nouveaux débouchés Renforcement de l'organisation locale partenariale Promotion des spécificités des territoires « pôle d'activités et de savoir-faire » Reconnaissance de la qualité des ressources locales et des savoir-faire locaux Amélioration des transferts, échanges de compétences et d'expériences Contribution au maintien et développement de micro-filières économiques sources d'emplois locaux

Plan de financement	Dépenses publiques		Dépenses privées
Coût total	Leader/FEADER	Dépenses publiques nationales	
849 500	265 000	216 800	367 700

C-2 AXE 2 – Construire une image de marque pour le territoire

► L'image de marque du pays est aujourd'hui dominée par la prégnance de Montluçon « Ville industrielle » ; cela renvoie aux valeurs symboliques, culturelles et sociales que constituent l'identité du territoire et du sentiment d'appartenance de ses habitants.

Cette image partielle trouve son origine dans l'histoire du développement économique du Pays, structuré par le fil du Cher et son canal de Berry selon un axe Nord-Sud « Du charbon de bois » (Forges de Tronçais) au « Charbon de fer » (Forges de Commentry), insérés dans un écrin bocager.

La construction d'une image de marque attractive pour le territoire passe par la préservation de la qualité et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et économique moteur d'un développement touristique s'adaptant aux capacités et spécificités du territoire.

La prise en compte des capacités et spécificités du territoire se comprend comme le développement d'activités touristiques de proximité ancrées sur le territoire, tout en veillant :

- . À sensibiliser les visiteurs, la population locale, les acteurs locaux à des comportements respectueux de l'environnement et du patrimoine

- . Au maintien des équilibres entre le développement touristique et les activités locales par la recherche de réponses nouvelles et concertées aux pressions exercées sur le paysage bocager.

- . En apportant des références nouvelles pour la valorisation du patrimoine et de l'habitat durable

Fiche action n°3 : Accompagner et soutenir la création d'activités de valorisation du patrimoine identitaire du pays

► Accueillir dans un territoire marqué par la déprise démographique est un pari qu'il est nécessaire de soutenir en confortant une image de marque du pays « territoire moderne, accueillant et dynamique » par l'adaptation de son offre d'activités sociales et culturelles aux domaines d'intérêts et confort de vie des habitants dont nouveaux arrivants.

Le territoire du pays se caractérise par un potentiel de création, diffusion et expressions culturelles de qualité dans le domaine des spectacles vivants (théâtre- musique) et des arts plastiques, par une offre d'équipements, l'existence d'un patrimoine naturel et culturel insuffisamment valorisés et sous employés faute d'animation et d'appropriation.

Au regard des évolutions démographiques impactant l'organisation et le maillage des services, faire des loisirs et des services à l'enfance-jeunesse un facteur de vitalité du territoire passe :

- par une répartition équilibrée des activités et des services,
- par une mise en réseau des acteurs et comme pour les pratiques culturelles, une meilleure adaptation et utilisation des équipements.

Cette mise en réseau, optimisation des services et activités culturelles et de loisirs s'appuiera sur des fonctions « têtes de réseau » à conforter des pôles d'activités du territoire. Elle s'attachera à intégrer un composant développement touristique, notamment au travers du maintien de centres d'hébergement de la jeunesse en milieu rural (CPIE forêt de Tronçais, PER de Marcillat en Combraille).

Fiche action n°4 : Optimiser les services pour améliorer la qualité de la vie



Plan de développement Fiche action n°3

<u>Intitulé</u> : Accompagner et soutenir la création d'activités de valorisation du patrimoine identitaire du territoire	
<u>Référence axe stratégique</u> : Axe 2 Construire une image de marque pour le territoire	
<u>Rappel des fondements</u> : Le développement touristique du Pays doit résoudre l'équation «conjuguer Industrie et patrimoine avec qualité de vie ». La Vallée du cher, la forêt de Tronçais, le canal de Berry insérés dans des paysages bocagers présentant une rupture au niveau de la ville de Montluçon, sont les éléments phares d'un patrimoine économique et naturel à valoriser pour l'affirmation d'une image qualité du Pays et de son cœur urbain. Ce particularisme condamne à la différenciation de son offre touristique par la recherche de voies innovantes permettant un équilibre « gagnant-gagnant » en termes de préservation du patrimoine environnemental et production de plus-value économique locale. Pour cela il est nécessaire d'inciter et d'accompagner les activités touristiques de proximité ancrées sur le territoire, associant développement économique touristique, préservation, maintien et valorisation de ce patrimoine identitaire : . naturel (Eau -Bois) : la Vallée du Cher, Bocages et Forêt de Tronçais . culturel (Savoir-faire): le Canal du Berry et la batellerie, les Forges de Tronçais Ce ciblage intervient pour organiser, développer et faire connaître des offres d'activités et de services touristiques mettant en valeur ce patrimoine local et révéler l'environnement naturel de la ville de Montluçon. Cette mise en valeur devra intégrer et combiner des actions de sensibilisation des visiteurs, de la population locale et des acteurs locaux à des comportements éco citoyens ; ainsi que des pratiques respectueuses et responsables dans les choix et modes de valorisation du patrimoine et de l'habitat durable. Afin qu'une image, homogène et cohérente de la qualité du cadre de vie se dégage sur l'ensemble du territoire, il convient d'encourager des actions complémentaires et exemplaires en vue de la valorisation d'espaces de nature entre la ville de Montluçon et sa périphérie.	
<u>Objectifs et rapport à la stratégie de développement</u> : ▶ Construire et soutenir une offre d'activités de valorisation du patrimoine identitaire du pays ▶ Sensibiliser à la préservation de la qualité patrimoniale des sites, à la mise en valeur de la forêt et des paysages bocagers ; mettre en œuvre des démarches partagées d'interprétation du patrimoine naturel et culturel ▶ Renouveler la notoriété du territoire auprès des populations locales et des nouveaux arrivants ▶	
<u>Modalités d'intervention (description de l'action-investissements et dépenses éligibles) :</u> • Aide pour la création ou le développement de nouvelles activités : Produits muséographiques et pédagogiques de valorisation des patrimoines - Activités artistiques et culturelles de valorisation des patrimoines- Activités de tourisme de découverte et activités de pleine nature • Aide pour la construction d'une offre d'activités : Animation et mise en réseau des acteurs locaux pour faire émerger un potentiel d'activités et nouveaux produits valorisant la ressource Bois, Eau - appui à la structuration d'une offre d'activités. • Aide pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel et culturel : Actions de sensibilisation à la connaissance générale, techniques et scientifique des milieux naturels et éléments paysagers rattachés au patrimoine en direction des populations locales - Animations de démarches partagées d'interprétation du patrimoine naturel et culturel (ateliers du paysage) • Aide pour la mise en œuvre d'actions incitatives au maintien du bocage • Aide pour le maintien et la valorisation d'espaces de nature et de transition en couronne périurbaine Dépenses éligibles :Etudes dont études de faisabilité et de fonctionnement, prestations de services, animation, communication, outils et petits équipements pédagogiques, événementiels, outils multimédias, petits investissements matériels ; Investissements matériels pour la création d'équipements valorisant les ressources Bois –Eau L'aide LEADER sera calculée sur le coût H.T ou T.T.C. selon l'assujettissement du bénéficiaire ; elle ne dépassera pas 55 % de la dépense publique pour les actions relevant des mesures 313 A, 313B, 323A, 323D, 323 E, 331	
Référence mesures FEADER	Axe 3 mesures 313 A-313 B- 323 A-D-E-331

Bénéficiaires	
Type de bénéficiaires	Selon mesures FEADER de références : Mesures 313 A, 313 B, 321, 323 D tous porteurs de projets privés ou publics Mesure 323 A Tous porteurs de projets publics ou privés lorsqu'ils sont opérateurs de sites Natura 2000 Mesure 323 E Collectivités et leurs groupements, EPCI, Pays, établissement publics, associations, privés dans le cadre d'une démarche collective.
Evaluation du nombre	35
Fourchette de l'aide	Aide plancher 2000 euros Aide plafond 25 000 euros

Critères de suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation	Nb de produits créés et valorisés Nb de sites et infrastructures mises en valeur Nb d'actions de sensibilisation et de découvertes conduites Nb d'outils de sensibilisation créés
Indicateurs de résultat	Nb de partenariats générés Nb de nouveaux débouchés Nb d'emplois maintenus et créés Nb d'outils de suivi de la qualité environnementale créés Nb d'intervention sur les milieux
Effets attendus et caractère durable	Appropriation du patrimoine naturel et culturel par les habitants Renforcement de l'attractivité touristique Développement d'animations culturelles fédératrices Renforcement de l'attractivité des paysages et du cadre de vie Amélioration des pratiques respectueuses de l'environnement et du patrimoine

Plan de financement	Dépenses publiques		Dépenses privées
Coût total	Leader/FEADER	Dépenses publiques nationales	
688 000	315 000	257 750	115 250



Plan de développement Fiche action n°4

<u>Intitulé :</u> Optimiser les services pour améliorer la qualité de la vie	
<u>Référence axe stratégique :</u> Axe 2 Construire une image de marque pour le territoire	
<u>Rappel des fondements :</u> Les activités culturelles, les loisirs et l'offre de services participent à la vitalité du territoire et à l'accueil de nouvelles populations. L'image persistante de Montluçon « ville industrielle » masque le dynamisme et qualité de son offre culturelle encore trop concentrée sur l'agglomération Montluçonnaise ; l'accès à l'expression culturelle notamment pour les jeunes publics doit être favorisé sur l'ensemble du territoire. De même, si le niveau d'équipements, l'offre de services et de loisirs sur le territoire s'avèrent globalement satisfaisants, il y a nécessité d'adapter et d'optimiser cette offre afin de la rendre plus compatible avec les besoins et modes de vie des jeunes actifs et jeunes ménages. L'amélioration et diversification de l'offre culturelle, de loisirs et de services à l'enfance-jeunesse et aux familles requièrent de nouveaux modes d'organisation reposant sur des coopérations, mutualisations renforcées au moyen de la mise en réseau des compétences, des acteurs et des structures. D'autant que les contraintes spécifiques du territoire dont celles liées au phénomène de vieillissement de la population des marges rurales du Pays, appellent au développement d'activités intergénérationnelles et à de nouveaux modes de diffusion et pratiques culturelles en direction des populations fragilisées. Ces services nouveaux ou améliorés interviendront en renfort du confort de vie des habitants et du « vivre ensemble » en favorisant l'intégration de nouveaux arrivants et en recherchant de nouvelles solidarités entre consommateurs de services et créateurs d'activités/offreurs de services. L'existence de deux centres d'hébergements et de loisirs en milieu rural (CPIE de Tronçais- Pôle d'excellence rural de Marcillat en Combraille) sont également des leviers d'un développement économique et de solidarités interculturelles entre territoires urbains et ruraux, basés sur le tourisme, la découverte du patrimoine, et les activités de plein air. Ils constituent une réelle opportunité de développement d'échanges ville-campagne insuffisamment exploitée et elle aussi, à optimiser.	
<u>Objectifs et rapport à la stratégie de développement :</u> ▶ Créer ou soutenir de nouvelles activités pour renforcer l'offre culturelle et de loisirs en direction des habitants ▶ Créer ou soutenir de nouvelles activités pour renforcer l'offre de services de garde d'enfants ▶ Accompagner, animer, améliorer les équipements existants pour une plus grande polyvalence et accessibilité ▶ Mettre en réseau les acteurs et équipements pour améliorer la desserte sur l'ensemble du territoire ▶ Développer les solidarités et les échanges interculturels entre territoires ruraux et urbains du Pays	
<u>Modalités d'intervention (description de l'action-investissements et dépenses éligibles)</u> • Amélioration des équipements en place pour optimiser leur fonctionnement : animation, petits équipements, matériels collectifs dans le cadre de mutualisation • Soutien au renforcement des fonctions « tête de réseau » de la pratique et diffusion culturelle • Soutien aux projets de création de services innovants de garde d'enfants • Soutien à la création de nouveaux modes de création, diffusion, et de pratiques culturelles • Soutien aux actions de formation de salariés et bénévoles Dépenses éligibles : Etudes, animation, communication, frais de formation, petits matériels techniques et pédagogiques, outils multimédias, outils d'information, évènementiels. L'aide LEADER sera calculée sur le coût H.T ou T.T.C. selon l'assujettissement du bénéficiaire ; elle ne dépassera pas 55% de la dépense publique pour les actions relevant de la mesure 321	
Référence mesures FEADER	Axe 3 mesure 321

Bénéficiaires	
Type de bénéficiaires	Selon mesures FEADER de références Mesure 321 les Maîtres d'ouvrage publics et les maîtres d'ouvrage privés qui s'intègrent dans un projet global de territoire ou dont l'action vise l'intérêt général
Evaluation du nombre	35
Fourchette de l'aide	Aide plancher 2500 euros Aide plafond 52 000 euros

Critères de suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation	Nb d'emplois créés Nb de services créés Nb de salariés et bénévoles formés Nb de produits et outils créés
Indicateurs de résultat	Nb de réseaux créés Nb d'utilisateurs/participants
Effets attendus et caractère durable	Modification de l'image de marque du territoire Maintien et installation de jeunes diplômés Renforcement de la cohésion sociale et des solidarités habitants et offreurs de services

Plan de financement	Dépenses publiques		Dépenses privées
Coût total	Leader/FEADER	Dépenses publiques nationales	
854 500	370 000	302 750	181 750

C-3 LA CAPACITE DE PORTAGE DU GAL

Fiche action n°5 Animation – gestion – évaluation



Plan de développement Fiche action n°5

Intitulé : Animation –Gestion – Evaluation du programme d'actions Leader

Référence axe stratégique : Axes 1 et 2

Rappel des motivations :

Le Pays dans sa globalité ne possède pas d'antériorité LEADER, son plan de développement et la stratégie LEADER interviennent conjointement à l'émergence du SCOT et au terme d'une 1^{ère} génération d'un contrat territorial Pays. LEADER s'inscrit donc dans une dynamique de territorialisation croissante de l'action et de l'espace « Pays » ; il intervient en renforcement de celle-ci, en lui conférant un caractère « précurseur » et opérationnel en proximité des micro territoires qui le composent et de ses habitants. Cette liaison entre actions/acteurs et ce territoire organisé (bassin de vie) présentant la caractéristique d'un cœur urbain, génère des besoins d'animation.

De même, la gestion du programme n'est pas exempte d'enjeux, pour se faire le pays doit se doter des moyens et outils d'ingénierie nécessaires, en veillant à ne pas déposséder les membres du GAL de leurs rôles de décideurs d'une gestion conforme aux objectifs de la stratégie Leader retenue

Objectifs et rapport à la stratégie de développement :

Volet Animation

- **Elaboration du plan de développement Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :** L'amplitude de cette fonction d'animation au service de l'émergence/mise en œuvre de projets répondant à une stratégie de développement rural partagée, appropriée, lisible au regard de la complexité/imbrication des différents dispositifs sectoriels et territoriaux, a nécessité une large consultation et « une mise en condition » (de réussite) du territoire.

Cette consultation s'est opérée au moyen d'une mission de préfiguration/élaboration du plan de développement Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

- **Fonctions propres à la conduite du programme Leader/FEADER :**

Information et assistance technique aux porteurs de projet, aide au montage des dossiers de demande d'aide Leader, mise en réseau (appui à la recherche/identification de partenariat), animation Leader du réseau des agents de développement des EPCI constituant le Pays, suivi des actions aidées, capitalisation « volet local », contribution à la capitalisation régionale (participation au réseau rural régional), appui à l'émergence et mise en œuvre d'actions de coopération interterritoriale et transnationale.

Animation de la « composante » GAL et du suivi des missions qui lui sont conférées notamment d'évaluation et prospective territoriale en lien avec le conseil de développement

Communication interne et externe sur l'ensemble du programme, sa conduite, ses réalisations/résultats

Volet Gestion-évaluation

- Mettre en œuvre la capacité à instruire, à engager et justifier les aides leader conformément aux nouvelles procédures de gestion du programme Leader/FEADER, et conformément au montant de l'enveloppe allouée au territoire dans les délais de programmation et de justification fixés par la CE et l'autorité de gestion du programme.

- Mettre en œuvre la capacité du GAL et de ses instances de programmation à maîtriser cette nouvelle procédure sans se voir déposséder de son rôle de décision au regard du poids des procédures

- de maintenir les outils et procédures au service des actions répondant aux critères d'éligibilité et d'opportunités du plan de développement Leader (recherche de simplification des procédures et de réduction des délais entre les différentes étapes de la procédure de gestion des dossiers).
- de transparence des modalités d'attribution des aides et de leur justification.

Pour se faire, outre l'usage de l'outil de gestion OSIRIS « balisant » les différentes étapes de gestion des dossiers, le GAL devra se doter d'outils de gestion interne (de type Méthodes /Schéma de procédure interne) et en relais d'outils à vocation pédagogique pour les porteurs de projets et les membres du GAL/comité de programmation (guide du porteur de projet, guide des membres du comité de programmation, tableaux de bord gestion, grille d'analyse des dossiers de demande d'aide ...)

L'animation et la gestion du Gal s'emploieront à « sortir Leader de sa bulle » en développant :

La veille/contrôle de cohérence et d'articulation « Actions programmées » et travaux du SCOT dont futur

PADD : Apport/ contribution aux travaux du SCOT (dont lien avec le PLH Montluçon)

La veille/contrôle de cohérence et d'articulation « Actions programmées », travaux du GAL et

commissions du Conseil de développement : fluidité et harmonisation de l'information et des travaux

La veille/contrôle de cohérence et d'articulation « Actions programmées » et plans de gestion opérant à l'échelle Pays et autres (SAGE Cher Amont/PLGN, DOCOB ...) : participation aux différentes instances

Modalités d'intervention

Animation

- Elaboration de la stratégie et plan de développement Leader (Candidature Leader)
- Animation et assistance technique, actions d'information et de communication, actions de formation des porteurs de projets (dédiées Leader)
- Actions de mise en réseau, et de capitalisation (dédiées Leader)
- Suivi des actions et assistance technique à l'évaluation :
 - auprès des porteurs de projets : appui à l'autoévaluation anticipée
 - auprès du GAL (élaboration et suivi du tableau de bord qualité territoriale)
 - évaluation continue et échancée de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte de ses objectifs

Gestion-évaluation

- Animation/gestion des instances de programmation, et suivi de la programmation
- Actions de formation de salariés, porteurs de projets, membres du comité de programmation
- Actions d'information en direction des porteurs de projets et des membres du comité de programmation
- Outils et supports pédagogiques dont multimédia

Principes d'intervention : 1 ETP « Animation » Pré- requis d'expérience de la conduite/animation de programme Leader et/ ou niveau DESS Aménagement-développement local
1 ETP « gestion » : ingénierie dédiée leader justifiable d'après relevés analytiques du temps d'agent - Pré-requis d'expérience de la conduite/gestion de programme Leader et/ ou d'expérience de la gestion-comptabilité des collectivités publiques

L'aide LEADER sera calculée sur le coût H.T ou T.T.C. selon l'assujettissement du bénéficiaire

Dépenses subventionnables : en référence à la fiche FEADER concernée 431, l'aide LEADER sera calculée sur le coût H.T ou T.T.C. selon l'assujettissement du bénéficiaire ; elle ne dépassera pas 55 % de la dépense publique, ce dans la limite de 100% de subventions publiques.

Dépenses immatérielles : Frais de personnel , frais de déplacements et de mission , frais de fonctionnement ,outils et supports d'information et de communication dont multimédia , équipements informatiques , participation à des séminaires /colloques , frais de formation, conseils – prestations externes

Référence mesures FEADER	Axe 4 mesure 431
Bénéficiaires	
Type de bénéficiaires	GAL appuyé sur le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Evaluation du nombre	1 x an sur la durée de la programmation
Critères de suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation	Nb de porteurs de projets accompagnés Nb de porteurs de projets aidés Nb de salariés et bénévoles formés Nb d'outils créés Nb de comités de programmation Nb de dossiers instruits Nb de dossiers aidés
Indicateurs de résultat	Nb de réseaux créés Nb d'utilisateurs/participants Nb de partenariats générés Indicateurs de la qualité territoriale selon tableau de bord qualité Nb de dossiers justifiés
Effets attendus et caractère durable	Garantir la capacité de portage du programme auprès des porteurs de projets et des partenaires du programme Mettre en cohérence les moyens mobilisés avec l'affichage de la priorité ciblée de la qualité territoriale

Plan de financement	Dépenses publiques	
	Leader/FEADER	Dépenses publiques nationales
Coût total		
581 818 euros	320 000 euros	261 818 euros

■ 10% de l'activité d'animation seront consacrés à la participation au réseau rural Leader/Auvergne comprenant :

- Participation et contribution « Séminaires » régionaux, nationaux
- Participation à la mise en réseau des GAL Auvergne dont échanges de pratiques et émergence de coopérations interterritoriales
- Participation aux formations régionales et autres, en lien avec le programme Leader
- Elaboration d'outils de capitalisation (en lien avec l'évaluation) de l'action Leader.

Les dépenses d'animation comprennent la part d'ingénierie affectable, et les coûts de participation à l'activité du réseau (frais de déplacements et d'hébergement) et autres coûts dérivés (conception production d'outils de capitalisation et de diffusion de ces outils).

■ 25% de l'activité de gestion (en taux moyen sur la durée de la programmation) seront consacrés à l'évaluation du programme d'actions Leader (cf. note complémentaire chapitre évaluation) sur la durée de la programmation.

Le mode d'organisation retenu est celui de la segmentation des fonctions d'animation et de contrôle de gestion dont l'évaluation encadrée par un prestataire externe (chercheur) ; ceci afin d'apporter une distanciation complémentaire à l'auto-évaluation dirigée.

C-4 LA CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE LEADER PAR LA COOPERATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE

C-4- 1 Consolidation de l'axe 2 de la stratégie, dans le cadre de nouveaux partenariats !

Le Pays a souhaité prendre le temps de la prospection et de l'identification de partenariats transnationaux et interterritoriaux en cohérence et renforcement de sa stratégie et plan de développement. Aussi, depuis décembre 2007, l'exploration et les échanges avec des partenaires potentiels se sont poursuivis.

Ils aboutissent à de nouvelles hypothèses de coopération qu'il conviendra de traduire en actions dont la faisabilité aura pu être analysée.

Le choix de la coopération est guidé par le besoin de consolidation des projets de valorisation du patrimoine identitaire du pays (Canal de Berry et Forêt de Tronçais) au moyen de la coopération interterritoriale et transnationale ; en apportant à ces projets leurs conditions de viabilité à moyen terme ainsi que de notoriété.

Fiche action n°6 Valoriser la ressource forestière et promouvoir les activités de tourisme fluvial par la coopération transnationale

Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Pays Sologne Val Sud (Région Centre) – GAL BIALOWESA Pologne – GAL Northern Marches Angleterre et Portugais à réinitier

Fiche action n°7 Le Canal de Berry à vélo

Pays Berry St Amandois - Pays de Vierzon- Pays – Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (Région Centre)



Plan de développement Fiche action n°6

<i>Intitulé :</i> Valoriser la ressource forestière et promouvoir les activités de tourisme fluvial par la coopération transnationale	
<i>Référence axe stratégique :</i> Axe 2 Construire une image de marque pour le territoire	
<i>Rappel des motivations :</i> Faire de Tronçais un cœur européen du chêne, telle est l'ambition de la charte forestière territoriale de Tronçais. La valorisation culturelle et touristique du Canal de Berry et des affluents de la Loire (Allier et Cher) est également une ambition partagée avec les territoires limitrophes du Pays. Ces ambitions conjuguées ont amené à des rapprochements entre Pays/GAL français candidats à partir de ces deux axes possibles de coopération transnationale de « Valorisation de la ressource forestière » et de « Promotion des activités de tourisme fluvial ». ► Des échanges sont en cours avec le Pays « Forêt d'Orléans Val Sud » et le territoire de projet « en Bocage et Sologne Bourbonnaise » afin de recenser notamment dans le cadre des chartes forestières territoriales et de la valorisation culturelle des canaux et de la batellerie, les actions et acteurs d'une coopération possible. ► Une mutualisation des prospections de coopération transnationale est également mise en œuvre au moyen d'annonces de coopération. Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est rapproché du GAL anglais Northern Marches et du GAL portugais In loco. Ces contacts sont actuellement suspendus aux procédures de mise en œuvre des programmes nationaux respectifs. L'identification d'un GAL polonais est en cours suite à nos recherches de partenaires sur la thématique forestière. Il s'agit du GAL BIALOWIEZA. La Forêt BIALOWIEZA étant une forêt de renommée mondiale, ultime relique du boisement primitif qui s'étendait de l'Oural et de l'arctique à la Méditerranée ; il y a cela 10 000 ans. Le chêne y est valorisé pour des usages « produits de luxe » (alcool-vodka ...). Cette prospection relayée à Varsovie, se poursuit par une tentative de contacts actuellement en cours ; elle devra être complétée par la communication d'éléments de connaissance partagée des territoires et de leur stratégie LEADER	
<i>Objectifs et rapport à la stratégie de développement :</i> Actions actuellement recensées : ► Réalisation d'une vitrine européenne des Grands Sites Forestiers avec aires de production, essences et usages, appellations d'origine, métiers du bois et de la forêt. ► Elaboration d'un conservatoire Européen de la batellerie et des métiers de marinier : Echanges de savoir et mesures de conservation des techniques de construction de flûtes berrichonnes, gabares et futreaux du canal d'Orléans, et barques (narrow boat) des canaux anglais .	
<i>Modalités d'intervention</i> Le recours à une phase préalable de type de « l'Idee au projet » s'avère nécessaire à ce stade du partenariat. • Supports techniques, ingénierie, animations • Actions communes Dépenses éligibles : en référence à la mesure FEADER 421 L'aide LEADER sera calculée sur le coût H.T ou T.T.C. selon l'assujettissement du bénéficiaire ; elle ne dépassera pas 55 % de la dépense publique pour les actions relevant de la mesure 421	
Référence mesures FEADER	Axe 4 mesure 421

Bénéficiaires	
Type de bénéficiaires	Acteurs publics et privés
Evaluation du nombre	A déterminer
Fourchette de l'aide	A déterminer

Critères de suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation	Propres à la coopération et aux actions communes à déterminer
Indicateurs de résultat	Propres à la coopération et aux actions communes à déterminer
Effets recherchés et caractère durable	Conforter la « Forêt de Tronçais » comme « Cœur européen du Chêne » Inscrire les activités de développement du tourisme fluvial dans un réseau européen de promotion – commercialisation

Plan de financement	Dépenses publiques	
Coût total	Leader/FEADER	Dépenses publiques nationales
90 910	50 000	40 910



Plan de développement Fiche action n°7

<u>Intitulé :</u> Le Canal de Berry à vélo – Coopération Interterritoriale	
<u>Référence axe stratégique :</u> Axe 2 Construire une image de marque pour le territoire	
<u>Rappel des motivations :</u> La valorisation touristique du canal de Berry ne se limite pas aux frontières du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ; en effet les voies-vertes/ véloroute sont des vecteurs privilégiés de valorisation et de développement touristique de ce type de patrimoine. Le canal de Berry se prête particulièrement bien à ce type de valorisation, constituant un itinéraire de bifurcation au réseau d'itinérance touristique qu'est « La Loire à vélo » à la condition de développer une continuité fonctionnelle entre le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le Pays du Berry-St Amandois, le Pays de Vierzon, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Le schéma voies vertes/véloroute de la région Centre est finalisé, celui de la région Auvergne est en cours de finalisation intégrant tous deux cet itinéraire de bifurcation de la Loire à vélo reliant Montluçon à St Amand de Montrond. Le cadre de coopération Leader/Feader constitue un véritable levier pour favoriser les partenariats interterritoriaux et la mise en œuvre de 1ères actions de valorisation permettant d'inscrire dans la durée et d'autres programmes de coopération interterritoriale, cette dynamique de valorisation du canal de Berry	
<u>Objectifs et rapport à la stratégie de développement :</u> ▶ Mettre en réseau les pays partenaires et engager une dynamique de valorisation touristique du Canal de Berry, patrimoine culturel économique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ▶ Concevoir un réseau d'itinérance douce, touristique et de loisirs à une échelle territoriale « rentabilisable » en termes de fréquentation et de retombées touristiques ▶ Développer des opportunités de coopération interterritoriale dans le cadre de réseaux européens (véloroute)	
<u>Modalités d'intervention (description de l'action-investissements et dépenses éligibles)</u> <u>sous réserve de maturation du partenariat et de détermination précise des actions de coopération</u> • Développement d'un centre de ressources autour du canal de Berry • Communication, charte des usagers • Actions d'harmonisation administrative et juridique • Mise en réseau des acteurs culturels et touristiques pour l'élaboration d'une offre globale de produits culturels et touristiques en fonction des potentiels du territoire <u>Dépenses éligibles :</u> Animation du projet, études techniques et juridiques, projets annexes d'animation, Etude de communication.	
Référence mesures FEADER	Axe 4 mesure 421

Observations - Cette coopération est une coopération interrégionale limitrophe, dans le but de son inscription dans des réseaux européens, elle pourra être étendue après consultation des partenaires à d'autres coopérations : Canal d'Orléans (déjà inscrit dans le partenariat transnational –Forêt d'Orléans Val de Loire), Canal de Nantes à Brest (à prospecter)

Bénéficiaires	
Type de bénéficiaires	Acteurs publics et privés
Evaluation du nombre	A déterminer
Fourchette de l'aide	A déterminer

Critères de suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation	Propres à la coopération et aux actions communes à déterminer
Indicateurs de résultat	Propres à la coopération et aux actions communes à déterminer
Effets recherchés et Caractère durable	Renforcer l'attractivité du territoire et la viabilité des initiatives développées par l'atteinte d'une taille critique Développer un produit touristique cohérent Accéder à d'autres échelles de coopérations transnationales

Plan de financement	Dépenses publiques		Dépenses privées
Coût total	Leader/FEADER	Dépenses publiques nationales	
136 364 euros	75 000 euros	61 364 euros	_____

C-4-2 Consolidation de l'axe 1 de la stratégie en prolongeant des pratiques de partenariats bien ancrés

« Pays des Combrailles, Pays Combraille en Marche, Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »

Le Pays de Montluçon – Vallée du Cher (dans l'Allier), le Pays de Combraille en Marche (dans la Creuse) et le Pays des Combrailles (dans le Puy de Dôme) ont un point commun majeur : ils couvrent à eux trois le territoire de la Combraille historique, celle qui aurait pu devenir un département autour de sa ville principale qu'aurait été Montluçon.

L'Histoire en a décidé autrement et cet espace aux caractéristiques communes est à cheval sur 3 départements et 2 régions. Les 3 Pays qui sont ici concernés sont nés de la volonté politique des élus locaux, à la faveur des politiques nationales d'aménagement du territoire. Ils recouvrent des périmètres plus larges, autour de problématiques et préoccupations différentes, mais parfois aussi convergentes.

Des coopérations antérieures à cette nouvelle candidature leader ont préexisté :

- la réalisation d'une charte architecturale et paysagère entre le SMAD des Combrailles (qui porte le Pays des Combrailles) et la communauté de communes de Marcillat en Combraille (dans l'Allier, et qui fait partie du Pays de Montluçon – Vallée du Cher)

Le périmètre du programme LEADER 2 couvrait également ce même périmètre interdépartemental

- un projet de coopération interterritoriale est en cours autour de la valorisation des produits locaux, entre le Pays de Combraille en Marche, le Pays des Combrailles et la communauté de communes de Marcillat en Combraille

Les représentants des conseils de développement des 2 territoires voisins étaient membres de la 1^{ère} version (désormais recentrée et restreinte) du conseil de développement du Pays des Combrailles. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre agents de développement des Pays des Combrailles et de Combraille en Marche.

Ces quelques exemples montrent que les relations entre ces 3 Pays ne sont pas nouvelles. Elles leur ont permis de se connaître et c'est ainsi qu'est née l'idée de travailler de concert à l'élaboration de candidatures au futur programme LEADER 2007 – 2013. L'idée d'une candidature unique avait été imaginée dans un 1^{er} temps, mais s'est avérée illusoire et complexe, compte tenu du fait que les programmes LEADER sont gérés selon des modalités différentes par chaque région.

Ce sont donc 3 candidatures distinctes mais complémentaires qui ont été élaborées. Les modalités du partenariat entre les 3 Pays de la Combraille ont été définies quant à elles au fil des réunions suivantes :

1. le 15 janvier 2007 à Montluçon
2. le 15 février 2007 à Mainsat
3. le 30 mars 2007 à Saint Gervais d'Auvergne
4. le 19 juillet 2007 à Montluçon
5. le 26 octobre 2007 à Mainsat.
- 6. Le 23 avril 2008 à Montluçon**

Les éléments de diagnostic commun ou convergents portent sur les points suivants :

- une situation démographique fragilisée, tant sur le plan du vieillissement que de la baisse de population
- des territoires marqués par la forte présence de l'agriculture, avec ses conséquences sur les paysages et les activités
- une ressource naturelle à valoriser et préserver, qu'il s'agisse de la forêt ou de l'eau
- une accessibilité routière contrainte mais aussi des potentiels intéressants avec l'A89, l'A71 ou la RCEA
- une desserte ferrée préoccupante, sur les axes Clermont - Montluçon et Ussel – Montluçon
- des démarches de gouvernance territoriale concordantes et des interrogations et souhaits communs concernant le rôle à donner aux conseils de développement.

De l'identification de ces situations comparables, **mais surtout grâce à la volonté de travailler ensemble sur des problématiques communes**, est né un engagement de partenariat en plusieurs points :

- Volonté affirmée de coopérer sur de nombreux sujets, avec 3 niveaux possibles de coopération :
- Action commune : niveau le plus abouti
- Actions différentes mais coordonnées entre Pays
- Echange de pratiques sur des actions différentes, sans rechercher à les coordonner
- Engagement de rencontres régulières
- Décision de conférer aux 3 conseils de développement un rôle majeur en matière d'évaluation

Selon cette méthodologie, ainsi 5 Axes de coopération **réactualisée** ont été recensés, à savoir :

N° 1 AXE « Gouvernance locale » dans le cadre de l'animation Pays

Afin de développer cette coopération devant permettre l'approfondissement et la mise en œuvre d'actions de coopération interterritoriale, un groupe d'échanges et d'évaluation inter-Pays sera constitué à partir de 2009.

Pour se faire, il sera bénéficiaire des actions envisagées en Axe 1 de la coopération (cf. pt précédent)

Le Groupe d'échanges et d'évaluation Inter -Pays/Leader dont la fonction chef de file est assurée par le pas de la Vallée de Montluçon et du Cher au fil de sa maturité et de ses productions deviendra le point d'appui et de mise en œuvre des actions communes à développer.

Actions communes retenues	Rencontres des Présidents et animateurs des commissions du Conseil de développement : groupe d'échange et d'évaluation Actions de formation/développement à l'évaluation Actions de formation/développement sur thématiques partagées : interventions de personnes ressources, conférenciers etc..... Vulgarisation de l'évaluation en direction de la population locale Réalisation d'outils d'information en direction de la population locale des territoires partenaires Visites d'études
Echanges d'information et de pratiques	Communication de dossiers thématiques (études) Méthodes de consultation locale

Les autres axes ...,

N°2 AXE « Accueil de nouveaux actifs et de nouvelles populations »

En fonction des types et de l'état de la structuration du réseau d'accueil «Nouveaux actifs, nouvelles populations », des expérimentations de chacun des Pays :

Actions communes à développer	Recensement par territoires des populations anglophones ayant fait l'objet d'un accompagnement à l'installation – analyse des besoins Identification des zones émettrices Mise en place d'un réseau d'accompagnement
Actions de coordination	Diffusion- partage d'informations sur les opportunités d'installation : orientation des créateurs/repreneurs en fonction des besoins/demandes/offres ;

Echanges d'information et de pratiques	Kit nouvel arrivant
--	--------------------------

N°3 AXE « Valorisation des produits locaux » : Filière Viande

Actions communes à développer	Promotion /développement de « Marques territoriales » et produits du terroir : Pays des Combrailles - Pays Combraille en Marche -
Echanges d'information et de pratiques	Structuration de la filière élevage Ovin-Bovin : suivi d'expérimentations de diversifications « Laine »- «Tannerie »

N°4 AXE « Valorisation des produits locaux » : Filière Bois /énergies renouvelables

Actions communes à développer	Promotion /développement de l'Eco construction et de l'habitat durable : mutualisation de références en matière d'actions de conseils - assistance technique en direction des utilisateurs domestiques et des entreprises Evènementiel « Habitat durable » Actions de promotion en direction des bailleurs sociaux et privés en vue du développement/réhabilitation du parc locatif en milieu rural : Mutualisation d'expériences de réalisation témoins « Bois – construction » : circulation de maquettes
Actions de coordination	Des 3 chartes forestières territoriales

N° 5 AXE « Valorisation- Préservation du Paysage (Bocage) et de la ressource en eau » :

Actions communes à développer	Non déterminées
Actions de coordination	Actions concourant à l'amélioration/maintien de la qualité de l'eau et bassin d'alimentation (SAGE Cher/ Amont : Pays Combraille en Marche et Pays de La Vallée de Montluçon et du Cher)

N° 6 - AXE « Accessibilité de nos territoires » : A20, N145/RCEA, A71, A89 et le ferroviaire

Autres coopérations : SCOT /Partage d'information ; programmation d'animation et manifestations culturelles à l'échelle des 3 pays impliquant l'identification d'une thématique (Jazz, Stations thermales).

Ces axes de coopération interterritoriale nécessitent des phases préalables de mises en œuvre respectives par les territoires partenaires ; des rencontres régulières de mises en commun sont d'ores et déjà prévues durant 2008 dans le but de déterminer les actions concrètes de coopération pouvant en résulter, tout en s'ouvrant à d'autres coopérations interterritoriales et références nouvelles hors territoires limitrophes. Cette nécessaire maturation permettant l'exploration et une meilleure identification de ces autres partenariats.

C-5 MAQUETTE FINANCIERE

Du

PLAN DE DEVELOPPEMENT LEADER PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

Cf. Fichiers excel joints

CHAPITRE 3 :

PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

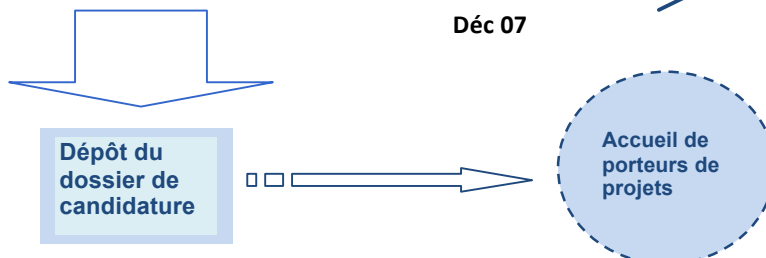
A- UNE REELLE MOBILISATION des acteurs locaux

Le territoire du Pays constitué en 2003 n'a pas d'antériorité LEADER, en conséquence il a été décidé par ses instances statutaires et participatives, d'entreprendre cette nécessaire mobilisation du partenariat local dès 2006 selon le phasage suivant :

Information	Recensement- recueil pour Diagnostic territorial	Groupes de travail et consultation Elaboration de propositions	Aller-retour des propositions Restitution
Entretiens et réunions avec : - les agents de développement des EPCI - les animateurs et présidents des commissions du conseil de développement - les représentants des structures partenaires - les présidents des EPCI du territoire Etat des lieux des contrats territoriaux Suivi des travaux d'élaboration du DRDR et actualisation de l'information Réunions d'information des Maires Validation par les instances statutaires du Pays	Elaboration et diffusion d'une grille de critères croisés « Projets de territoires et Pré requis Leader /FEADER » pour recueil de données auprès des EPCI et des partenaires sociaux et économiques. Traitement des données et restitution pour émergence d'une priorité de développement Leader Tenue de réunions territoriales d'information restitution Tenue d'un conseil de développement d'information – restitution et de constitution du GAL Mobilisation des commissions du Conseil de développement et tenue de groupes de travail thématiques pour élaboration de propositions d'actions Entretiens individuels en continu Suivi des travaux d'élaboration du DRDR et actualisation de l'information Validation par les instances statutaires du Pays	Tenue des commissions du Conseil de développement et tenue de groupes de travail thématiques pour examen des propositions d'actions Tenue de 2 réunions de constitution du GAL et de son articulation Pays/Conseil de développement Analyse de faisabilité par consultations des partenaires institutionnels- techniques et financiers Diffusion –communication « en juste à temps » des actions correctives auprès des acteurs locaux Recueil des contributions formalisées des partenaires Production de la stratégie de développement et du Plan d'actions Validation par les instances statutaires du Pays	Contrôles de conformité Diffusion –Restitution - Validation du GAL, du Conseil de développement du Comité syndical
Sept-06/ Déc06	Janv- Juillet 07	Sept 07 – Déc 07	Décembre 07

Sept 06

Déc 07



Décision d'ajournement de la candidature Leader « Alliance Ville-Campagne pour la qualité territoriale » par le comité régional de sélection



- Ⓢ Information des membres du GAL et maintien de la mobilisation
- Ⓢ Révision de la stratégie Leader
- Ⓢ Accueil – orientation porteurs de projets
- Ⓢ Elaboration d'outils d'information porteurs de projets

Le 29 Avril 2008
Validation par le comité syndical et le GAL
recomposé de la stratégie et du plan de
développement leader révisés



Dépôt avant le 16 mai 2008 du Dossier
de candidature Leader révisé pour
nouvel examen par le comité régional
de sélection

L'information des membres du GAL s'est poursuivie dès que la décision du comité régional de sélection a été connue

Une nouvelle consultation ciblée s'est engagée au regard des observations et recommandations émises par le comité régional de sélection

L'accueil de porteurs de projets s'est poursuivi avec conseils de prudence et réorientation Feader au besoin

RECAPITULATIF DES CONSULTATIONS/REUNIONS LEADER (Consultations collectives)

DATE DE LA REUNION	OBJET REUNION	INVITES	INVITATION	FEUILLE DE PRESENCE	CR- Productions	ORDRE DU JOUR
21.06.2006	BUREAU SYNDICAL	Membres du Comité Syndical	14.06.2006			Intérêt et opportunité d'une candidature Leader
06.07.2006	COMITE SYNDICAL	Membres du Comité Syndical	24.06.2006	LISTE	CR	Intérêt et opportunité d'une candidature Leader
13.09.2006	BUREAU SYNDICAL	Membres du Bureau Syndical	30.08.2006			Création d'une mission Leader (élaboration de la stratégie et de la candidature)
20.09.2006	COMITE SYNDICAL	Membres du Comité Syndical	12.09.2006	LISTE	CR	Création d'une mission Leader (élaboration de la stratégie et de la candidature)
17.11.2006	BUREAU SYNDICAL	Membres du Bureau syndical	07.11.2006			Identification des projets à prendre en compte dans le futur programme Leader
21.09.2006	REUNION ADD	Directeurs et Agents de Développement du Pays- ARDTA	Conjointe CA+		Dossier participant	Présentation FEADER/LEADER 2007-2013 Présentation de la méthodologie d'élaboration de la stratégie Leader, nouvelle génération.
06.12.2006	BUREAU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Membres du Bureau C.D.D. + Pdts commissions	15.11.2006	OUI	Cpte- rendu	Positionnement du C.D.D. sur les dossiers en cours dont Leader
21.12.2006	REUNION ADD	Directeurs et Agents de Développement du Pays		OUI	Dossier participant	Etat d'avancement du dossier Leader- Diagnostic croisé des projets de territoire /EPCI
12.01.2007	REUNION COMMISSION AGRICOLE	Membres de la commission élargie aux groupements de producteurs				Organisation de la filière viande (Pôles des métiers de la viande -nouveaux outils de commercialisation et d'abattage)
18 et 20.12.2007 /18JANV	REUNIONS AVEC MAIRES	Maires du Pays	28.11.2006	LISTE	Cpte- rendu	Réflexions sur les enjeux du territoire et présentation du FEADER/LEADER
18.01.2007	REUNIONS AVEC MAIRES	Maires du Pays	29.11.2006	LISTE	Cpte- rendu	Réflexions sur les enjeux du territoire et présentation du FEADER/LEADER
13.02.2007	GROUPE FEADER	Groupe de travail, invitation de la DRAF	06.01.2007		Dossier participant	Préparation du D.R.D.R.
15.01.2007	COOPERATION INTERTERRITORIALE	Techniciens Pays Combrailles/Combraille en Marche	17.12.2006		Cpte- rendu	Mise à niveau connaissance partagée des territoires Pays et 1ère Analyse de faisabilité de la coopération interterritoriale
15.02.2007	COOPERATION INTERTERRITORIALE	Techniciens -Pays Combrailles/Combraille en Marche	15.01.07		Cpte- rendu et intérêts/légitimité de la coopération	Mise à niveau Etat d'avancée des réflexions Leader /Pays- 1er partage "Diagnostic/coopération Interterritoriale "
20.02.2007	BUREAU SYNDICAL	Membres du Bureau syndical	06-févr-07			Rendu d'étape Diagnostic croisé des projets de territoire et consultation locale- Point sur la candidature LEADER et rendu des échanges coopération interterritoriale
22.02.2007	REUNIONS AVEC MAIRES	Maires du Pays	06-févr-07			Réflexions sur les enjeux du territoire et présentation du FEADER/LEADER
23.02.2007	CANAL DE BERRY	Rencontre avec SYNDICAT MIXTE CANAL DE BERRY	21.12.2006		Cpte- rendu	Définition d'un projet touristique sur le canal de Berry /Renforcement du partenariat et mise en perspective Leader

28.02.2007	COMITE DE PILOTAGE CHARTE FORESTIERE	Membres du Pays	07.02.2007	LISTE	Dossier participant	Elaboration Charte forestière de Territoire- Approche de compatibilité Leader/Feader
09.03.2007	CBE / CDD	Présidents CBE/CDD + Présidents COMMISSIONS		OUI	Dossier participant	Rendu d'étape Diagnostic croisé des projets de territoire et consultation locale- Point sur la candidature LEADER et rendu des échanges coopération interterritoriale
15.03.2007	SOUS PREFECTURE	Préfecture/DDAF/DDTEFP				Mise à niveau d'informations et rendu d'étapes diagnostic croisé- stratégie de développement Leader - et 1ère approche de compatibilité FEADER LEADER FSE
20.03.2007	BUREAU SYNDICAL	Membres du Bureau Syndical	07.03.2007		Dossier participant	Point sur le dossier de candidature Leader et son périmètre d'éligibilité
22.03.2007	PREFECTURE - PDRH	Groupe de travail	06.03.2007		Dossier participant	Programme de Développement Rural Hexagonal
02.04.2007	COMITE SYNDICAL	Membres du Comité Syndical	21.03.2007	LISTE	CR	Point sur le dossier de candidature Leader ; et modalités de constitution du GAL
10.04.2007	REUNION TERRITORIALE	Elus + milieu éco- associatif	13.03.2007	OUI	Dossier participant	Réunion d'information territorialisée Leader
13.04.2007	REUNION TERRITORIALE	Elus + milieu éco- associatif		OUI	Dossier participant	Réunion d'information territorialisée Leader
16.04.2007	SCHEMA DEP DES BIBLIOTHEQUES	Techniciens et acteurs culturels du Pays	03.04.2007		CR et dossier participant	Elaboration d'un diagnostic culturel du territoire - hypothèses d'expérimentation de nouvelles formes de diffusion de la lecture en milieu rural (Volet Leader)
18.04.2007	ACUEIL-CREATION TRANSMISSION ENTREPRISES	Mission Accueil -CG/ADD/PACT ARIM / Interconsulaire /CBE/ARDTA	Réunion précédente		CR et dossier participant	Travaux d'élaboration d'un Plan d'actions Accueil - Création – Reprise -Transmission d'entreprises Pays et Milieu rural (Volet Leader)
09.05.2007	COOPERATION INTERTERRITORIALE	Directeur GAL Berry/St Amandois	Ss objet		Cpte- rendu	1er contact- Mise à niveau information Leader et 1ère analyse de faisabilité d'une coopération interterritoriale
10.05.2007	A.G. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Membres du Conseil de Développement	20.04.2007	OUI	Dossier participant	Information, présentation du diagnostic croisé des projets de territoire et de la stratégie de développement émergente Leader; modalités de constitution du G.A.L. et fonction, 1ère composition du GAL
24.05.2007	COMMISSION CREATION, REPRISE, TRANSMISSION D'ENTREPRISES	Mission A Cpte- rendu accueil - CG/ADD/ADEM / Interconsulaire /CBE/ARDTA	31.05.2007		CR et dossier participant	Poursuite de l'élaboration du Programme d'actions éligibles à Leader
30.05.2007	COMMISSION COMMUNICATION	Membres de la commission	09.05.2007	OUI		Stratégie de communication et adéquation "Politique d'accueil" dont Volet Leader
22.06.2007	COMMISSION CULTURE	Acteurs culturels du Pays	05.05.02007	OUI	CR	Stratégie de développement et diffusion culturelle dans le cadre du lien rural urbain (leader)

22.06.2007	COMMISSION TOURISME	Membres de la commission	29.05.2007	OUI	Dossier participant	Stratégie touristique et programme leader- Emergence d'un schéma local de développement touristique - constitution d'un groupe de travail
25.06.2007	CREATION TRANSMSSION ENTREPRISES	Mission Accueil -CG/ADD/ADEM / Interconsulaire /CBE/ARDTA	31.05.2007		Dossier participant	Finalisation du Programme d'actions éligibles à Leader
	REUNION COMMISSION AGRICOLE	Membres de la commission élargie aux groupements de producteurs				Organisation de la filière viande (Pôles des métiers de la viande -nouveaux outils de commercialisation et d'abattage)
05.07.2007	BUREAU SYNDICAL	Membres du Bureau syndical	21.06.2007	OUI	Dossier participant	Dossier de candidature Leader et périmètre de candidature - Présentation de la stratégie de développement (Axes et objectifs)
12.07.2007	COMITE SYNDICAL	Membres du Comité Syndical	06.07.2007	LISTE	CR	Dossier de candidature Leader et périmètre de candidature - Présentation de la stratégie de développement (Axes et objectifs)
19.07.2007	COOPERATION INTERTERRITORIALE	Techniciens Pays Combrailles/Combraille en Marche/et Moulins	Réunion précédente		CR	Elaboration de fiches coopérations interterritoriales
26.09.2007	ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT	Membres de la commission/Conseil Général/ CAUE/ ONF/ Conservatoire des Sites/ CPIE/Chambre d'agriculture	03.09.2007	LISTE	Dossier participant	Travaux et sur des priorités d'actions Leader: eau et agriculture/eau et paysage/ Urbanisme et paysage / Forêts et bocage
15.09.2007	CREATION TRANSMSSION ENTREPRISES	Table ronde/ateliers	14.09.2007	LISTE	Dossier participant	Maintien et développement des TPE (volet rural Leader)
11.10.2007	COMITE SYNDICAL	Membres du Comité Syndical	17.09.2007	LISTE	CR	Point sur programme Leader/Validation des membres du G.A.L.
19.10.2007	CONSEIL REGIONAL	Techniciens des services et Direction de l'aménagement et solidarité des territoires	Ss objet			Consultation des interventions régionales et Leader/feader
25.10.2007	GROUPE D'ACTION LOCALE	Membres pressentis	05.10.2007	OUI	Dossier participant	Constitution du G.A.L.
26.10.2007	COOPERATION INTERTERRITORIALE	Techniciens Pays Combrailles/Combraille en Marche	Réunion précédente		Dossier participant	Elaboration du volet coopération des dossiers de candidature respectifs et répartition des tâches
29.10.2007	STRATEGIE TOURISTIQUE	Membres du groupe de travail	08.10.2007	OUI	Dossier participant	Diagnostic touristique et économie du tourisme du Pays - Formulation des enjeux et détermination de la contribution au programme d'actions Leader
07.11.2007	BUREAU SYNDICAL	Membres du Bureau syndical	15.10.2007		Dossier participant	Présentation des fiches- actions du PDL et validation du projet de développement Leader et propositions du G.A.L.
13.11.2007	GROUPE DE SUIVI Pôles des Métiers de la viande	Techniciens Pays, Communauté de Communes de Montmarault, IFI 03, Conseil régional	Tel			Suivi de l'étude de faisabilité et de la mission de promotion des métiers de la viande
15.11.2007	COMITE DE PILOTAGE CHARTE FORESTIERE	Membres du Comité de pilotage et participants aux ateliers	Réunion précédente	LISTE	Dossier participant	Présentation du programme d'actions de la Charte forestière -identification des actions pouvant s'inscrire dans la stratégie Leader

17.11.2007	PLAN CLIMAT DU PAYS	Techniciens Pays et groupe de travail Plan Climat	Tel			Articulation Agglomération de Montluçon et Pays
22.11.2007	PLAN CLIMAT DU PAYS	Ademe /département/région	16.10.2007	LISTE		Préfiguration d'un plan- climat et articulation volet leader en amont
26.11.2007	DRAF Auvergne	Techniciens DRAF et Pays	Tel			Analyse technique d'éligibilité des fiches du PDL Leader
27.11.2007	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	Direction de l'Aménagement du territoire	Tel			Présentation du plan de développement Leader et échanges
28.11.2007	REUNION ADD	Directeurs et Agents de Développement du Pays	20.11.2007		Dossier participant	Présentation du plan de développement Leader et échanges
30.11.2007	SOUS PREFECTURE	Réunion FEADER LEADER FSE			Dossier participant	Présentation du plan de développement Leader et échanges et vérification des articulations FSE/FEDER/FEADER
03.12.2007	BUREAU SYNDICAL	Membres du Bureau Syndical	28.11.2007		Dossier participant	Validation du dossier de candidature Leader
03.12.2007	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	Membres du Conseil de Développement et membres du GAL	07.11.2007		Dossier participant	Avis, validation de la composition du G.A.L., rôle durant le programme et validation du plan de développement Leader
07.12.2007	COMITE SYNDICAL	Membres du Comité Syndical	29.11.2007		Dossier participant	Validation du dossier de candidature Leader
29/04/2008	COMITE SYNDICAL et membres du GAL	Membres du Comité Syndical et membres du GAL recomposé	10.04 .2008		Stratégie et plan de développement révisé et délibérations Guide provisoire du comité de programmation	Validation du dossier de candidature Leader révisé pour dépôt avt le 16 mai 2008

B- MODALITES DE CONSTITUTION DU GAL PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

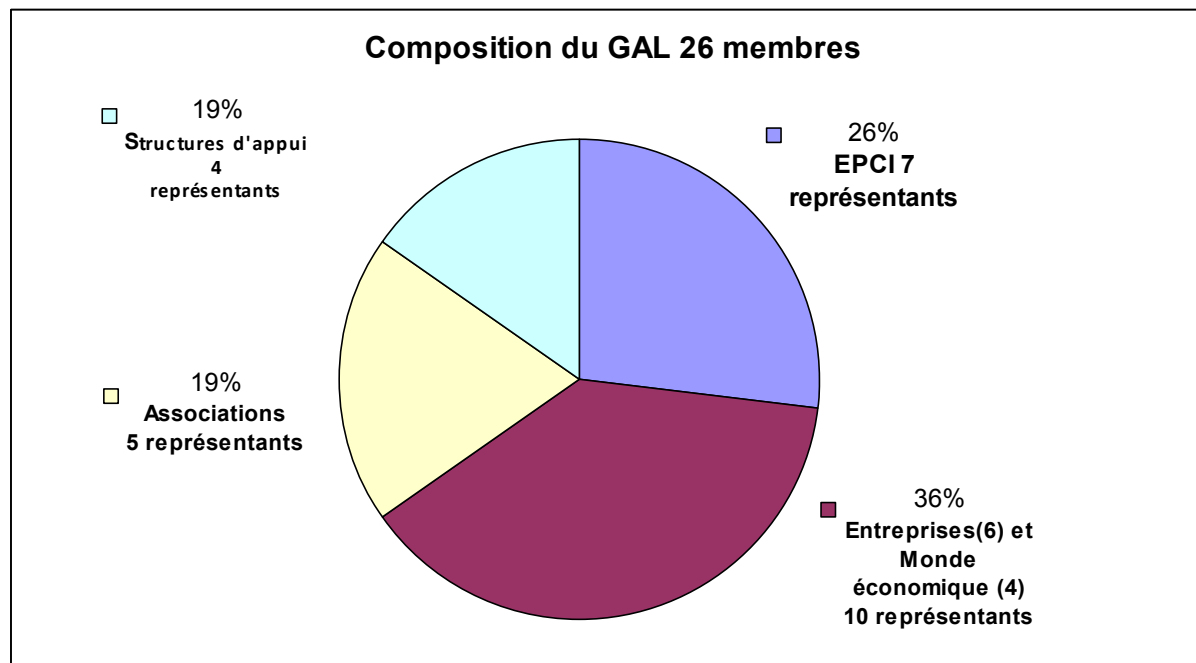
Dans le cadre de la consultation locale pour l'élaboration de la candidature Leader, les membres du conseil de développement aux moyens des commissions thématiques et de groupes de travail ont permis l'identification des membres du GAL à présent constitué.

Les membres du GAL notamment dans sa composante privée, étant pour partie membres du conseil de développement et pour autre partie des personnes ressources orientées par les membres des commissions et Intercommunalités du territoire.

Ces acteurs nouveaux rejoindront le conseil de développement en cours de recomposition.

Cette phase de participation à l'élaboration de la candidature Leader a permis de repenser le fonctionnement du Conseil de développement et de redéfinir son rôle, passée la phase de fondation du Pays et de la 1^{ère} vague de projets.

LE GAL Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher C'EST...après recomposition du collège des intercommunalités



COMPOSITION DU GAL , SES REPRESENTANTS

☐ **Collège élus des EPCI du pays** : 1 représentant et 1 suppléant par EPCI soient 7 titulaires et 7 suppléants à désigner par délibération en conseil communautaire.

Total : 7 représentants et leurs suppléants dont 7 voix publiques

<i>EPCI</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Rural/urbain</i>
<i>Com Com Val de Cher</i>	<i>M. BOULADE</i>	<i>M. De LA MARLIERE</i>	<i>Rural</i>
<i>Com Com Pays d'Huriel</i>	<i>M.TABUTIN</i>	<i>M.MASSY</i>	<i>Rural</i>
<i>Com Com Commentry Nérès</i>	<i>M.RIBOULET</i>	<i>M. DE PIN</i>	<i>Rural</i>
<i>Com d'Agglo Montluçonnaise</i>	<i>Mme. TAIHARDAT</i>	<i>M. AUSSOURD</i>	<i>Urbain</i>
<i>Com Com du Pays de Tronçais</i>	<i>M. DERIOT</i>	<i>M.GAUBERT</i>	<i>Rural</i>
<i>Com Com de la Région de Montmarault</i>	<i>M.RIBIER</i>	<i>M.MATHONNIERE</i>	<i>Rural</i>
<i>Com Com de Marcillat</i>	<i>Mme GAGNIERE</i>	<i>M.GUILLEMARD</i>	<i>Rural</i>

☐ **Collège Entreprises et monde économique** : exploitants agricoles et/ou forestiers, groupements d'agriculteurs, prestataires touristiques, artisans, commerçants, entrepreneurs locaux Soient 6 représentants et leurs suppléants dont la moitié représentant le monde agricole et agro-alimentaire.
et Chambres consulaires / CEEA soient 3 voix privées et 1 publique

<i>Structure</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Rural/urbain</i>
<i>Chambre d'agriculture</i> <i>Chambre de commerce et de l'industrie</i> <i>Chambre des Métiers</i> <i>CEEA</i>	<i>M.LABOUESSE (agriculteur)</i> <i>M.MIARD (Entrepreneur)</i> <i>M. MELIN (Artisan-menuisier)</i> <i>M. de FREMONT</i>	<i>M.BRAUD</i> <i>M.PICANDET</i> <i>M .AURICHE</i> <i>M. ROJOUAN</i>	<i>Ss-objet</i>
<i>Monde agricole et agroalimentaire</i>	<i>M. CLEMENT (agriculteur retraité)</i> <i>M. CARRAT (Entrepreneur Agroéquipement)</i> <i>M NENY (agriculteur)</i>	<i>M.MARTINET agriculteur</i> <i>M DERET laiterie-fromagerie de Theneuille</i> <i>M CHALMET agriculteur</i>	<i>Rural</i>
<i>Artisanat/commerce</i>	<i>M. BERTON (Hôtelier-restaurateur)</i> <i>M LINDRON (artisan chauffagiste)</i> <i>M CHAUSSE (Vice-prsdt Ass des commerçants Commentry)</i>	<i>M .CONTAMINE (retraité de la formation professionnelle)</i> <i>M BAJARD Association « Les Menus Bourbonnais »</i> <i>M de Cock Agriculteur-Ferme</i>	<i>1 urbain et 5 rural</i>

		Auberge	
--	--	---------	--

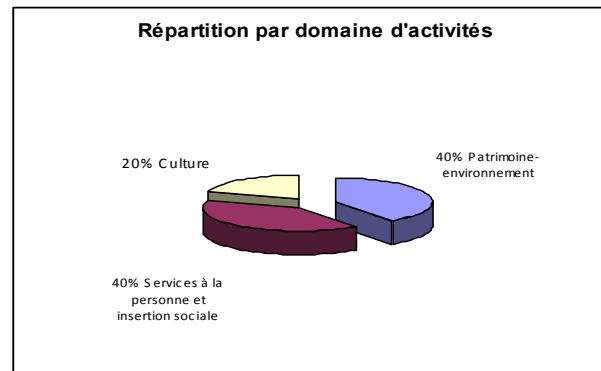
Total : 10 représentants et suppléants dont 9 voix privées (dont 4 du monde agricole) et 1 publique

☐ **Collège Associatif** : Association d'éducation et de préservation de l'environnement

(Ex : CPIE, conservatoire des sites de l'Allier, associations à vocation culturelle, associations développant des services à la population, plus globalement associations contribuant au développement du territoire et localisées sur le territoire soient 5 représentants et leurs suppléants.

Structure	Titulaire	Suppléant	Rural/urbain
CPIE de Tronçais	M.BERTHELOT	M. MORVAN	Rural
ADEM	Mme. CUCHERAT	Mme DESNOYER (Centre social de Villefranche)	Rural
Ass Château de la Crête	M. PICONE	M BOUVET Association de valorisation du patrimoine (Maillet)	Rural
MJC de Cosne d'Allier	M.MONCE	Mme BOURGOIGNON Association culturelle Nérissienne	Rural
Association des familles	Mme COREA Association des familles Marcillat	Mme VICENTE MARPA Marcillat Mme MARCHAND Centre social de Meaulne	Rural

Total : 5 représentants et leurs suppléants dont 5 voix privées



☐ **Collège Structures d'appui** : ALT, ONF, Comité de Bassin, Conseil de développement soient 4 représentants et leurs suppléants
La présidence du conseil de développement étant une représentation privée.

<i>Structure</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Rural/urbain</i>
<i>Comité de Bassin d'emploi</i>	<i>M.MOMCILOVIC</i>	<i>Mme.DE COCK</i>	<i>Rural</i>
<i>ALT</i>	<i>M .PHILIPPE</i>	<i>M.SPREU</i>	<i>Rural</i>
<i>ONF</i>	<i>M.CLAUSS</i>	<i>M BONNASSIEUX</i>	<i>Ss objet</i>
<i>Conseil de développement</i>	<i>M.DURIN Ingénieur retraité de l'industrie et élu rural</i>	<i>Mme DURIN agricultrice</i>	<i>Rural</i>

Total : 4 représentants et suppléants dont 1 voix publique et 3 voix privées

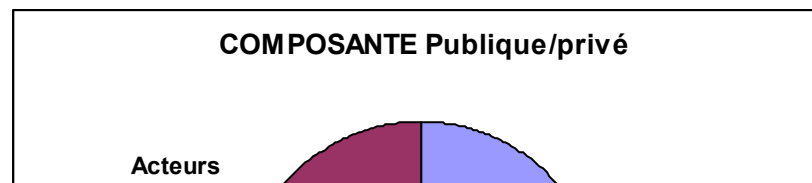
Total Ensemble des collèges :

26 membres dont 9 voix publiques et 17 voix privées ayant voix délibérante.

Membres de Droit : Préfecture -DDAF ou DRAF

Membres Associés : Conseil général, Conseil régional, SMAT, 1 représentant du SCOT ayant voix consultative

Autre(s) membre(s) : CNASEA autorité de paiement (voix consultative ou délibérante : non déterminé à ce jour)



C- ARTICULATION GAL/ PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER :

INSTANCES CONSULTATIVES

Conseil de développement
Composé de commissions thématiques



G.A.L (Groupe d'action locale)
Emanation du conseil de développement selon dominante de zonage rural du périmètre LEADER.



Comité technique préalable :

- à composante fixe ;

les services du GAL, les services départementaux de l'Etat (Préfecture/DDAF), les collectivités cofinanceurs (CG-CR) ; 1 représentant de la composante publique du GAL, 1 représentant de la composante privée du GAL

- à composante variable :

expertise et/ou acteurs ressources en fonction des projets

Se réunit 1 mois avt le comité de programmation



Comité de programmation 26 membres

1 président et 1 vice-président, 4 collègues

- . élus
- . entreprises
- . organismes socio professionnels ou d'appui
- . associations

Membres de droit : préfecture/DDAF

Membres associés : Conseil général ; Conseil régional, SMAT, SCOT ayant voix consultative

Examine les dossiers de demande d'aide LEADER et réceptionne les avis du comité technique
Décide de l'attribution des aides et gère le plan de développement

Transmet ses décisions au bureau du syndicat mixte

Se réunit 4 fs/an selon un calendrier annuel

INSTANCES STATUTAIRES ET DECISIONNELLES

Syndicat Mixte
du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Bureau du Syndicat Mixte
Ratifie les décisions du comité de programmation



Equipe technique du GAL :

*Appui à l'émergence de projets
Accueil- information suivi des porteurs de projets
Assistance technique au montage des dossiers de demande d'aide
Instruction des dossiers de demande d'aide
Suivi et contrôle financier des dossiers
Suivi et gestion de la maquette financière*



D- COMPLEMENT AU SCHEMA DE PROCEDURE

Le Cycle de programmation envisagé est celui de la tenue de 4 comités de programmation par an ; afin de privilégier le suivi et le portage du programme par le GAL qui ne doit pas être réduit à une « chambre d'instruction des demandes d'aides ».

La planification au moyen d'un rétroplanning et dates de leur tenue seront établies annuellement et communiquées aux porteurs de projets, réseaux des agents de développement et autres relais territoriaux ou sectoriels ainsi qu'aux membres du comité de programmation par courrier et par voie électronique (publications sur le site du Pays « Pages LEADER ») avec possibilité pour les porteurs de projets de téléchargement du formulaire type de demande d'aide et du guide du porteur de projet à élaborer.

Aux convocations seront jointes la liste des projets à l'instruction, accompagnée d'une fiche descriptive synthèse par projet, à N et à N+1 pour assurer une continuité de l'information et de l'appropriation par les membres du GAL.

Il conviendra néanmoins d'en gérer par sa capacité technique de portage la lourdeur et démultiplication des procédures engendrées puisque la programmation se distribuera sur 4 comités.

Le dispositif de gestion du GAL devra se doter d'outils internes (outils de spécification et de procédure interne) en complément de l'outil OSIRIS.

Une pédagogie de la gouvernance sera développée et outillée

En préalable à la procédure d'examen et d'instruction des dossiers de demande d'aide (confère schéma de procédure) et en continu sur toute la durée de la programmation, un groupe de suivi et d'évaluation restreint se réunira à la fréquence 1 fois /mois avec l'équipe technique. Ce groupe sera constitué de membres participants aux deux instances GAL et Pays (hors GAL). Sa constitution s'en fera sur le principe du volontariat et disponibilité des participants.

Sa fonction outre la connaissance et appropriation des projets qui seront examinés, sera une fonction de suivi-évaluation de la stratégie mise en œuvre et mise en prospective d'actions nouvelles, guidée par l'apport d'une expertise d'évaluation externe (cf. chapitre évaluation).

Ce groupe s'inscrira dans une démarche de coopération interterritoriale de « Cercle Qualité Inter -Conseils de développement » des Pays des Combrailles (63) et de la Combraille en Marche (23) ; dans ce cadre et pour se faire il bénéficiera de formations selon une progression pédagogique en lien avec le cycle de vie du programme 2008-2013.

Des outils de type Guide des membres du Gal et du comité de programmation vont être conçus par l'équipe technique du Gal dès début 2008 et soumis à la consultation des membres du GAL le 29 avril 2008.

Un règlement intérieur sera également établi fixant les règles de fonctionnement du GAL et la procédure de décisions applicables, ainsi que les liaisons organiques entre le GAL et le bureau syndical.

Un nouveau cycle de réunions territoriales se tiendra dans le Second semestre 2008 pour diffuser largement l'information LEADER/FEADER.

Dans l'hypothèse souhaitée de la sélection de la candidature Leader un plan de communication LEADER sera élaboré en fonctions des différentes cibles : porteurs de projets, réseaux d'acteurs relais de diffusion de l'information leader (technique et stratégique), population locale.

Pour favoriser l'appropriation locale LEADER, la réalisation de reportages sur les projets Leader serait confiée à de jeunes lycéens en formation audiovisuelle au Lycée Mme de Staël de Montluçon et /ou adhérents des MJC du territoire (Montluçon/Cosne d'Allier)

Ce plan de communication globale devra intégrer les différentes étapes de la vie du programme.

Dans son rôle d'animation, l'équipe technique du GAL en lien avec le groupe de suivi et d'évaluation s'associera le relais des agents de développement et techniciens des structures partenaires. Le recours à l'apport d'expertise ou témoignages d'expériences pourra être également mobilisé sur des thématiques identifiées en lien avec les pôles ressources que sont La Mission Accueil et Centre de ressources (ADT) du Département, et de la région (ARDTA).

Le principe de réactivité alors relayé par l'usage des TIC prévaut dans ce dispositif partenarial (forum-brèves de liaison ...). L'animation par nature devant s'adapter, rechercher des solutions nouvelles pour l'atteinte et constance de la mobilisation locale sur une durée de programmation de 6 ans.

Chapitre 4 :

Le Pilotage du programme

A- Organisation du GAL

La structure à laquelle est adossée le GAL est le Syndicat Mixte de la Vallée de Montluçon et du Cher, structure juridique du Pays. Le schéma de procédure figurant au chapitre processus d'implication des acteurs, présente l'articulation fonctionnelle entre le GAL et sa structure juridique porteuse et ses différentes instances statutaires (cf. statuts en annexe)

B- Fonctionnement d'« Animation- Gestion- Evaluation »

Le GAL pour son fonctionnement et la conduite du programme d'actions Leader, sera doté d'une équipe technique qui aura pour fonction l'animation et la gestion techniques du programme.

Pour ce faire, 1 ETP sera consacré à l'animation et 1 ETP aux activités de gestion du programme.

Les personnels recrutés le seront par le syndicat mixte dont ils seront salariés.

Les pré-requis de recrutement des personnels seront des pré-requis d'expérience d'animation et de gestion Leader + et/ou de qualification pour les fonctions d'animation de type DESS Chargé de développement territorial, pour les fonctions de gestion une qualification DESS Comptabilité – Contrôle -Audit avec expérience de l'administration territoriale.

Les fonctions d'animation, évaluation et de gestion font l'objet d'un descriptif détaillé en fiches 5 du plan de développement et seront portées en direct par le syndicat mixte du pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

La fonction d'animation s'appuiera sur le réseau d'agents de développement et structures partenaires du Pays, en relais de la diffusion /communication de l'information Leader en direction des porteurs de projets.

C- Suivi - Evaluation

L'évaluation de l'action Leader doit se rendre lisible aux habitants et acteurs locaux. L'intervention leader du fait de son champ d'action en appui aux initiatives locales diffuses sur les micro-territoires Leader, est exposée au risque d'apparaître comme la seule juxtaposition d'actions qui isolément n'infléchissent que peu l'action territoriale. Cependant, lorsqu'elles sont mises en dynamique et en interactions à des échelles territoriales significatives, elles constituent le véritable impact leader ; la fameuse valeur ajoutée.

La valeur ajoutée recherchée par la stratégie leader pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est celle la contribution Leader au renforcement de la structuration des pôles d'activités économiques autour de Montluçon et à l'attractivité du territoire par la construction d'une image qualité ; il conviendra donc d'évaluer cette contribution, de déterminer comment la mesurer selon quelles méthodes et quels outils d'observation répondant d'une part aux exigences des programmations européennes, mais aussi sous l'angle des dynamiques engendrées tout en donnant la possibilité aux acteurs locaux et habitants de s'approprier et s'impliquer dans la vie du programme et du territoire leader.

En conséquence, 2 types d'évaluation seront conduits :

- Une évaluation dite participative confiée à partir de 2009, à un groupe de suivi et d'évaluation inter conseils de développement dans le cadre d'une coopération interterritoriale avec les Pays limitrophes des Combrailles et Combrailles en Marche. Pour ce faire, le collectif d'acteurs constitués bénéficiera d'une formation et d'une expertise externe à l'élaboration d'un tableau de bord qualité «Qualité territoriale » et d'une méthodologie de recueil et d'analyses des données.

Cette action ne figure pas au plan de développement leader, comme il l'avait été envisagé au dossier de candidature initiale, ceci pour être intégrée à l'animation territoriale Pays.

- Une évaluation finale dites sommative d'après référentiels d'objectifs du plan de développement ; le référentiel sera organisé à partir des objectifs quantitatifs et critères d'évaluation figurant aux différentes fiches du plan de développement (comprenant indicateurs de réalisation et de résultats ainsi que les effets attendus des actions et dispositifs du plan de développement). Les maîtres d'ouvrage seront sensibilisés à l'évaluation dès l'amont des projets, ils renseigneront à minima des supports préformés constitués avec eux en phase amont du dossier de demande d'aide). L'analyse – traitement des données sera confiée à une expertise externe.

Afin d'élaborer le cadre de référence à l'évaluation, le concours de chercheurs-universitaires sera requis afin d'apporter la distanciation complémentaire à celle de l'auto-évaluation. Le GAL recherchera l'appui du réseau rural régional pour l'identification de ce partenariat d'évaluation avec les universitaires.

L'évaluation n'est pas faite pour signifier le « devoir accompli », elle doit faire l'objet d'une communication en fonction de différentes cibles : élus et acteurs locaux, partenaires, et populations locales. Une réflexion devra être conduite pour identifier les moyens et outils pertinents de cette diffusion.

D- Le suivi de programmation et des actions :

A chaque comité de programmation soit 4 fois /an, un état des projets programmés et réalisés sera produit sous forme de tableaux de suivi de la programmation en terme d'engagement et de consommation.

Des états intermédiaires seront produits sous forme d'un rapport d'activité annuel à destination des partenaires et du comité de suivi du développement rural.

Après la phase de lancement, des réunions territoriales d'information et de diffusion de l'état d'avancée du programme seront mises en œuvre à destination des acteurs locaux.

NB : Ce point fait l'objet d'un développement au chapitre précédent « Processus d'implication des acteurs »

E- Capitalisation et Diffusion:

Le GAL attend du réseau rural :

- l'accès à l'information Leader Régionale, Nationale, Européenne
- le développement de formations spécifiques en appui aux acteurs et personnels en charge de la conduite du programme
- l'appui à la capitalisation et à la coopération
- l'échange de pratiques
- la réalisation d'une évaluation régionale

La diffusion de l'expérience du GAL est traitée en chapitre « processus d'implication des acteurs », elle s'intègre au plan de communication du GAL.

Elle pourra être accompagnée d'outils de type « ZOOM sur un projet et transférabilité » tout au long de la programmation.

Une sélection des actions « leviers de développement durable » pourra être opérée pour conception d'outils de diffusion en cours de programmation, afin de susciter l'émergence de nouveaux projets.

Cette sélection sera effectuée avec le concours d'universitaires (dans le cadre du partenariat d'évaluation).

Une communication spécifique coopération sera développée (cf. fiche 2 du plan de développement pour le volet interterritorial) dont les modalités pour la coopération transnationale seront à définir en partenariat. Compte-tenu de l'apport de la coopération aux actions de coopération (valorisation du canal de Berry et élaboration de produits touristiques, Tronçais cœur européen du chêne), l'on peut présumer une communication conséquente quant à ce volet coopération.

Afin de démocratiser l'expérience Leader, l'appel à témoignages de porteurs de projets sera recherché pour diffusion vidéo/internet et mise en lien avec les réseaux d'acteurs locaux et régionaux leader.

L'ensemble de ces outils constitueront un Fonds Ressources Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

La Diffusion par la participation aux réseaux et aux évènementiels dédiés Leader ou en lien avec Leader est intégrée dans le budget d'animation du GAL par conséquent dans ses missions.

La capitalisation s'adaptera donc aux objectifs et attentes des partenaires en la matière.

CONCLUSION

Le choix de la priorité ciblée de « La qualité territoriale » au moyen du renforcement du lien rural-urbain, résultant du diagnostic territorial révélant l'enjeu démographie et son pendant « attractivité », découle :

- . Des spécificités du territoire que nous avons tenté de rapporter au moyen d'un diagnostic à la fois thématique et systémique.

- . D'une démarche volontariste de donner la priorité à la démarche ascendante dans le processus d'émergence et de finalisation de la candidature Leader du Pays.

La révision de la candidature Leader du Pays ne s'est pas écartée de ce choix initial, en le délimitant et le priorisant. La préoccupation d'une meilleure lisibilité a conduit la réécriture de la candidature Leader du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, en reléguant celle d'exhaustivité du dossier initial.

Cela se traduit par un resserrement de la stratégie de « la qualité territoriale » en la territorialisant en fonction des ressources des pôles secondaires autour de Montluçon, et du patrimoine naturel et économique qui constituent l'identité et l'image partagées du Pays.

C'est une véritable démarche qualité territoriale dans laquelle s'engagent les acteurs du Pays et le GAL ; même si elle se veut volontariste, elle ne peut être décrétée.

Aussi, la mobilisation des acteurs du territoire s'est opérée dans une optique de mise en œuvre Leader. Le diagnostic a été conduit comme une phase d'initiation à la démarche « exigeante » qu'est la démarche Leader.

Cette initiation n'est pas achevée et doit se poursuivre au moyen d'outils pédagogiques et d'une démarche qui privilégie l'expression ascendante des acteurs et besoins du territoire au service de l'intérêt général.

Cette exigence persistera dans la conduite de ce programme Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

67ter, boulevard de Courtais

03100 Montluçon

Tél 04 70 05 70 70

Contacts :

Yveline Dubillon

yveline.dubillon.vallee.montlucon@wanadoo.fr

Guy Doussot

guy.doussot.vallee.montlucon@wanadoo.fr

